

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 27^e SEANCE

Séance du Mercredi 21 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 4173).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 4173).
3. — Loi de finances pour 1980. — Discussion d'un projet de loi (p. 4173).

Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; André Fosset, au nom de la commission des finances ; Maurice Papon, ministre du budget.

PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

MM. Henri Duffaut, Raymond Dumont, Mme Brigitte Gros, MM. Georges Lombard, Henri Caillavet, Christian Poncelet, Jean-Pierre Fourcade.

Suspension et reprise de la séance.

4. — Rectification au sujet d'un vote (p. 4199).
M. Jacques Genton.
5. — Loi de finances pour 1980. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4199).
Suite de la discussion générale : MM. Raymond Bourguin, Josy-Auguste Moinet, Paul Kauss, Guy Petit, Maurice Papon, ministre du budget ; Henri Duffaut, Etienne Dailly.
Renvoi de la suite de la discussion.
6. — Dépôt de propositions de loi (p. 4210).
7. — Dépôt de rapports (p. 4211).
8. — Dépôt d'avis (p. 4211).
9. — Ordre du jour (p. 4211).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 21 novembre 1979, le projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le projet de loi a été imprimé sous le n° 49, distribué et renvoyé, au fond, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et, pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N^{os} 49 et 50 (1979-1980).]

Avant d'ouvrir la discussion générale, je rappelle au Sénat que, conformément à l'article 50 du règlement, la conférence des présidents a fixé à aujourd'hui mercredi 21 novembre, à seize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à la première partie de ce projet de loi.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les conditions inaccoutumées qui ont marqué, cette année, l'élaboration et la ratification du budget qui nous vient de l'Assemblée nationale confèrent au débat que nous engageons aujourd'hui une importance toute particulière. Elles investissent chacun d'entre nous d'une responsabilité accrue et donnent à notre Haute Assemblée l'occasion d'exercer le rôle éminent que lui assure la Constitution.

Ce rôle est encore plus évident si l'on tient compte des perspectives dans lesquelles s'inscrit le budget de la France pour 1980. Celles-ci, en effet, ne sont guère rassurantes. D'après tous les experts, la conjoncture internationale à laquelle est confronté notre pays s'installera dans la fameuse « stagflation » avec une prévision de croissance d'à peine 2 p. 100 et une hausse des prix de plus de 10 p. 100.

En effet, la reprise qui s'annonçait au printemps dernier n'a pas duré. Elle a été stoppée net par le choc pétrolier de juin. A la suite de l'augmentation de 57 p. 100 du prix du pétrole importé, la France devra déboursier 18 milliards de francs de plus cette année et 30 milliards de francs de plus l'année prochaine. A la condition que les prix s'assagissent, ce qui est tout à fait improbable, cette somme représente d'ores et déjà près du tiers de l'impôt sur le revenu. Elle nous coûtera deux points d'inflation en plus et un point et demi de croissance en moins.

Ainsi, tout indique que l'année 1980 sera, pour chacune des nations industrielles, difficile car, à l'instabilité des prix de l'énergie s'ajoute le dérèglement du système monétaire international. Les Etats-Unis laissent délibérément s'affaiblir le dollar et ne trouvent pas que des désavantages à la hausse régulière du prix du pétrole, si bien que le dollar, pourtant monnaie d'échange et de réserve, brûle les doigts de ses détenteurs, qui se retournent vers le Deutschmark, le franc suisse ou l'or soumis à des achats de spéculation.

Par ailleurs, l'inflation américaine atteint aujourd'hui 13 p. 100. Elle alimente la marée des eurodollars. Ces derniers sont aujourd'hui plus nombreux que la totalité des dollars circulant aux Etats-Unis. Or, ils échappent au contrôle des gouvernements.

Tout se passe donc, mes chers collègues, comme si l'Europe assistait impuissante à la course poursuite engagée entre les Etats-Unis — de loin le plus gros importateur mondial de pétrole, dont la monnaie perd jour après jour sa crédibilité — et les pays de l'O.P.E.P., dont la politique, de moins en moins concertée, devient de moins en moins prévisible. Tant qu'un terme ne sera pas mis à cet affrontement où l'Europe est vouée au rôle d'otage ou de victime, tant qu'un engagement réciproque de modération concernant les prix échangés par les deux parties ne viendra pas briser cette surenchère, nous vivrons, craignons-le, dans la pire des incertitudes, et chacun sait que les agents économiques n'aiment pas du tout cela.

Or, nous n'en prenons guère le chemin. L'engagement de concertation pris par les principaux consommateurs de pétrole, à Tokyo, l'été dernier, n'a pas tenu plus que quelques mois devant la menace de pénurie. Le pétrole se vend, sur le marché libre de Rotterdam, le double de son prix sous contrat. Dans la surenchère qui s'annonce, les nations sans ressources propres comme la France risquent de connaître des heures difficiles et ne pourront compter que sur elles-mêmes.

De ce point de vue, pourtant, l'économie française n'aura pas démerité au cours de 1979. Son rythme de croissance, de 3 p. 100, a été largement supérieur à la moyenne européenne et s'accélère encore en cette fin d'année. Il est vrai qu'on s'attend à un ralentissement marqué dans les premiers mois de 1980.

Il en va de même de notre production industrielle, de l'évolution du pouvoir d'achat où nous ne sommes distancés que par l'Italie, de nos exportations qui ont augmenté de 26 p. 100 contre 12 p. 100 en 1978.

Quant au franc, il s'est apprécié par rapport au dollar et l'augmentation de la masse monétaire a été contenue dans les limites prévues.

Mais, sur trois points fondamentaux, les chiffres, reconnaissons-le, sont beaucoup moins bons : la hausse des prix, même compte tenu de l'impact de celle du pétrole, reste forte ; l'investissement productif prend du retard ; et surtout le chômage continue de s'aggraver, moins à cause d'un manque de créations d'emplois — sur ce point, la France fait actuellement mieux que sa voisine, l'Allemagne fédérale — mais en raison de la poussée démographique et de l'importance de notre main-d'œuvre étrangère.

A cet égard, mes chers collègues, un point mérite tout spécialement notre attention : les statistiques montrent, en effet, que l'Italie et la France, où la croissance du pouvoir d'achat et de la production a été la plus forte, connaissent aussi, paradoxalement, le plus haut taux de chômage, comme si la hausse des coûts salariaux et sociaux pesaient sur l'embauche. Au point qu'on peut se demander si le remède au sous-emploi ne réside pas désormais dans un plus large partage du travail, comme semble d'ailleurs l'indiquer la montée spectaculaire du travail temporaire pour lequel les contrats sont passés de un million en 1975 à 1 700 000 en 1978.

On comprend, dans ces conditions, la prudence avec laquelle ont été envisagés les indices pour 1980 : croissance, plus 2,5 p. 100 ; prix, plus 9 p. 100 ; exportations, plus 3,8 p. 100 ; importations, plus 2 p. 100 ; investissements, plus 3,2 p. 100. On comprend aussi les deux priorités retenues par le Gouvernement : d'une part, le soutien à l'activité et, d'autre part, la solidarité sociale.

Ces choix ne me paraissent guère discutables. En revanche, comme nous allons le constater, il n'en va pas tout à fait de même des moyens dégagés par le budget pour les soutenir.

Les dépenses publiques atteindront 585 milliards de francs, en augmentation de 14,3 p. 100, augmentation supérieure de deux points et demi à celle du produit intérieur brut.

Les recettes, d'un montant de 498 milliards de francs, n'augmentent que de 11,6 p. 100, d'où un déficit de 31 milliards de francs. Reporté au produit intérieur brut, il reste très inférieur à celui que pratiquent les autres nations industrielles.

Cette prudence, que l'on pourrait trouver excessive, s'explique par la très médiocre mobilisation de l'épargne au service de l'économie. Malgré la multiplication des emprunts publics, qui entraîne d'ailleurs un accroissement extérieur de la dette du même nom, celle-ci continue d'être attirée soit par les valeurs refuge, comme l'or ou la pierre, soit par les placements liquides. Les placements à long terme n'en mobilisent que le dixième.

Dès lors, tout déficit trop important supposerait, à l'évidence, un recours à la création monétaire et donc une relance de l'inflation.

Mais cette réticence elle-même a deux raisons, sur lesquelles il convient que nous réfléchissions. Ce sont les avantages fiscaux dont bénéficie l'épargne liquide, plus importante chez nous qu'ailleurs, et surtout le fait qu'aussi longtemps que les revenus du capital restent inférieurs à la hausse des prix il est bien évidemment illusoire d'espérer que l'épargne française, pourtant l'une des plus élevées du monde, s'engagera à long terme.

Les revenus placés à long terme sont moins bien traités que tous les autres et cette contradiction freine irrésistiblement notre développement économique.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, pourquoi ne pas avoir envisagé certaines dispositions, comme le relèvement du taux de l'impôt fiscal ou la détaxation de l'épargne investie en actions, qui auraient l'avantage de rapprocher les conditions de taxation des fonds propres de l'endettement ?

Prenons-y garde ! Faute d'engager tous nos moyens dans la guerre économique que nous avons à soutenir, l'écart qui sépare la France de ses concurrents se creusera.

Ici s'ajoute une autre incertitude, celle qui s'attache à l'utilisation du déficit budgétaire. Sera-t-il consacré, comme il le faudrait, aux seules dépenses d'équipement ? Je le crains, c'est peu probable. Un examen attentif des deux exercices précédents n'a pas permis à notre commission des finances de se faire une opinion précise à ce sujet.

Je redoute, monsieur le ministre, qu'il n'en soit de même pour 1980. Or, tout milliard engendré par le déficit et voué au fonctionnement est un risque supplémentaire d'inflation. Et, pourtant, jamais le devoir d'investir — impératif national — n'a été plus urgent. Il nous faut à la fois moderniser notre appareil de production, rendre plus dynamiques les secteurs industriels d'avenir, susciter de nouvelles formes d'énergie et lutter contre la pollution.

Vous me direz, monsieur le ministre — et vous aurez raison — que l'Etat, en ce qui le concerne, s'y emploie. C'est vrai. Si près de la moitié de votre budget est affectée aux rémunérations du personnel civil et militaire, 61 milliards de francs sont consacrés aux interventions économiques dans des domaines aussi divers que la dotation du fonds de développement économique et social, l'aide aux industries de pointe, l'agriculture, les transports, l'aéronautique. De même, 86 autres milliards de francs iront aux équipements civils et militaires, ces derniers bénéficiant d'une augmentation supplémentaire de 24 p. 100. De même encore, les investissements des entreprises publiques devraient croître de 9 p. 100 et leur déficit, couvert par le budget, de 10 p. 100.

Remarquons cependant que, si cette augmentation est inférieure à celle de 1979, ce chiffre est encore trop élevé, compte tenu du relèvement important des tarifs publics intervenus en cours d'année.

En outre, Electricité de France consommera, à elle seule, plus de 20 milliards de francs, soit 40 p. 100 de l'investissement prévu dans le secteur nationalisé.

Toujours dans le même temps — et notre Haute Assemblée n'y sera pas insensible — les moyens mis par l'Etat à la disposition des collectivités locales et de leurs équipements progressent de façon significative : la dotation globale de fonctionnement passe de 32 à 38 milliards de francs, soit une augmentation de 16,10 p. 100 ; le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée passe de 3,2 milliards à 5 milliards de francs, ce qui nous apporte la confirmation, si longtemps attendue, que la T. V. A. sera remboursée aux communes à 100 p. 100 en 1981.

Le total de l'ensemble de la dotation globale de fonctionnement et des différentes subventions spécifiques accordées aux communes augmentera de 15,75 p. 100, soit sensiblement plus que la hausse des prix.

Toutes sources de financement confondues, c'est-à-dire y compris, d'une part, le complément de un milliard de francs qui sera versé au 1^{er} juin 1980 au titre de la dotation globale de fonctionnement à la suite d'un rendement de la T. V. A., en 1978, supérieur aux prévisions et, y compris, d'autre part, la dotation des tranches locales du fonds spécial d'investissement routier, les crédits versés aux collectivités locales passeront de 32 250 millions à 45 270 millions de francs, soit une augmentation de 21,5 p. 100. Nous ne pouvons, mes chers collègues, que nous en féliciter.

Cependant, cette amélioration indiscutable de la situation des entreprises publiques et des collectivités locales ne doit pas faire oublier celle, beaucoup moins satisfaisante, de l'investissement productif privé. Ce n'est pas que la situation financière des entreprises ne se soit pas améliorée au cours des dix-huit derniers mois — leurs prix ont été libérés, leur endettement a diminué, elles ont consacré 200 milliards de francs à leur équipement — mais cette augmentation de 2 p. 100 en 1978 est encore trop faible et elle ne devrait pas être supérieure cette année ni surtout l'année prochaine.

Cette situation est inquiétante car, même si l'industrie n'est plus appelée à créer beaucoup d'emplois nouveaux, c'est elle qui reste, pour l'instant, le moteur du développement économique. Tout en supportant de plein fouet le choc pétrolier, elle assure de loin la part la plus importante de nos exportations et le poids principal des cotisations sociales.

Certes, un terme a été mis, pour 1980, à l'aggravation de la fiscalité des entreprises puisque le rendement des bénéfices industriels et commerciaux ne doit augmenter, l'année prochaine, que de 4,5 p. 100, contre 12,3 p. 100 pour la T. V. A. et 16,5 p. 100 pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Un fait, cependant, peut compromettre ce redressement nécessaire : il s'agit de l'évolution de la taxe professionnelle, qui risque d'augmenter cette année de 23 p. 100 en moyenne et dont le montant représente désormais près de la moitié de celui de l'impôt sur les sociétés.

Frappant en sa forme actuelle et l'investissement et l'emploi, la taxe professionnelle se fait ainsi de plus en plus lourde à mesure que le devoir d'investir devient plus impérieux et les ressources des entreprises, en raison de la rigidité des mécanismes de l'emploi propre à notre pays, moins abondantes. Nous connaissons tous, mes chers collègues, des entreprises qui, devant la montée de leurs charges — le quadruplement de la taxe professionnelle depuis 1975 est fréquent — hésitent à moderniser leurs équipements. D'autant plus que, dans le même temps, le taux de l'argent a monté en flèche et devient prohibitif.

La taxe professionnelle, supportable en période d'expansion, développe aujourd'hui, en dépit des tentatives de régulation auxquelles nous cherchons patiemment à la soumettre, des conséquences si nocives que l'on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'envisager, un jour prochain, son remplacement.

Nous ne pouvons nous satisfaire, en effet, d'une évolution qui affecte notre appareil industriel. C'est pourquoi je regrette, monsieur le ministre, qu'aucune suite n'ait été donnée aux suggestions qui vous ont été faites d'élargir la déduction pour excédents d'investissements instituée en juin dernier pour deux ans — mesure excellente à tous égards — puisque, aussi bien, les crédits budgétaires prévus à cet effet sont loin d'avoir été consommés.

Ou encore, on aurait pu envisager d'exonérer de l'assiette de la T. V. A. les investissements réalisés en 1980 ainsi que les salaires liés aux emplois supplémentaires créés, tant il est vrai qu'une collectivité locale ne peut s'enrichir durablement si les entreprises qu'elle abrite s'appauvrissent.

Pourquoi, enfin, avoir laissé sans lendemain l'engagement d'une réévaluation des bilans ? Etalée sur quatre ou cinq ans, cette mesure constituerait une charge supportable pour l'Etat. De plus, elle constituerait le complément naturel — elle viendrait, en quelque sorte, en compensation — à une meilleure rétribution de l'épargne sollicitée par les entreprises.

Il nous semble donc que l'effort accompli en faveur de l'investissement aurait pu être beaucoup plus franc.

En revanche, nous vous donnons volontiers acte, monsieur le ministre, de l'effort que vous avez mené pour freiner les dépenses de fonctionnement : elles n'augmentent que de 11,8 p. 100, contre 15 p. 100 l'an dernier. Ce ralentissement est dû à un nombre moindre de créations d'emplois publics : 14 600 contre une moyenne de 22 000 par an depuis 1975. Les principaux bénéficiaires restent les P. T. T., la justice, les forces de sécurité, l'éducation physique. Quant aux dotations ministérielles, elles favorisent surtout les ministères de l'intérieur, de la justice, de l'industrie — dont les crédits d'intervention progressent sensiblement — du commerce et de l'artisanat. En revanche, le fonds spécial d'investissement routier évolue très peu — 4,6 p. 100 d'augmentation — et ses différentes lignes sont très inégalement dotées. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lors de l'examen des articles de la première partie.

Des économies de gestion ont été prévues, à hauteur de 1 p. 100 des dépenses de fonctionnement, soit 200 millions de francs. Cette tentative de réduction du train de vie de l'Etat paraît assez timide. Faire plus, avez-vous dit, serait trancher dans les crédits d'interventions et d'équipements indispensables au soutien et à l'orientation de l'économie. En êtes-vous tout à fait sûr, monsieur le ministre ? (*Vifs applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

Pour avoir mené une étude — oh ! bien modeste, puisqu'il s'agit des crédits consacrés par certains ministères à l'édition et à la diffusion de revues aussi luxueuses que peu lues (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., du C. N. I. P., de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique et sur les travées socialistes et communistes.*) — j'ai la conviction qu'une réduction beaucoup plus significative des dépenses publiques aurait pu être entreprise.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mes chers collègues, nous savons tous qu'en marge du secteur public, au sens strict du mot, s'est développé, au fil des ans, un monde aussi discret que touffu d'organismes parapublics qui survivent largement aux

besoins qu'ils ont fait naître et qui sont depuis longtemps satisfaits. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R., de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

Il faut savoir dire et répéter inlassablement que le maintien d'emplois indus dans les secteurs aussi bien public que privé compromet d'autant ceux qui sont à naître et qui seront seuls créateurs de richesses demain. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

L'analyse des recettes budgétaires appelle, de son côté, plusieurs observations.

Pour la première fois depuis longtemps, l'impôt supporté par les ménages augmente plus que les deux autres impôts d'Etat et s'accompagne d'une disparité marquée entre l'effort demandé aux contribuables les plus fortunés et les autres. Ce choix nous paraît bon puisque, aussi bien, il rapproche, très légèrement en vérité, la France des autres nations industrielles chez lesquelles la part de l'impôt direct dans la fiscalité a toujours été plus importante que chez nous.

Il y a lieu toutefois d'observer, monsieur le ministre, d'une part, que ce redressement ne s'accompagne pas d'un allègement simultané de la fiscalité indirecte, en sorte que le poids global des impôts d'Etat restera élevé; j'ajoute qu'il pèsera tout particulièrement sur les revenus les plus modestes, plus affectés que les autres, vous le savez, par l'impôt de consommation qu'est la T. V. A.

M. Louis Perrein. Eh oui !

M. Maurice Blin, rapporteur général. D'autre part, comme cette aggravation de l'impôt direct atteint plus de 16 p. 100 alors que le revenu des ménages n'augmentera vraisemblablement que de 12 p. 100, il en résultera inévitablement une réduction de leurs moyens actuellement affectés soit à l'épargne, soit à la consommation.

Deux autres soucis vous ont guidé, monsieur le ministre, dans l'infléchissement de certains impôts, qui méritent notre approbation : la majoration des taxes sur les produits tels l'alcool ou le tabac, dont l'abus contribue à la dégradation de la santé des Français; la lutte contre certaines formes d'évasion fiscale, qui résulte d'un usage abusif des mutations à titre gratuit ou des donations-partages.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Prenez garde cependant qu'une application trop générale d'un principe louable en soi ne conduise à remettre en cause des dispositions qui, dans certains cas, répondent à la gestion de biens immobiliers dont les revenus ne peuvent apparaître qu'à très long terme. Mais nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lorsque nous examinerons l'article 13 de la première partie de la loi de finances.

En résumé, l'effort supplémentaire demandé aux contribuables aisés s'élèvera à 1,5 milliard de francs tandis que l'exonération en faveur des moins favorisés atteindra 455 millions de francs et celle en faveur des personnes âgées et invalides 210 millions de francs. Il y a là un effort indiscutable de justice et de solidarité que nous ne pouvons qu'approuver. D'autant que ces mesures fiscales s'accompagnent d'un nouvel et important effort fait, à titre social cette fois, au profit des mêmes catégories : les crédits destinés aux handicapés augmentent de 60 p. 100, ceux qui sont destinés aux personnes âgées de 53 p. 100; ces derniers devraient permettre aux personnes âgées de toucher un minimum vieillesse de quarante francs par jour.

Ces dépenses s'inscrivent dans l'ensemble des interventions sociales, dont les crédits augmentent de 17,6 p. 100 et représentent 94 milliards de francs, soit près du cinquième de l'ensemble du budget. Cet alourdissement représente, hélas, le tribut que la collectivité nationale paye à la crise.

Une partie est consacrée à l'effort d'adaptation indispensable pour répondre au décalage entre les nouvelles conditions d'emploi et la formation — quelquefois on pourrait dire, hélas ! la déformation ! — reçue par les demandeurs d'emploi : 19 milliards de francs, soit 45 p. 100 de plus qu'en 1979, lui sont consacrés. C'est ainsi que le troisième pacte pour l'emploi reçoit 3,5 milliards de francs de crédits. Ceux de la formation professionnelle augmentent de 35 p. 100.

Il serait bon, sur ce point, semble-t-il, de rapprocher ces derniers des crédits consacrés à l'enseignement technique dont la formation professionnelle est à la fois la correction et le complé-

ment. Au moment où le budget de l'éducation atteint un palier que justifie la baisse, à moyen terme, de la population scolaire, il serait utile d'en disjoindre les crédits de l'enseignement technique, qui prépare à leurs tâches les salariés de demain et qui est loin d'atteindre, en quantité et en qualité, sa pleine efficacité. Le nombre global des élèves augmente peu et le technique à vocation tertiaire augmente plus que le technique à vocation industrielle. Même si les effectifs des apprentis se sont sensiblement redressés depuis quatre ans, le pourcentage des adolescents qui quittent l'école sans formation professionnelle n'a pas véritablement baissé.

En rendant à l'enseignement technique l'autonomie budgétaire, qu'il avait, d'ailleurs, autrefois, on mesurerait l'effort qui reste à faire dans ce domaine et qui résulte de l'importance sans cesse croissante du coût de la formation professionnelle.

Il faut considérer tout autrement le chiffre impressionnant des 35 milliards de francs consacrés à l'indemnisation du chômage, sur lequel la part couverte par l'Etat double, passant de 4,6 milliards de francs à 8,9 milliards de francs. Nous retrouvons ici le lancinant problème du partage du travail. Certains diront que ces 9 milliards de francs, rapportés au coût budgétaire de l'emploi public, représentent près de 110 000 emplois, qui, s'ils étaient créés, réduiraient de 8 p. 100 environ le nombre des chômeurs.

En fait, aussi longtemps que l'emploi public valable de droit pour quarante ans conservera le statut rigide qui est le sien, il est évident que l'Etat ne saurait convertir en une charge répétitive sur une telle durée l'effort qu'il consent aujourd'hui dans des circonstances bien particulières et, espérons-le, non durables. Ce chiffre est plutôt à rapprocher de celui que représenterait la transformation d'une partie des chômeurs en salariés et qui se trouverait allégé d'autant, surtout si les vingt-deux millions d'actifs consentaient en faveur de tous ceux qui cherchent vraiment et activement un emploi l'effort de solidarité nécessaire.

Au terme de cet examen des interventions sociales de l'Etat, nous ne pouvons que déplorer un oubli de taille, monsieur le ministre. Je veux parler du statut financier de la famille.

L'augmentation de 1,5 p. 100 des allocations familiales est, à cet égard, nous le disons tout net, parfaitement insuffisante. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. C. D. P.*)

L'aide apportée par la France de 1980 à la famille de trois enfants est deux fois moins importante qu'il y a trente ans.

M. Etienne Dailly. Il ne faut pas s'en étonner !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Or, notre pays, quoique beaucoup plus riche, n'assure plus le renouvellement des générations.

M. Jacques Henriët. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Cette contradiction souligne de façon alarmante la retombée de la solidarité qui doit unir, dans une nation, le présent et l'avenir si l'on veut qu'elle dure. C'est pourquoi nous aurions souhaité qu'un allègement significatif de la fiscalité fût prévu en faveur du troisième enfant. (*Très bien ! Applaudissements sur les mêmes travées.*) Je suis même, pour ma part, convaincu qu'il conviendrait d'aller encore plus loin.

Je vous livre à titre de réflexion cette suggestion qui me paraît devoir éclairer notre avenir. Pourquoi ne pas tenir compte, dans le calcul des retraites, du nombre d'enfants ? Dans le bilan d'une vie, la durée et la qualité du travail professionnel sont des facteurs importants. Mais ils ne sauraient conduire à oublier les vertus de dévouement, de patience et d'amour qu'exige l'éducation de nombreux enfants (*M. Jacques Henriët dit : « Très bien ! »*) qui, au surplus, auront à travailler demain non seulement pour eux-mêmes, mais également pour nous. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

Ce surgissement d'une préoccupation morale au cœur de l'austère examen d'une loi de finances peut surprendre, mes chers collègues, mais c'est vous, monsieur le ministre — et je pense que vous avez eu raison — qui l'y avez introduite en plaçant votre budget sous le signe de la solidarité nationale. De fait, il traduit assez bien cette solidarité d'assistance qui doit unir les privilégiés du talent, de la santé, du travail ou de l'âge à ceux qui en sont exclus. En revanche, je crains qu'il n'exprime pas assez cette solidarité active, indispensable à notre pays engagé dans une guerre économique impitoyable, de longue durée et dont l'issue est de jour en jour un peu moins prévisible.

Cette guerre confère, reconnaissons-le, un caractère hautement aléatoire au budget sur lequel notre Haute Assemblée va devoir se prononcer. Il limite la marge d'intervention des pouvoirs publics, gardien vigilant mais aussi prisonnier des grands équilibres qui mesurent le rang et la crédibilité de la France dans l'ensemble de l'économie mondiale. Mais il implique, plus encore, que cette rigueur dans la conception du budget ne se relâche pas au niveau de son application. Il serait, à cet égard, très dangereux que le déficit budgétaire envisagé pour 1980 s'achevât comme ce fut souvent le cas dans le passé, sur mon dépassement, sinon même son triplement.

En résumé, la commission des finances approuve votre budget... (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes, et applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. Hector Viron. Les applaudissements changent de travées !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mes chers collègues, je ne pensais pas vous surprendre !

La commission des finances approuve votre budget, monsieur le ministre...

M. Hector Viron. La critique était inutile !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... mais elle accompagne son agrément de quatre observations qui sont aussi quatre mises en garde.

Elle regrette l'insuffisance de la mobilisation de l'épargne à long terme, en dépit des initiatives louables et méritoires prises par M. le ministre de l'économie et, par voie de conséquence, celle du soutien apporté à l'investissement productif. Celui-ci aurait dû et aurait pu être beaucoup plus vigoureux.

Elle déplore la timidité de l'effort d'économie pratiqué sur le train de vie de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*) La rigueur des temps vous imposait davantage, ne fût-ce qu'à titre d'exemple.

Elle suggère que toutes les voies qui pourraient conduire à un meilleur partage du travail soient explorées. L'assistance n'est qu'un palliatif temporaire, ce n'est pas un remède. Et, comme l'oisiveté, elle est mauvaise conseillère.

Elle constate, enfin, avec inquiétude la croissance incontrôlée des dépenses de protection sociale et la montée irrésistible des prélèvements obligatoires qui en résulte. Depuis 1976 — rappelez-vous bien ces chiffres, mes chers collègues — le rythme de progression des transferts sociaux a été chaque année supérieur de 6 p. 100 à celui du produit intérieur brut. Avec un taux de 41,6 p. 100 de ce même produit intérieur brut, la France se situera, en 1980, au premier rang des nations industrielles d'importance comparable.

C'est pourquoi votre commission des finances approuve l'Assemblée nationale qui a demandé que le Parlement se prononce chaque année sur l'évolution du budget social de la nation. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

L'économie française plie sous le poids du triple handicap constitué par la pression démographique, la pauvreté irrémédiable en ressources naturelles et en énergie, le manque ou la cherté des capitaux.

C'est pourquoi, je voudrais une dernière fois, monsieur le ministre, insister sur un point qui me paraît tout à fait essentiel, et que votre budget ne corrige guère. Il s'agit de la menace qui pèse sur notre appareil industriel d'une collectivisation insidieuse de l'économie. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Louis Perrein. Elle est vraiment insidieuse !

M. André Méric. C'est risible !

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Elle résulte de la disparité entre l'appareil — qu'il soit fiscal s'agissant de la ponction sur les revenus ou financier en ce qui concerne la collecte de l'épargne à des fins publiques — dont dispose l'Etat et l'orientation de cette même épargne vers l'investissement industriel productif. Or, c'est de celui-ci seul, et de nul autre, que dépendent — on ne le répétera jamais assez — la compétitivité de notre économie, la faculté de création d'emplois non directement liés à la production, mais qu'il faut bien financer. notre capacité enfin de riposter au formidable défi pétrolier qui nous guette.

En d'autres termes, votre budget, si nous le jugeons sur ses intentions, et au terme d'une analyse en quelque sorte statique de ses grandes masses, n'est certainement pas mauvais. Mais lorsqu'on le replace dans une perspective dynamique, c'est-à-dire par rapport aux courants qui emportent l'économie mondiale et aux pesanteurs qui entravent la marche en avant de l'économie française, force est de constater qu'il consacre une orientation inquiétante à moyen terme, car elle ne paraît guère compatible avec la volonté, maintes fois exprimée par les pouvoirs publics, d'orienter cette dernière vers davantage de responsabilité et d'efficacité.

Plus encore que le durcissement des contraintes que fait peser sur notre pays l'environnement international, cette contradiction, monsieur le ministre, est grave. J'aimerais la livrer, en guise de conclusion, à votre méditation, ainsi qu'à celle de notre Haute Assemblée. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi donc, plus que jamais, la réduction du train de vie de l'Etat est au premier rang de l'actualité.

Cette nécessité est aujourd'hui publiquement invoquée par les plus hautes autorités de l'exécutif et, fait significatif de l'appréciation de l'opinion, désormais, quand des rangs du pouvoir législatif des voix s'élèvent pour critiquer l'action gouvernementale, elles ne réclament plus à l'Etat de dépenser davantage, elles lui reprochent de dépenser trop.

« On a demandé aux Français, en matière de recettes, le maximum de ce que l'on doit leur demander. S'il y a des équilibres à rechercher, ils devront l'être par une remise en cause des dépenses », déclarait, il y a deux mois, le Président de la République.

Dans sa lettre d'instructions aux ministres pour la préparation du budget de 1980, M. le Premier ministre avait indiqué déjà la voie dans laquelle il convenait de s'engager en écrivant : « La recherche d'une meilleure productivité des administrations doit être systématique ».

Telle est, depuis longtemps, l'opinion de votre commission des finances qui a entrepris, il y a maintenant cinq ans, de rappeler systématiquement au Sénat, au moment où s'ouvre la discussion sur le projet de loi de finances, les constatations qu'a effectuées la Cour des comptes et que décrit son rapport annuel au Président de la République.

Il apparaît, en effet, que, de tous temps, mais plus encore en période de difficultés économiques, s'impose à tous ceux qui, à un titre quelconque, participent à la gestion des deniers publics, une rigueur exclusive de tout accommodement aux dispositions légales et réglementaires s'appliquant à l'exercice de cette responsabilité.

Or, chaque année, le rapport au Président de la République, dont le premier président de la Cour vient solennellement remettre un exemplaire au président de notre Haute Assemblée, apporte une ample moisson de cas dans lesquels « des textes en vigueur ont été incomplètement respectés, certaines règles budgétaires outrepassées et des prescriptions réglementaires méconnues ».

Ces constatations impliquent des corrections et des redressements.

Le Gouvernement en a pris conscience ; il a créé, en 1963, une commission, dite « commission des suites », qu'il a rendue permanente en 1973.

Présidée par le chef de service de l'inspection des finances, cette commission est chargée d'élaborer, en liaison avec les services intéressés, les mesures qu'impliquent les errements mentionnés au dernier rapport public de la Cour des comptes et d'examiner, à cette occasion, les suites réservées à ses recommandations antérieures.

Le rapport de la commission des suites étant publié un an après celui de la Cour, les administrations visées ne sont pas dispensées du devoir de prendre elles-mêmes, entre-temps, les mesures correctives suggérées dans le rapport public de la Cour.

L'intervention parlementaire est de nature à y aider. C'est pourquoi votre commission des finances procède, chaque année, à un dépouillement complet du rapport de la Cour et remet, à chaque rapporteur spécial, le détail des observations concernant le département dont il suit la situation budgétaire.

C'est la raison pour laquelle également, au nom de votre commission, un rapport imprimé est remis à chacun d'entre vous, mes chers collègues, résumant et regroupant, sous les thèmes principaux, les observations contenues dans le rapport de la Cour.

Cette double action n'est pas sans effet puisque, dans son dernier rapport, publié au mois de juillet 1979, la commission des suites observe : « Les trois dernières années ont enregistré une augmentation sensible du nombre des conclusions définitives et des solutions en cours. Cette évolution est encourageante et reflète, dans nombre de cas, la volonté des administrations de faire progresser la solution des problèmes soulevés par la Cour. »

Le nombre des affaires ayant trouvé une solution définitive progresse régulièrement, puisqu'il atteint, en 1979, le nombre de trente-quatre, contre vingt-sept en 1978 et neuf en 1977.

Il n'en demeure pas moins que le rythme auquel interviennent les corrections reste encore lent et que se retrouve trop souvent encore, dans les rapports publics de la Cour, la répétition, par les mêmes administrations, de déviations qui, ayant déjà été précédemment relevées, auraient dû faire l'objet de redressements.

Dans le rapport imprimé qui vous a été remis, vous trouverez les observations les plus marquantes regroupées sous les trois thèmes qui paraissent avoir guidé le travail de la Cour : emploi de procédures et de pratiques administratives insolites ; coût des démembrements de l'administration ; inadaptation des structures administratives.

Sous le premier de ces thèmes, il convient de relever les observations relatives à la réunion des théâtres lyriques nationaux. Pour 1977, près de 10 p. 100 des dépenses ordinaires du ministère de la culture, soit plus que le centre Beaubourg qui n'en a consommé que 8 p. 100, ont été consacrées à cette activité, ce qui a permis de calculer que chaque spectateur de l'Opéra a coûté 360 francs à la collectivité nationale. Sans doute est-il légitime de consentir des efforts pour donner tout le prestige qui convient à notre grande scène lyrique nationale, mais il n'est pas interdit de penser que plus de rigueur permettrait d'atteindre cet objectif à un moindre coût.

Un tel laxisme s'est également manifesté dans le financement des fêtes de Paris données en 1975 et 1976 dans le parc des Tuileries.

De même, les incertitudes et les instructions contradictoires qui ont suivi la décision de principe prise en 1965 de décentraliser les activités du laboratoire des ponts et chaussées ont été génératrices d'importantes dépenses qu'une attitude plus cohérente eût permis d'éviter.

Mais l'Etat n'est pas le seul concerné par ces pratiques administratives défectueuses. La Cour a relevé plusieurs cas critiques de gestion des collectivités locales. Une enquête judiciaire a même dû être ouverte dans le cas de la gestion des finances de la commune de Joigny.

De la même manière, les concessions pour les services d'eau et d'assainissement révèlent de nombreuses imperfections. En raison du monopole de deux grandes sociétés privées, les communes se voient imposer des conditions de prix et d'exploitation qui sont préjudiciables aux finances communales. Avec la Cour, votre commission des finances insiste pour que des cahiers des charges types assurent aux collectivités locales des moyens de défense efficaces face à la puissante organisation de ces deux grands groupes dont il convient de vérifier, comme s'y est engagé le ministre de l'économie, qu'ils respectent bien les règles d'une saine concurrence.

De même, une étude sérieuse des normes à recommander aux collectivités locales en matière de concessions de stationnement automobile permettrait sans doute de réduire les distorsions constatées dans ce domaine et de mettre un terme à certaines anomalies qui pénalisent les finances communales.

Chaque année, le rapport de la Cour met en lumière les inconvénients qui résultent de certains démembrements de l'administration réalisés au travers des associations.

Le rapport de cette année cite encore plusieurs exemples d'insuffisances de coordination entre services aboutissant au versement de subventions faisant double emploi et à des transferts anormaux de fonds publics au profit d'activités privées insuffisamment contrôlées.

De telles situations appellent de très sérieux redressements et la mise en vigueur de mesures de coordination et de contrôle beaucoup plus rigoureuses que devraient permettre plus aisément les instruments techniques modernes dont les administrations se sont maintenant dotées.

C'est encore sous ce thème des démembrements de l'administration que doivent prendre place les observations très sévères que porte la Cour sur les relations financières de l'Etat avec les sociétés privées d'autoroutes.

Neuf pages du rapport de cette année sont consacrées à cette question qui avait déjà été évoquée dans deux précédents rapports.

Leur contenu, résumé dans mon rapport imprimé, est trop dense pour être repris à cette tribune, mais je dois appeler votre attention sur la crainte exprimée par votre commission des finances, après l'examen de ces observations, que les conditions de mise en jeu des garanties de l'Etat — excédant souvent les proportions prévues aux contrats originels — aient pour effet d'amoindrir l'efficacité du contrôle parlementaire.

Aussi votre commission s'associe-t-elle à la Cour pour souligner l'extrême intérêt et l'urgence que présente, en ce domaine, la conduite d'une réflexion d'ensemble aboutissant à une réforme substantielle des mécanismes institutionnels et des procédures de financement et suggère-t-elle, en attendant, la remise en vigueur d'une disposition qui figurait à la loi de 1955 et qui n'a pas été reprise dans la loi de 1969 tendant à soumettre à l'autorisation du Parlement l'émission d'emprunts destinés au financement des autoroutes.

Enfin, sous le thème de l'inadaptation des structures administratives, le rapport revient sur les conditions de fonctionnement et de gestion des universités et de la recherche universitaire, déjà évoquées au rapport de l'an dernier.

De très nombreux exemples sont relevés de tolérances abusives, d'insuffisance — quand ce n'est pas d'absence totale — de contrôle, de méconnaissance des activités financées donnant lieu à des gaspillages qui démontrent l'urgence et l'impérieuse nécessité de la définition et de la mise en vigueur de règles propres à assurer que la souplesse dont doivent bénéficier ces activités ne dévie pas au point de s'affranchir de toute discipline financière.

Souvent il est question, lorsqu'est évoquée la situation économique et financière, de la lutte contre l'évasion fiscale. Il est nécessaire, en effet, d'intensifier les moyens de cette lutte.

Mais il est une autre évasion, plus subtile, moins souvent évoquée et pourtant plus dangereuse : celle qui résulte des facilités, des souplesses que, sous le prétexte souvent fallacieux de « l'efficacité », s'octroient certaines administrations dans le maniement de l'argent public.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission. Plus que jamais, l'activité de contrôle de la Cour des comptes s'impose donc comme une nécessité impérative.

Pour l'exercer convenablement, il faut que cette haute juridiction dispose d'un effectif suffisant de magistrats et si c'est rendre à leur compétence un hommage flatteur que demander à certains d'entre eux d'exercer à l'extérieur de hautes responsabilités, il serait regrettable que des ponctions excessives sur l'effectif chargé du contrôle risquent, pour l'avenir, d'en diminuer l'étendue ou l'efficacité.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission. Votre commission des finances tient donc à appeler instamment l'attention du Gouvernement sur l'intérêt majeur qu'il y a à doter la Cour du maximum des moyens nécessaires à l'exercice de ses activités.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission. Elle considère, en effet, que celles-ci constituent une contribution des plus utiles à une bonne gestion des finances publiques. C'est pourquoi, en rappelant, à l'ouverture du débat budgétaire, les principales observations du rapport annuel, elle souhaite que puissent être puisés en priorité à la source de précieuses informations que constituent les activités de la Cour des comptes les efforts du Gouvernement et du Parlement dans la recherche des moyens de réduction du train de vie de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais avoir l'honneur, dans les jours à venir, de vous présenter le projet de budget pour 1980. Un budget est toujours critiqué — c'est une règle de la démocratie — et le projet de budget pour 1980 n'échappe naturellement pas à cette règle.

Les critiques ont été multiples, mais, parfois aussi, contradictoires : ici, budget de déflation et budget insuffisant ; là, déficit intolérable et budget inflationniste ; croissance excessive des dépenses pour les uns, budget d'austérité pour les autres. Mais c'est dans de telles conditions que peut s'ouvrir, précisément, un débat large et franc entre le Sénat et le Gouvernement.

En réalité — et je remercie le rapporteur général M. Maurice Blin de l'avoir très nettement marqué — un budget s'inscrit dans un contexte économique et ce budget, en particulier, s'inscrit dans un contexte économique difficile. Il correspond à un certain nombre de choix d'où découlent des orientations nouvelles et la prise en compte d'un certain nombre de priorités nationales.

Pour ce qui est des difficultés, j'en parlerai brièvement, M. Blin l'ayant déjà fort bien fait.

Je rappellerai simplement que, depuis 1978 et jusqu'aux effets du deuxième choc pétrolier de 1979, accompagné lui-même, d'ailleurs, de la hausse des matières premières, différents facteurs révèlent que la situation économique de la France s'est améliorée en profondeur et qu'elle demeure meilleure. En effet, le franc est resté stable.

M. Anicet Le Pors. Ce n'est pas vrai !

M. Maurice Papon, ministre du budget. Nos échanges extérieurs ont retrouvé leur équilibre.

M. Anicet Le Pors. Ce n'est pas vrai !

M. Maurice Papon, ministre du budget. La croissance s'est maintenue à plus de 3 p. 100 par an.

M. Anicet Le Pors. Ce n'est pas vrai.

M. Maurice Papon, ministre du budget. La situation financière des entreprises s'est redressée...

M. Anicet Le Pors. Cela, c'est vrai.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Merci, monsieur Le Pors — ... et le pouvoir d'achat des salariés a continué de progresser. (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Anicet Le Pors. Ce n'est pas vrai.

M. Robert Laucournet. C'est un succès !

M. Maurice Papon, ministre du budget. Mais il faut insister sur les trois principales difficultés qui menacent cet acquis.

La première difficulté est liée à la situation de l'emploi.

Dans tous les pays industrialisés, sauf aux Etats-Unis, le ralentissement de l'activité économique depuis 1974 a entraîné une forte augmentation des demandes d'emploi. Mais en France, M. Blin l'a bien souligné, il s'y ajoute une cause plus profonde, d'ordre démographique, puisque notre pays est, en Europe, celui dont la population active disponible s'accroît actuellement au rythme de 250 000 personnes par an.

La deuxième difficulté réside dans la hausse des prix qui reste, en effet, élevée en France : près de 10 p. 100 en 1978 et un peu plus de 10 p. 100 en 1979.

Ce niveau est, certes, trop élevé, comme M. Blin l'a indiqué, mais il est finalement limité si l'on tient compte d'un certain nombre de facteurs qui auraient pu entraîner des débordements. Je les cite : relèvement des tarifs publics dans le cadre, d'ailleurs, d'une politique de « vérité des prix » ; suppression des montants compensatoires monétaires, que personne n'a évoquée mais que je rappelle ; hausse des coûts de production, et en particulier des importations, notamment d'énergie et de matières premières dont nous savons tous que la France est dépourvue. Enfin, libération

des prix, menée depuis l'été 1978 et qui, finalement, s'est révélée sans incidence significative sur les prix, malgré son caractère profond de réforme structurelle, s'il en est.

On observe d'ailleurs, en 1979, une accélération générale des prix dans le monde, y compris aux Etats-Unis et en République fédérale d'Allemagne.

La troisième difficulté est apparue plus récemment que les autres, puisqu'il s'agit de la menace que fait peser sur notre croissance le nouveau choc pétrolier du mois de juillet dernier avec, nous le savons maintenant, des effets contradictoires : ses effets inflationnistes sur les prix et ses effets récessifs sur l'activité et l'emploi.

Or, depuis 1974 — il est bon, me semble-t-il, de le rappeler — la performance française en matière de croissance demeurait l'une des meilleures du monde, avant l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis, juste après le Japon.

Cela résulte notamment de la vigueur des exportations françaises, du soutien de la consommation et même de la reprise, quoique encore insuffisante, de l'investissement en 1978 et surtout en 1979. En effet, si modeste soit-elle, elle est assez nette pour qu'on puisse honnêtement la faire valoir.

Or, les nouvelles hausses du prix du pétrole intervenues en 1979 — plus de 60 p. 100 au total en août dernier — et dont le niveau final demeure inconnu — nous le savons tous — exercent une pression déflationniste, dont les effets se feront sentir, craignons-le, en 1980 dans de nombreux pays. Déjà, vous le savez, une récession est redoutée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ; même en Allemagne fédérale, la croissance fléchit.

La France subira à la fois l'effet direct du nouveau prélèvement pétrolier, indépendamment des autres causes d'inflation qui existent, et l'effet indirect du ralentissement de l'activité chez ses principaux partenaires.

C'est ainsi qu'une perspective de croissance de 2,5 p. 100 a été retenue par le Gouvernement pour 1980, soit légèrement moins qu'en 1979 — 3,2 p. 100 — mais sensiblement plus que la moyenne des autres pays industrialisés, évaluée à environ 2 p. 100.

On parle de croissance insuffisante. Comme si la croissance pouvait être décidée par le simple effet d'un décret, comme si elle sortait *ex nihilo* de la réalité économique indépendamment des conditions internes de l'économie et de son cadre international, indépendamment également des objectifs prioritaires que la nation se fixe !

Or, compte tenu des résultats acquis et face aux difficultés actuelles et prévisibles, pour autant qu'elles sont prévisibles, le Gouvernement cherche à éviter deux écueils, aussi dangereux l'un que l'autre.

Le premier écueil, c'est la déflation, que le Gouvernement n'a aucune intention d'appliquer. Le maintien de la croissance et de l'augmentation du pouvoir d'achat, qui s'est accru chaque année, montre, si besoin était, que la déflation, c'est-à-dire la réduction du niveau de vie, ne fait pas partie du dispositif économique du Gouvernement, contrairement à ce que d'autres pays ont pu faire. Comment peut-on dès lors, accuser le Gouvernement de conduire une politique d'austérité ?

Il aurait fallu, pour justifier cette accusation, qu'il réduisît les crédits d'une manière drastique, c'est-à-dire qu'il pénalisât une activité déjà fragile et qu'il augmentât les prélèvements sur les contribuables comme sur les entreprises, c'est-à-dire sur les consommateurs, alors que les entreprises, en particulier — cela est dénoncé à chaque instant par vous-mêmes, à juste titre — sont déjà surchargées.

Le deuxième écueil, ce serait une politique de relance inconsidérée, qui mettrait en cause les acquis du redressement opéré depuis trois ans en alimentant l'inflation, en augmentant à l'excès les importations et en menaçant la stabilité du franc.

C'est alors qu'on pourrait dire, à juste titre, que le Gouvernement cède à la facilité. Ce serait, en effet, dans cette hypothèse, l'inéluctable enchaînement de la hausse des prix, du déficit extérieur, de la dégradation de la monnaie et, à terme, la dépendance plus ou moins sournoise à l'égard des prêteurs étrangers.

Comme l'expérience le montre, en France et ailleurs, une telle politique n'aurait qu'un effet euphorique et fugitif sur l'emploi et l'investissement, mais préparerait des lendemains amers : spéculation pour les uns, appauvrissement pour le plus grand nombre, remous sociaux et politiques, décadence nationale, comme chaque fois que l'inflation n'est pas maîtrisée.

C'est pourquoi la politique économique et financière du Gouvernement est une politique du juste milieu, comme le budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

Ainsi pouvons-nous préserver au mieux les chances de notre pays pour l'avenir, sauvegarder nos finances publiques pour leur permettre de faire face aux difficultés annoncées, maintenir une monnaie solide, qui est, en fait, l'arme des nations fortes. L'objectif prioritaire du Gouvernement demeure donc la lutte contre l'inflation, lutte difficile dans laquelle le Gouvernement ne peut se passer du concours de tous les Français.

En favorisant, par ce budget ou par des textes auxquels il a été fait allusion tout à l'heure, l'orientation de l'épargne vers les entreprises, en favorisant l'investissement productif des entreprises publiques et privées, en favorisant la concurrence par la libération des prix, en favorisant la restructuration industrielle par secteur ou sur le plan régional, en aidant les petites et moyennes entreprises, le Gouvernement choisit une croissance soutenue, apte à maintenir le niveau de vie des Français et la capacité de la France à affronter la compétition internationale et à rétablir progressivement et sans artifice éphémère la situation de l'emploi, alors même que l'on constate que trop d'offres d'emploi restent sans réponse.

Faut-il, en effet, à cet instant, noter et souligner que la production industrielle s'accroît régulièrement ? Sur la base 100 en 1970, l'indice, qui était de 112 en 1975, s'élève à 131 au premier trimestre de 1979, à 132 pour le deuxième trimestre et à 136 pour le troisième trimestre. Indépendamment de cette « photographie » d'ordre quantitatif, il faut également ajouter que, sur le plan qualitatif, la productivité industrielle s'améliore.

Certes, une telle politique exige le respect, en 1980, d'un certain nombre de disciplines, disciplines qui ont été mises en œuvre au cours de ces dernières années : la stabilité du franc dans le cadre de l'application du système monétaire européen — le marché monétaire a ratifié le choix du Gouvernement — la modération des évolutions nominales en matière de revenu en contenant ces revenus et ces rémunérations au niveau du maintien du pouvoir d'achat, le contrôle strict, enfin, de la progression monétaire, c'est-à-dire le refus de la facilité.

En ce qui concerne les finances publiques, l'action engagée pour mieux maîtriser la progression des dépenses de santé, question que vous avez soulevée tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, devrait permettre, dans le cadre du programme du 25 juillet dernier, de rétablir durablement l'équilibre financier de la sécurité sociale sans compromettre pour autant — c'est là la difficulté — les avantages des régimes de protection sociale auxquels nos compatriotes sont légitimement attachés.

Sur le plan budgétaire, trois orientations essentielles ont été retenues dans le projet de loi de finances : un déficit de l'ordre de 30 milliards de francs, un effort d'investissement et un effort de solidarité.

Je dirai d'entrée de jeu que ce déficit est délibéré ; ce n'est pas un déficit honteux. Il est, certes, relativement important, mais il reste mesuré et il sera, je le pense, efficace.

Déficit délibéré, qui correspond à une volonté marquée de soutien de l'activité économique et d'amélioration de la situation de l'emploi. Un tel déficit autorise une progression des dépenses de 14,3 p. 100, soit un rythme supérieur à celui du produit intérieur brut en valeur, comme l'a dit tout à l'heure M. Blin.

Déficit important, qui permet notamment de limiter l'accroissement global de la fiscalité, ce qui constitue un facteur essentiel en faveur de l'activité économique. Globalement, le Gouvernement a choisi pour 1980 un budget présentant une certaine neutralité fiscale, particulièrement à l'égard des entreprises, qui, comme vous le savez, ne subiront aucune fiscalité d'Etat supplémentaire. Un tel choix est naturellement coûteux pour les finances publiques, mais il est clairement assuré comme une orientation majeure du projet de loi de finances pour 1980. A mon sens, l'aggravation de la pression fiscale aurait été une erreur économique dans l'optique de 1980.

Déficit mesuré, parce que son volume reste raisonnable par rapport à la progression du produit intérieur brut et parce qu'il reste très notablement inférieur à celui de nos partenaires. Par ailleurs, son financement demeurera sain, car il pourra provenir, pour l'essentiel, des ressources de l'épargne, en parti-

culier de l'emprunt. Au-delà du montant retenu de 30 milliards de francs, nous eussions risqué, c'est vrai, une inflation liée à un excès de création monétaire.

Déficit efficace, enfin, car il devrait conduire à relever à 2,5 p. 100 un taux de croissance spontanée de 1,8 p. 100. Cet objectif sera servi par la hiérarchie qui est faite, à l'intérieur du budget, entre des dépenses de fonctionnement qui sont contenues — je m'en expliquerai tout à l'heure — et une augmentation des crédits affectés aux interventions économiques et sociales, notamment les investissements. On a prétendu, effectivement, que ce budget était fragile en investissements.

Je rappelle que les crédits d'équipements civils et militaires augmentent de 13,5 p. 100 en autorisations de programme et de 11 p. 100 en crédits de paiement. Mais je me permets d'appeler votre attention sur ceci : ces 11 p. 100 de crédits de paiement doivent être appréciés par rapport aux 9,6 p. 100 qui représentent la hausse des prix en formation brute de capital fixe. Et vous savez que l'aide à l'investissement privé, qu'a évoquée tout à l'heure M. Blin, a été instituée pour deux ans, et je ne conteste pas du tout que ses effets se feront sentir surtout en 1980. Nous le savions d'ailleurs à l'époque même où vous l'avez votée ici. Vous vous souvenez peut-être du dialogue que nous avions eu à ce propos. Nous ferons le point en 1980 et, si vos appréhensions se confirment, nous verrons ce qu'il convient de faire à propos de ce sujet difficile.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'effort direct de l'Etat se prolonge dans les programmes d'investissement des entreprises publiques, qui atteindront près de 50 milliards de francs en 1980 ; alors que la progression des concours de l'Etat aux entreprises publiques, c'est-à-dire des subventions de fonctionnement ou des prêts, reste limitée à 10 p. 100 ; et que les investissements des entreprises enregistreront un accroissement de 13,6 p. 100.

Enfin, rappelons l'effort de soutien, en particulier pour l'industrie du bâtiment et des travaux publics, dans le cadre du programme qui avait été arrêté le 29 août dernier.

J'en viens à la solidarité. L'action en faveur de l'investissement et l'action de solidarité se complètent, et même parfois se rejoignent et se confondent. Il en est ainsi des crédits relatifs au troisième pacte national pour l'emploi, qui progressent de plus de 51 p. 100 en 1980 par rapport à 1979, et atteignent plus de 3,5 milliards de francs. Ils contribuent directement à la fois aux créations d'emplois, à la formation professionnelle, et à la solidarité nationale, notamment à l'égard des jeunes.

Parmi les principaux crédits budgétaires qui marquent un effort de solidarité, je citerai effectivement le minimum vieillesse, les crédits d'aide sociale, les indemnités de chômage, les dotations de la formation professionnelle qui sont, celles-là, en prise directe avec toutes les difficultés de l'économie.

Toutes ces interventions sont effectivement à l'origine de lourdes charges pour la collectivité. Mais comment en contester le bien-fondé ? Comment ne pas voir en elles l'une des expressions les plus efficaces de la solidarité envers nos compatriotes les moins favorisés ?

Faut-il, je vous le demande, réduire les crédits d'aide sociale, quitte à en laisser la charge aux collectivités locales qui, de toute évidence, ne pourraient la supporter ? (*Mouvements divers sur les travées socialistes et communistes.*)

Certes les conditions d'attribution de toutes ces prestations doivent être, bien sûr, contrôlées et réformées ; mais cet effort de pouvoirs publics doit s'accompagner également de l'effort de ceux qui, par la mise en jeu de leur propre responsabilité, peuvent concourir à satisfaire par eux-mêmes ces besoins.

C'est précisément un des rôles de la fiscalité directe dans sa conception moderne que de contribuer à cette solidarité, à l'équité, à plus de justice fiscale et, par conséquent, de justice sociale.

L'impôt sur le revenu a été bâti sur ce principe, vous le savez et plusieurs dispositions de ce projet de budget répondent à ce souci de demander un effort plus important aux titulaires de revenus élevés, aux titulaires de grosses fortunes et, à l'inverse, de limiter, d'amoindrir la charge supplémentaire des revenus les moins élevés. A cet égard, la modulation du barème de l'impôt sur le revenu répond à cet objectif.

En outre, les grosses fortunes seront mises à contribution par diverses mesures ...

M. Anicet Le Pors. C'est une blague !

M. Maurice Papon, ministre du budget. ... pendant que plusieurs dispositions seront prises en faveur des contribuables les plus modestes et en particulier en faveur des personnes âgées.

Je termine cet exposé par les priorités. Le projet de budget maintient des priorités déjà affirmées et en énonce d'autres. Ces priorités visent d'abord le maintien de l'indépendance nationale. Cela se traduit, dans le budget de la défense, par une progression importante des crédits qui couvrent l'exécution de la loi de programmation militaire de 1975. Les secteurs de pointe, les secteurs de technologie avancée, illustrent aussi ce que peut être une véritable indépendance nationale dans le monde moderne et c'est pourquoi, vous le verrez dans ce budget, sont soutenus et développés directement ou indirectement le nucléaire, l'espace, l'informatique, l'aéronautique et également l'énergie. En effet, la priorité accordée aux économies d'énergie se trouve renforcée, puisque les crédits de l'agence pour les économies d'énergie progressent de 24 p. 100 entre 1979 et 1980.

Outre ces mesures visant l'indépendance, les priorités s'appliquent aussi aux actions extérieures de la France. Nous aurons l'occasion de le voir lors de l'examen du budget des affaires étrangères ou du budget de la coopération, dans la ligne de l'aide publique au développement.

Sont prioritaires également un certain nombre d'actions internes essentielles dans l'intérêt des Français : la sécurité — M. Blin la citée, tout à l'heure, je n'y reviens donc pas — et l'action culturelle qui fait partie du patrimoine national avec la loi de programme sur les musées et les actions en faveur du patrimoine.

Dans la même ligne de pensée, je citerai les concours de l'Etat aux collectivités locales. Je n'y insisterai pas parce que vous avez eu la bonne grâce, monsieur le rapporteur général, d'en indiquer les progressions.

Enfin, j'en arrive aux dépenses de fonctionnement de l'Etat. Certes, il pourrait paraître insuffisant et il me paraîtrait à moi-même insuffisant que les dépenses de fonctionnement de l'Etat n'augmentent pas plus vite que le produit intérieur brut. C'était la première mesure à prendre ; elle a été prise.

Elle se traduit par un certain nombre de mesures. C'est le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de l'Etat et vous avez eu raison, monsieur le rapporteur général, de rappeler que l'ensemble du budget des rémunérations civiles et militaires de l'Etat représente la moitié ou près de la moitié des 525 milliards de francs, donc, en fait, on agit sur quelque 250 milliards de francs. Ce sont la diminution — c'est un ouvrage de longue patience — de plus d'un tiers du nombre des créations d'emploi — vous en avez indiqué le nombre — et les mesures d'économie dans le domaine des frais généraux de l'Etat et en matière de crédits de fonctionnement hors personnel.

A ce moment, je dois remercier M. Fosset qui a rapporté tout à l'heure les observations de la Cour des comptes. S'il est un homme qui peut se réjouir que la Cour des comptes existe, de son efficacité et du concours de tous les instants qu'elle apporte au Gouvernement, c'est bien le ministre du budget.

Est-il possible d'exercer une pression sur le train de vie de l'Etat ? M. Blin, et je l'en remercie, m'a aidé à répondre à cette question quand il a rappelé la masse budgétaire consacrée aux interventions économiques, et la masse budgétaire — 96 milliards de francs ce n'est pas rien — consacrée aux interventions sociales.

Lorsqu'on fait, par conséquent, la soustraction de tous ces éléments qui constituent la structure de budget, on s'aperçoit que « le train de vie de l'Etat » s'élève à une vingtaine de milliards de francs. Alors, qu'il n'y ait pas des économies à réaliser sur cette somme...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Sûrement.

M. Maurice Papon, ministre du budget. ... ce n'est pas moi qui vous l'affirmerai. Nous prenons d'ailleurs un certain nombre de mesures, et certaines dès 1980.

Vous avez parlé des publications, je vous approuve pleinement. J'ai déjà pris un certain nombre de mesures pour réduire l'explosion des publications dont je ne suis pas sûr, en effet,

que tout le monde les lise, mais dont je sais pour les voir qu'elles sont luxueusement présentées. Il faut y mettre un terme. (*Nombreux applaudissements.*)

Mais cette pression constante sur des crédits de fonctionnement qui ne représentent finalement qu'une partie mineure du budget, il faut la replacer dans le cadre de la politique qui est soutenue depuis quatre ans.

Savez-vous que depuis quatre ans, le budget de fonctionnement de l'Etat a supporté une économie de 5 milliards de francs. Pourquoi ? Parce que depuis quatre ans, et sauf en 1979 — je donnerai des précisions tout à l'heure — les crédits de fonctionnement n'ont jamais été réévalués à la mesure de la hausse des prix. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie naturellement moins de crédits pour faire sinon plus de choses, en tout cas autant de choses. Cela me paraît essentiel et cette information a manqué dans la discussion qui s'est ouverte sur ce sujet.

Enfin, je dirai un mot de la lutte contre la fraude et contre l'évasion fiscale auxquelles M. le rapporteur général a fait allusion.

Cette loi de finances contient un train de douze dispositions qui, à ma connaissance, sont sans précédent dans une loi de finances et qui devraient nous donner effectivement les moyens de lutter soit contre l'évasion fiscale légale, parce qu'il y a des brèches, des voies qui sont ouvertes, soit contre la fraude fiscale proprement dite.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, dans une note récente, votre rapporteur général s'interrogeait pour savoir si la politique économique suivie par la France depuis trois ans pouvait être différente. En conclusion de son étude il répondait qu'à la lumière des performances réalisées par les autres pays industriels, le bilan de cette politique était tel que personne ne pouvait utilement proposer d'autre voie.

Le budget de 1980 participe étroitement de cette politique d'ensemble.

Face aux incertitudes et aux menaces de la situation internationale, ce budget maintient le cap du redressement et confirme un certain nombre de priorités monétaires, budgétaires et fiscales. Ce faisant, il assure l'avenir.

Mais, en même temps, ce budget entend jouer un rôle actif adapté à l'état présent de la situation économique et sociale.

La politique budgétaire du Gouvernement refuse les facilités et les faux-semblants. Elle s'appuie sur la confiance des Français qui, dans leur immense majorité, savent qu'il n'est pas de résultat durable sans continuité de l'effort. Le premier souci du Gouvernement est bien de répondre à ces aspirations en ne cessant d'appeler les Français eux-mêmes à cet effort pour la France.

Le Gouvernement ne doute pas que le Sénat de la République lui apportera en cette circonstance tout son concours. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., de l'U. C. D. P. et sur quelques travées du R. P. R.*)

(**M. Jacques Boyer-Andrivet remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.**)

PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,
vice-président.

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : trente-six minutes ;

Groupe socialiste : trente-six minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : trente-trois minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : trente minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : vingt-sept minutes ;

Groupe communiste : vingt-trois minutes ;

Groupe du centre national des indépendants et paysans : vingt et une minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : dix-neuf minutes.

La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aujourd'hui vient de débiter la discussion de la loi de finances. C'est un débat sérieux, à l'image du Sénat dont les membres, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, s'attachent à l'amélioration de textes dont la perfection n'est pas toujours la note dominante.

C'est un débat inutile dans la mesure où, à son issue, le ministre, comme l'année dernière, nous demandera de rabattre nos votes en échange de cette dotation sénatoriale d'une centaine de millions qu'il met très généreusement à notre disposition, à la condition bien entendu légitime d'appartenir à la majorité. (*Sourires.*)

C'est un débat utile dans la mesure où l'on pense qu'un jour les assemblées redeviendront peut-être un Parlement.

C'est un débat illusoire, cette année, en raison des conditions dans lesquelles est intervenu le vote du budget à l'Assemblée nationale.

M. Etienne Dailly. Certes !

M. Henri Duffaut. Faut-il rappeler, en effet, que cette dernière avait rejeté l'article 25 et que l'on pouvait se poser la question de savoir si la discussion de la deuxième partie de la loi de finances était tellement régulière et si, éventuellement, une saisine du Conseil constitutionnel n'interviendrait pas.

Dieu merci, nous sommes à l'abri de ces catastrophes, puisque le Gouvernement a déposé une motion de censure et qu'à la suite de cette motion de censure le budget a été voté. C'est, je crois, un député de la majorité qui, empruntant le langage des tripots, a dit que « le budget a été gagné à l'article 49 ».

Sur quoi portait la contestation ? Sur une discussion budgétaire à concurrence de deux milliards de francs. C'est peu si l'on considère que le budget s'élève au total à 525 milliards. Néanmoins, le Gouvernement, toujours favorable à la concertation, n'a pas poursuivi avec efficacité le dialogue avec l'autre parti de la majorité. Alors, on peut se demander si ce débat était tellement budgétaire ou s'il ne revêtait pas un caractère plus politique, prélude à une élection présidentielle à propos de laquelle les deux partis de la majorité souhaitaient se démarquer.

M. le Président de la République a déclaré que 1980 serait une année sans élection. Je constate en tout cas que c'est une année électorale. Mais peut-être les responsabilités en incombent-elles à M. le Président de la République ? Tel un premier capétien, il fait vivre aujourd'hui les Français et le Parlement sous un régime qu'ils n'ont pas choisi, celui de la monarchie élective.

Donc, nous discutons du budget et c'est pour nous l'occasion d'évoquer, d'une part, l'avenir de l'économie française mais, d'autre part, de méditer aussi sur les résultats de la politique du Gouvernement au cours de ces trois dernières années.

Il convient de rappeler que c'est au mois d'août 1976 que M. Barre est arrivé au pouvoir. A l'époque — vous vous en souvenez certainement, mes chers collègues — il nous avait promis de vaincre l'inflation dans un délai de trois ans, ce qui devait mettre fin au déséquilibre de la balance commerciale, à l'atonie des investissements, à la dégradation monétaire, au chômage dont le développement croissant perturbe les finances publiques et compromet gravement l'équilibre économique, social et moral de la nation.

Qu'en est-il au terme de ces trois ans, assortis, même en ce mois de novembre, d'un délai de grâce supplémentaire de trois mois ? Il n'apparaît pas que la politique gouvernementale ait obtenu de très bons résultats.

L'année dernière, en expliquant le vote de mon groupe au Sénat, j'avais indiqué que la politique de M. Barre s'inspirait des illustres doctrines du docteur Purgon : « *Saignare, deinde*

saignare et resaignare. » Le résultat escompté n'ayant pas été obtenu, le Gouvernement, à défaut d'un remède, recherche une explication. Il la trouve toujours dans *Le malade imaginaire* : « Le poumon, le poumon, le poumon, vous dis-je », diagnostiquait Toinette ; « Le pétrole, le pétrole, le pétrole, vous dis-je », diagnostiquait le Gouvernement.

Oh ! certes, je ne prétendrai pas que la hausse du prix du pétrole et des matières premières soit sans influence sur la situation économique et sur l'inflation, mais je pense qu'il faut la situer à son niveau réel. Je crois aussi qu'elle ne saurait en aucun cas constituer une excuse absolutoire.

En 1974, souvenons-nous en — nous avons déjà subi le choc pétrolier — la hausse des prix avait été de 13,7 p. 100, mais le prix du pétrole n'intervenait dans ce chiffre que pour 3 p. 100. Le quadruplement du prix du pétrole s'était produit dans une situation déjà inflationniste.

Au cours des trois années de gouvernement de M. Barre, la hausse des prix a été de 32,4 p. 100. La hausse du coût de l'essence et du fuel a été de 2,7 p. 100.

Elle se situe à un taux inférieur à la moyenne générale de la croissance des prix. Pourquoi ? Parce que le dollar a perdu une grande partie de sa valeur, de telle sorte qu'au cours de ces trois ans, sur les 32,4 p. 100 de hausse des prix, 2,7 p. 100 sont imputables au pétrole et 29,7 p. 100 à la politique de M. Barre. Faites le rapprochement entre ces deux chiffres

Nous avons également connu, en 1979, un choc pétrolier, mais les décisions prises par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le 28 juin dernier, à Genève, n'ont eu d'effet réel qu'à partir du mois de septembre. Or, à la fin du mois de septembre déjà, la hausse des prix était de 9 p. 100, soit, en rythme annuel, de 13 p. 100 — chiffre considérable, mais non lié à la hausse du pétrole — alors qu'en 1978, cette hausse n'était que de 9,1 p. 100. Je rappellerai qu'au cours de cette même année 1978, les taux d'inflation ont été de 2,6 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 8,3 p. 100 en Angleterre — c'était au temps heureux de M. Callaghan, monsieur le ministre — 7,6 p. 100 aux Etats-Unis, 3,8 p. 100 au Japon et 1 p. 100 en Suisse.

Nous sommes bien obligés d'en conclure qu'il doit y avoir, en France, une raison particulière au développement de l'inflation. Comment la combattez-vous ? Par une pression accrue sur les rémunérations et par l'augmentation des ponctions fiscales. Mais, en contrepartie, vous alimentez l'inflation par le déficit budgétaire dans la mesure où il est essentiellement couvert par des créations monétaires. En 1975, le déficit budgétaire était de 43 milliards de francs. Puis M. Barre nous avait dit qu'il remettrait de l'ordre dans les finances publiques. Le déficit atteignait, en 1976, 18 milliards de francs et, en 1977, 21,7 milliards. Il convient d'ailleurs de remarquer que ces deux budgets, comme celui de 1975, avaient été votés en équilibre.

En 1978, vous renouez avec le déficit, mais à un rythme modéré, tout au moins en ce qui concerne les prévisions : 8,9 milliards de francs ; en réalité, il aura été de 34 milliards de francs.

Pour 1979, le déficit prévisionnel est de 15 milliards de francs, mais le déficit réel atteindra 35 ou 40 milliards de francs.

Or, nous observons que les recettes prévues, évaluées à 445 milliards de francs, ont été atteintes ou même légèrement dépassées. Le découvert résulte donc d'une augmentation ou d'une sous-évaluation des dépenses. Je vous laisse le choix entre l'imprévision ou l'erreur volontaire.

Monsieur le ministre, vous aviez indiqué l'année dernière, en présentant la loi de finances, que, malgré ce déficit, votre budget était un budget sincère. En nous présentant celui de cette année, avec ce déficit de 31 milliards de francs auquel vous faisiez tout à l'heure allusion, vous nous indiquez qu'il s'agit d'un déficit important mais maîtrisé. Si cette maîtrise est égale à la sincérité de l'année précédente, je suis vraiment inquiet en ce qui concerne les résultats de l'exercice prochain ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) Je redoute que ce déficit n'atteigne 50 ou 60 milliards de francs.

Comment couvrerez-vous ce nouveau déficit ? Toujours par la création monétaire. Au cours des trois années écoulées, cette

masse monétaire a augmenté de 44 p. 100. Cette augmentation est précisément due, pour la plus grande part, au déficit du budget.

En France, nous ne pouvons pas emprunter. Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le ministre, c'est vous-même qui l'avez exprimé lors d'une récente réunion de la commission des finances. Alors que la France, pour des montants peu importants, ne trouve pas de prêteur, l'Allemagne, pour des montants beaucoup plus importants, en trouve. Il y a une explication à cela et je vais vous la donner très simplement : le taux d'intérêt en Allemagne étant supérieur à l'usure monétaire, le créancier a intérêt à prêter ; en France, le taux d'intérêt étant inférieur à l'usure monétaire, le prêteur n'a pas intérêt à prêter.

La dégradation du crédit n'est pas un fait récent dans notre pays. Sans passionner le débat, je voudrais évoquer un emprunt qui a été contracté en l'an de grâce 1973, au taux de 7 p. 100, soit à un taux raisonnable. Il avait un petit défaut, celui d'être indexé sur la valeur du lingot d'or. Cela signifie que, à l'échéance du 16 janvier prochain, cet emprunt rapportera à ses porteurs 36 p. 100 et que s'il fallait le rembourser, il faudrait que le Trésor, aujourd'hui, sur la base du cours du lingot, mobilise 35 milliards de francs. Si, au Grand siècle ou sous Louis le Bien-Aimé, un fils de famille avait emprunté au denier trois, son barbon de père aurait, sans aucun doute, sollicité de sa Majesté une lettre de cachet pour l'envoyer méditer à la Bastille sur la dilapidation du patrimoine familial. (*Rires sur les travées socialistes.*) Sous la IV^e ou la V^e République, on l'aurait doté d'un solide conseil judiciaire.

Le dernier quart du xx^e siècle est beaucoup plus indulgent : il en a fait un Président de la République ! (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je me permettrai quelques rappels historiques car ils ne me paraissent pas inutiles pour marquer la dégradation du crédit public en France.

Après la guerre de 1870 — une guerre perdue — le traité de Francfort nous avait imposé le paiement d'une indemnité énorme de 5 milliards de francs or. Un emprunt fut contracté à cet effet. Il fut couvert plusieurs fois.

Au plus fort de la guerre de 1914-1918, en 1917, la France était en mesure d'emprunter à 4 p. 100. En 1919-1920, alors qu'il s'agissait de reconstruire les régions dévastées — douze départements — la France, la troisième République trouvait encore du crédit à 5 et 6 p. 100. Que les temps sont changés !

Aujourd'hui, on ne trouve du crédit que si on conclut des emprunts indexés, emprunts qu'un ministre des finances, en 1963, condamnait sévèrement. En 1956, un emprunt avait été émis et indexé sur les cours des obligations et des actions. Cet emprunt ayant doublé de valeur en raison de la hausse des cours en bourse, ce ministre des finances nous indiquait combien cette indexation était malfaisante. Les ministres des finances qui se sont succédé depuis quinze ans sont certainement à l'abri de ces imprudences et ne commettraient pas celle qui avait été le fait de M. Ramadier. Quoi qu'il en soit, l'emprunt à 5 p. 100 1973 a des conséquences inflationnistes, comme en ont les hausses des taux monétaires.

Il y a trois ans, le taux de l'argent au jour le jour était de l'ordre de 10 p. 100. Il était tombé à 6 p. 100 au mois de janvier, pour un temps très court ; depuis, il a remonté dangereusement et, hier, il atteignait le taux de 12,25 p. 100. Je sais que l'on entend ainsi lutter contre l'inflation, mais l'exagération des taux est à son tour génératrice d'inflation. De même, les taux d'avances bancaires ne cessent de croître, sans qu'on puisse, par conséquent, prévoir encore le terme de cette escalade.

En réalité, votre politique est une politique de contradiction. Vous faites une chose et son contraire. Vous combattez l'inflation, d'une part, et vous l'alimentez, de l'autre. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, elle connaisse un échec certain. Il n'est pas étonnant non plus que les perspectives qui ont été fixées n'aient pas été atteintes.

Tout à l'heure, nous parlions du commerce extérieur. Nous allons, si vous le voulez bien, en reparler.

Quand M. Barre est arrivé au pouvoir, le commerce extérieur français était déficitaire. Vous êtes parvenus à un équilibre fragile dans un moment où des pays comme le Japon ou l'Allemagne connaissent des excédents triomphants.

Nous avons fait des observations en ce qui concerne la qualité de ce commerce extérieur. Nous avons dénoncé la qualité relative de nos acheteurs, et je serais curieux de savoir ce qu'a coûté, ce que coûte, ce que coûtera le dénouement des marchés iraniens, par exemple. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Un sénateur socialiste. Bokassa !

M. Henri Duffaut. Nous avons également souligné combien ce commerce extérieur était fragile dans la mesure où il reposait sur quelques activités, comme les armements, le nucléaire, l'aviation, l'automobile, ce qui fait honneur à nos entreprises et à nos techniques, mais ce qui fait aussi qu'en cas de défaillance d'un de ces secteurs, nous nous trouverions dans des conditions extrêmement défavorables. En outre, je ne souhaite pas que Renault ou Peugeot-Citroën connaissent, en 1980, les difficultés que rencontrent, en 1979, non seulement Chrysler, mais aussi General Motors ou Ford. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Nous avons dit également qu'il était paradoxal que dans un pays comme la France, dont la surface utile est considérable, dont le climat est favorable, le secteur agro-alimentaire — le pétrole vert, si vous voulez — ait été parfois en déficit et ne connaisse qu'un léger excédent.

Nous avons souligné également combien il était paradoxal que dans ce pays dont le patrimoine est si riche, dont les sites sont si beaux, l'excédent de la balance touristique soit aussi faible.

Toutes ces faiblesses, nous les avons retrouvées à l'occasion du retournement de situation survenu au cours de cette année.

Le commerce extérieur a retrouvé une position déficitaire, certainement 15 milliards de francs au 31 décembre prochain. Comment en serait-il autrement alors que nous constatons une véritable stagnation dans les investissements publics aussi bien que dans les investissements privés ?

C'est vous-même, monsieur le ministre, qui avez indiqué l'année dernière, en nous présentant un budget en déficit, que ce déficit avait pour objectif de soutenir l'activité économique. Cette année-ci, vous avez récidivé en écrivant : « Les perspectives économiques rendent nécessaire une politique accrue de soutien de l'activité par les finances publiques. »

C'est ainsi, par conséquent, que vous avez voulu, par le déficit, soutenir cette activité. Reste à savoir si les résultats répondent à vos espoirs.

Avec un déficit de 15 milliards de francs, vous vous étiez fixés comme progression de la production intérieure brute, 3,6 p. 100. Le déficit aura atteint 40 milliards de francs et la progression de la production intérieure brute sera à peine supérieure à 3 p. 100.

Pour l'exercice 1980 — vous l'avez avoué vous-même — les perspectives sont encore moins encourageantes puisque vous n'envisagez plus qu'une progression de 2,5 p. 100, alors que cette année-ci, tout de même, le Japon et l'Allemagne fédérale ont connu une progression supérieure, et si la production industrielle a stagné aux Etats-Unis, c'est après s'être envolée pendant quatre ans.

En réalité, il y a déficit et déficit. Il s'agit, en fait, de savoir par quoi est constitué un déficit, dans quelle mesure il soutient ou non l'économie. Je me permettrai de prendre à titre d'exemples quelques chapitres.

La charge de la dette publique passe de 19 800 millions de francs à 26 800 millions, soit une progression de 35 p. 100 ; cela ne soutient pas l'économie.

La contribution à la Communauté économique européenne passe de 14 milliards de francs à 17 500 millions, soit 25 p. 100 d'augmentation ; cela ne soutiendra pas l'économie.

En revanche, les dépenses civiles d'équipement passent de 38 940 millions de francs à 41 900 millions. Autrement dit, elles progressent, en francs courants, de 7,6 p. 100, mais elles régressent en volume, et cela compromet l'économie.

Je sais bien que, jusqu'à présent, les collectivités locales avaient assuré la compensation de ce déficit, mais celles-ci sont essouffées en raison des charges qu'elles supportent. C'est M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, qui nous indiquait que, cette année, la T. V. A. serait remboursée au taux de

62 p. 100 au lieu des 57 p. 100 prévus parce que, précisément, les investissements des collectivités locales, en 1977, avaient été inférieurs aux prévisions. Il est probable que cette régression s'est accentuée en 1978 et en 1979, et qu'elle s'accroîtra encore en 1980.

Il vous arrive, monsieur le ministre, comme à nous d'ailleurs, de faire des comparaisons entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Si vous le voulez bien, nous allons comparer les déficits de ces deux pays.

Le déficit de la France est un déficit de fonctionnement ; le déficit de la République fédérale d'Allemagne résulte d'une augmentation substantielle du volume des investissements et de l'allègement de la pression fiscale.

Le déficit de la France est un déficit subi ; le déficit de la République fédérale d'Allemagne est un déficit volontaire.

Le déficit de la France est comblé par l'inflation ; le déficit de la République fédérale d'Allemagne est couvert par l'emprunt.

De ce fait, il importe peu que l'un représente 1,7 p. 100 de la production intérieure brute et l'autre 3,4 p. 100 de cette production étant donné leurs natures différentes.

Si vous avez eu plus de satisfaction du côté des investissements privés, ce n'est pas faute, monsieur le ministre, d'avoir pris des mesures en faveur des entreprises. Vous les avez rappelées, et M. le rapporteur général a fait de même avec sa compétence habituelle. Je me bornerai simplement à les énumérer.

La liberté des prix, ce n'était pas mal.

La « déduction des 5 000 francs Monory », elle a été efficace dans la mesure où elle a permis, l'année dernière, de réaliser des augmentations de capital de nombreuses sociétés et pour un montant important, par conséquent, de restaurer la trésorerie des entreprises.

La pression fiscale sur les salaires a été efficace dans la mesure où, par unité produite, leur croissance s'est réduite.

Enfin, les mesures fiscales prises en faveur des entreprises n'ont pas, non plus, été négligeables. C'est ainsi que, parmi ces mesures, j'en relève une qui consiste à accorder une déduction de 10 p. 100 sur l'excédent d'investissement industriel d'une année sur l'autre.

Au total, vous avez chiffré le coût de ces aides à 3 500 millions de francs.

Personnellement, je ferai un rapprochement. La plus-value de l'impôt sur les personnes physiques sera, cette année, avez-vous dit, de 16,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. En revanche, en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, la plus-value, en dépit d'un accroissement sensible des profits réalisés par de nombreuses entreprises, ne sera que de 4,8 p. 100. Vous avez, par conséquent, mis les entreprises françaises en mesure d'investir largement ; vous avez restauré leur trésorerie et leur possibilité d'auto-financement. Leur action a-t-elle répondu à vos espoirs ?

En dépit de vos affirmations, nous constatons qu'il y a eu peu d'investissements, que ceux qui ont été réalisés l'ont été en vue d'augmenter la productivité, mais rarement d'accroître la capacité de production. D'ailleurs, pourquoi ces entreprises augmenteraient-elles leur capacité de production ?

Actuellement, leurs débouchés représentent à peu près de 80 à 90 p. 100 de cette capacité de production. Ont-elles l'espoir de voir le marché intérieur se développer, alors que vous exercez une pression sur les salaires, que la ponction sociale supplémentaire s'élève à 12 milliards de francs et que la pression fiscale s'accroît ? Ont-elles l'espoir de développer les marchés extérieurs alors que notre premier client, la République fédérale d'Allemagne, connaît dans une moindre mesure une inflation renaissante et prendra les mesures appropriées ? Ont-elles l'espoir de développer notre production dans les pays du Tiers monde, en particulier dans ceux de l'organisation des pays exportateurs de pétrole, l'O. P. E. P., où nous avons pris un certain retard ?

Je lisais récemment qu'en matière de dessalement de l'eau de mer, par exemple, ce qui intéresse notamment le Koweït et l'Arabie Saoudite, vous étiez à l'avant-garde des techniques, mais que la dimension des entreprises n'avait pas permis d'emporter le marché, que c'était finalement le Japon qui y était parvenu.

Je voudrais avec gravité appeler votre attention sur le fait suivant : les périodes de crise industrielle entraînent des périodes de restructuration, de réadaptation qui exigent des investissements considérables. Nous savons très bien que d'ici à cinq ans, c'est-à-dire 1985, l'industrie automobile devra, pour s'adapter aux circonstances nouvelles, investir beaucoup. Les Etats-Unis, le Japon, sont prêts à le faire, sont même déjà en train de le faire. Pour l'Allemagne fédérale, malgré sa puissance économique, ce sera certainement beaucoup plus difficile. Qu'en sera-t-il pour la France dans le cadre d'une politique gouvernementale sans perspectives et sans ambition ?

Le Gouvernement se félicite, par ailleurs, de la bonne tenue de la monnaie française. Ce jugement doit être nuancé car cette bonne tenue s'exprime par rapport aux monnaies faibles, notamment au dollar. Mais vous savez aussi bien moi quelle est la situation des Etats-Unis. Ce pays avait le choix entre deux hypothèses : privilégier l'économie ou privilégier la monnaie. Il a choisi de privilégier l'économie et il a connu quatre ans d'expansion tout en maintenant, tout au moins jusqu'à ces derniers temps, le pouvoir d'achat intérieur du dollar.

En revanche, si nous rapprochons l'évolution du franc de celle des monnaies fortes, nous constatons qu'en trois ans, par rapport au deutschemark, au florin, au shilling autrichien et, bien entendu, par rapport à d'autres, il a perdu 18 p. 100, et même 21 p. 100 si l'on se réfère au franc suisse ; en outre, si vous maintenez tant bien que mal la parité monétaire actuelle, c'est au prix d'un taux d'intérêt exceptionnel qui est, souvent, égal au double de celui de nos partenaires.

Dans ce domaine, il n'y a pas matière à de grandes satisfactions, et c'est encore moins le cas dans celui du chômage !

Au cours des trois années écoulées, le nombre des chômeurs — et c'est un drame national ! — a augmenté de plusieurs centaines de milliers. Or, les Etats-Unis en sont au plein emploi ; le chômage est peu important au Japon ; il a régressé sensiblement en Allemagne et en Grande-Bretagne depuis 1977.

Il est vrai, monsieur le ministre, que tous les ans, le nombre des jeunes demandeurs d'emploi surpasse de 250 000 celui des nouveaux retraités ; mais c'est le résultat de l'évolution démographique de l'après-guerre, laquelle s'est ralentie au cours de ces dernières années.

Je vous pose alors une grave question : qu'avez-vous fait pour enrayer ce déclin de la natalité ? Qu'avez-vous fait pour restaurer une politique familiale ? Savez-vous que si, depuis cinq ans, on avait pu dénombrier de 500 000 à 600 000 Français supplémentaires, l'arrivée des jeunes de vingt ans poserait moins de problèmes ?

L'activité industrielle ne créera pas d'emplois et votre seule ambition est d'éviter un nouveau déclin de la main-d'œuvre industrielle.

Mais dans le secteur public, vous n'assurez pas la compensation : vous créez 20 000 emplois alors que les besoins sont considérables dans de nombreux services, quand ce ne serait que dans les postes ou dans le secteur de la sécurité, qui intéresse tous les Français.

J'ajoute que vos statistiques relatives à l'emploi ont un caractère mystérieux. Le nombre de fonctionnaires était de 2 392 000 cette année. Vous créez 20 000 emplois. Or, dans les mêmes statistiques, le nombre des fonctionnaires n'est pas de 2 392 000 plus 20 000, mais de 2 381 000. J'avoue ne pas comprendre, à moins qu'un certain nombre de retraités n'aient pas été remplacés. Il s'agit non d'une boutade, mais d'un épisode.

Le chômage pose un problème moral. C'est un luxe qui est devenu coûteux, car un chômeur représente de 50 à 60 p. 100 de ce que coûte un actif. Je me demande s'il ne serait pas préférable maintenant, au prix d'un déficit supplémentaire, d'avoir plus de gens qui travaillent que d'inscrits dans les bureaux de chômage. (Très bien ! sur les travées socialistes.) Je redoute aussi qu'un jour nous n'aboutissions à une inévitable explosion sociale, ce qui ne pourrait qu'accroître le déclin économique de notre pays.

Vous avez ajouté, monsieur le ministre, que les Français peuvent supporter beaucoup de restrictions. Mais il est une sécurité à laquelle ils sont particulièrement attachés, c'est celle de leur emploi, car elle signifie, par voie de conséquence, la sécurité de leur famille.

J'en ai terminé ou presque avec l'examen de ce point, parce qu'à travers ces considérations, j'ai traité de nombreux aspects du problème budgétaire. Je me bornerai, par conséquent, à évoquer brièvement trois ordres d'observations.

La première concerne l'impôt sur les personnes physiques. Selon vous, monsieur le ministre, il enregistrerait une plus-value de 16,5 p. 100. Pourquoi ? Parce que l'élargissement des tranches se situe très en deçà du niveau de la hausse des prix, même avec 10 p. 100, cette année-ci, pour la première tranche et 9 p. 100 pour les deux suivantes, et cela fait suite à une longue série d'accentuations de la pression fiscale.

En 1979, les tranches ont été élargies de 9 p. 100, mais la hausse des prix se situe à 11 p. 100. En 1978, les dix premières tranches ont été élargies de 7,5 p. 100, mais la hausse des prix a été supérieure à 9 p. 100, de telle sorte que ce « corset » fiscal n'a cessé de se resserrer.

Ma deuxième considération a trait au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités. Vous n'augmentez ce qui leur revient qu'avec un certain décalage par rapport à la hausse des prix. La preuve en est qu'au 31 décembre de cette année la hausse des rémunérations des fonctionnaires et des retraites n'aura été que de 9,5 p. 100, alors qu'au 31 octobre, la hausse des prix avait déjà dépassé ce pourcentage. C'est par conséquent, en permanence, un décalage de 2 ou 3 p. 100 entre la hausse des rémunérations et celle des prix. Si l'on observe qu'un point représente 200 millions de francs par mois, cela signifie que les fonctionnaires font l'avance de l'inflation et perdent tous les ans plusieurs milliards de francs de pouvoir d'achat.

La situation, me répondez-vous, est régularisée au 1^{er} janvier. C'est vrai. Mais cette régularisation intervient sans effet rétroactif. Autrement dit, vous tenez vos promesses un seul jour par an, le 1^{er} janvier, le jour des étrennes... Mais les fonctionnaires et les retraités considèrent cela avec une certaine amertume.

Ma dernière considération aura trait aux collectivités locales. La dotation de fonctionnement passe de 32 800 à 37 800 millions de francs ; elle progresse donc de 16 p. 100, ou de 13 p. 100 si l'on tient compte d'une plus-value de 1 milliard de francs en 1979.

Le remboursement de la T. V. A. passe de 3 200 millions de francs à 5 milliards de francs, soit une progression de 56 p. 100. Elle est satisfaisante, je vous en donne acte. Mais vous n'avez rien fait pour corriger les méfaits de la taxe d'habitation, comme de la taxe professionnelle — s'il est bon de parler de cette dernière, il convient aussi d'évoquer la taxe d'habitation, qui pèse lourdement sur les contribuables les plus modestes — cette taxe professionnelle que je n'ai pas votée et dont la stupidité n'est pas à démontrer quand on considère qu'elle pèse essentiellement sur l'investissement et sur l'emploi. (*Très bien ! Très bien ! sur les travées socialistes.*) On met au pilori, en permanence, les collectivités locales. On leur reproche d'augmenter leur pression fiscale de 20 p. 100, alors qu'elles supportent les transferts de charges, les hausses des taux d'intérêt, du prix du pétrole, du coût de l'énergie, et que, dans bien des cas, elles ne sont même pas les ordonnateurs des dépenses qu'elles ont à couvrir. Je pense, notamment, aux dépenses d'aide sociale qui grèvent si lourdement les budgets départementaux, parfois à concurrence des deux tiers de leur montant.

Dans la comparaison que vous avez faite tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, entre l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle, vous avez un peu péché par omission, car l'impôt sur les sociétés n'est pas déductible du bénéfice, à l'inverse de la taxe professionnelle, de telle sorte qu'il faut rapprocher non pas 30 milliards de 50 milliards de francs, mais 15 milliards de 50 milliards de francs, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que la taxe professionnelle ne doit pas être réformée.

Je voudrais souligner également que les collectivités locales ont l'obligation de voter et d'exécuter leur budget en équilibre. Si la même obligation avait été imposée à l'Etat en 1979, pour y parvenir, il aurait fallu majorer de 40 p. 100 l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou de 80 p. 100 l'impôt sur les sociétés. Il était utile de rappeler ces chiffres.

Me voici arrivé au moment de la conclusion, et je vous prie de m'excuser, mes chers collègues, d'avoir retenu aussi longtemps l'attention du Sénat. Je me suis attaché à l'objectivité

dans mes critiques. J'aurais préféré formuler des constatations plus sereines mais, malheureusement, nous vivons dans cette situation économique que caractérise le mot un peu barbare de « stagflation », qui sous-entend l'association de la récession et de l'inflation.

Vous n'avez pas l'intention de changer de politique ; vous entendez la poursuivre ; vous constatez pourtant où elle nous conduit. Nous la condamnons. C'est pourquoi nous ne pourrions pas, le moment venu, voter votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Dumont.

M. Raymond Dumont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport économique et financier introduisant le projet de loi de finances pour 1980 s'ouvre sur une triple affirmation.

« En 1978, la situation des pays industrialisés s'est, dans l'ensemble, améliorée malgré la perspective de difficultés sérieuses, cette amélioration paraissait devoir se poursuivre en Europe en 1979 et 1980. Ces perspectives plus favorables ont été profondément remises en cause par les récentes augmentations de prix du pétrole. »

Ainsi, une fois encore, c'est le pétrole qui est désigné comme étant responsable de tout.

Le Gouvernement ne renonce pas à utiliser cette explication, commode mais inexacte, à un moment où, un peu partout, des voix s'élèvent pour dire ce que nous n'avons cessé de répéter depuis des années, à savoir que la hausse du prix du pétrole n'est pas la cause fondamentale de la crise qui affecte l'ensemble des pays capitalistes en général et le nôtre en particulier.

C'est ce que confirme, entre autres documents, la note de conjoncture élaborée par M. le rapporteur général du budget qui écrit : « C'est bien avant le premier choc pétrolier, c'est-à-dire dès 1971, que la situation économique mondiale a présenté les premiers signes d'essoufflement. Ralentissement de l'expansion, montée du chômage, crise monétaire : telles étaient déjà les principales caractéristiques de cette année-là. »

En ce qui concerne les hausses de prix du pétrole intervenues en 1979, la même note fait état de « nouvelles tensions sur les prix dès la fin de 1978 et le début de 1979 » ; elle ajoute : « avant même que ne soit décidé le nouveau renchérissement des produits pétroliers ». Cette constatation amène d'ailleurs M. le rapporteur général à se demander si « les politiques menées par les grands pays industriels et en particulier par les Etats-Unis ne sont pas en partie responsables de cette nouvelle hausse ».

Il ajoute un peu plus loin : « Jusqu'à ces derniers mois, le pouvoir d'achat des producteurs de pétrole était sensiblement inférieur à celui de janvier 1974. Leur situation est même encore pire si l'on tient compte, en particulier en 1978, de la chute du dollar. Dans ces conditions, le prix décidé à Genève en juin 1979, bien qu'en hausse d'environ 60 à 65 p. 100 sur celui de décembre 1978, permet aux pays producteurs d'acquiescer sensiblement la même quantité de biens industriels que le prix de vente de janvier 1974. »

C'est ce que nous avons, nous, communistes, constamment répété, à savoir que l'augmentation du prix du pétrole constitue bien plus une conséquence qu'une cause de la crise.

Affirmer, comme le Gouvernement continue de le faire, que le prix du pétrole est à la base de toutes nos difficultés, c'est abuser l'opinion publique, afin de tenter de lui faire accepter une politique d'austérité et de sacrifice. En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Le rapport, présenté au nom du Premier ministre par M. le ministre du budget, écrit au sujet de ce qu'il appelle le « choc consécutif au relèvement du prix du pétrole » que « celui-ci a été mieux et plus rapidement surmonté là où l'évolution des revenus réels des ménages a été le mieux et le plus rapidement adaptée à la nécessité de préserver le dynamisme et la compétitivité des entreprises ».

Si l'on débarrasse cette affirmation des précautions de langage qui l'entourent, cela signifie en clair : là où les revenus des ménages ont été réduits afin d'augmenter les profits des entreprises !

Nous retrouvons là toute l'orientation de la politique gouvernementale dont les objectifs réels sont, d'une part, de peser en baisse sur les revenus des ménages, sur les dépenses sociales et collectives et, d'autre part, de tout faire pour favoriser les profits des entreprises et plus spécialement des plus puissantes d'entre elles, les monopoles.

D'aucuns prétendent que le Gouvernement n'a pas de politique, qu'il navigue à vue. Rendons-lui cette justice : le Gouvernement a une politique qu'il s'efforce de mettre systématiquement en œuvre, une politique au profit des privilégiés et des grandes sociétés privées.

Les luttes, au développement desquelles les communistes participent activement et quotidiennement, le contraignent à loucher, à manœuvrer, parfois à reculer ou à abandonner certains de ses projets ; pourtant, il ne perd jamais de vue ses objectifs de classe.

S'agissant de ses objectifs affichés, il en va, certes, tout autrement ; ceux-ci sont loin d'être atteints.

Le Gouvernement avait promis de défendre le franc. Depuis que M. Barre tient le gouvernail des affaires, notre monnaie s'est dépréciée de 18 p. 100 par rapport au deutsche Mark. Le Gouvernement s'était fait fort de juguler l'inflation. Elle sera, cette année, officiellement, à deux chiffres.

Le Gouvernement, par la voix de M. Monory, avait affirmé que la libération des prix stimulerait la concurrence et ferait baisser ceux-ci. C'est le contraire qui s'est produit.

« Les prix libérés au cours de 1978 ont particulièrement augmenté », note avec inquiétude M. le rapporteur général, qui ajoute : « Cette augmentation paraît bien être la conséquence directe de la libération des prix, les autres facteurs économiques ayant augmenté dans le même temps à un rythme voisin de celui du passé. »

Le Gouvernement avait promis de rétablir le plein emploi ; officiellement, nous dépassons les 1 450 000 demandeurs d'emploi ; et la note de conjoncture peut affirmer que, « dans le domaine de l'emploi, la France est le plus éprouvé des pays industriels ».

Le Gouvernement se vantait, il n'y a pas si longtemps encore, de l'excédent de notre balance commerciale ; elle sera, cette année, très probablement en déficit de plusieurs milliards de francs.

Quant à l'équilibre budgétaire, il n'est plus qu'un lointain souvenir. Pour 1979, le budget prévoyait au départ un déséquilibre de 15 milliards de francs ; en fait, le déficit d'exécution avoisinera les 40 milliards de francs, soit 266 p. 100 du chiffre initial. Pour 1980, le budget est présenté avec un déficit prévisionnel de 31 milliards de francs, mais tout le monde sait pertinemment dès maintenant que ce chiffre sera largement dépassé.

Le déficit cumulé sur les trois derniers exercices n'est pas loin d'atteindre les 100 milliards de francs. Les charges de la dette publique inscrites au budget de 1980 sont en très forte augmentation : plus 35,4 p. 100 par rapport à cette année. Il s'agit là de faits et de données incontestables. Peut-on, pour autant, comme le font certains partis ou hommes politiques, conclure que la politique gouvernementale ne se soldé que par une série d'échecs ? Ce serait perdre de vue les objectifs réels, profonds, de l'action gouvernementale, à savoir favoriser les profits capitalistes, favoriser le redéploiement.

Les profits avoués par les principales sociétés privées se sont sensiblement accrus en 1978, et tout indique qu'ils auront continué à le faire en 1979.

Le rapport gouvernemental salue « l'amélioration des marges des entreprises » et considère comme un succès le fait que la part des rémunérations des salariés dans la valeur ajoutée des sociétés privées non agricoles ait baissé depuis 1976. Cela nous paraît très significatif de la volonté gouvernementale d'imposer aux salariés l'austérité pour favoriser les profits.

Ces objectifs se retrouvent, nul ne saurait en être surpris, dans le budget qui nous est soumis.

Bien entendu, le Gouvernement ne peut avancer à visage découvert ; c'est pourquoi il présente son budget comme étant un budget de « soutien à l'économie » et de « solidarité entre les Français ».

D'abord, le soutien à l'économie. Voici ce que prévoit le document officiel lui-même dans son « esquisse d'une projection économique pour 1980 » : il y aurait un taux de croissance en volume du produit intérieur brut total de 2,6 p. 100, en ralentissement d'un demi-point par rapport à 1979, la demande interne ne progresserait plus que de 2,6 p. 100, contre 2,9 p. 100 en 1979 ; le taux de croissance, en volume, de la consommation des ménages — soit 2,5 p. 100 — serait inférieur à celui de 1979, qui était de 3,3 p. 100 ; la formation brute de capital fixe des ménages subirait une nouvelle diminution, de l'ordre cette fois de 0,6 p. 100, la détérioration du marché du travail se poursuivrait.

En d'autres termes, la marée noire du chômage continuera de monter. D'ailleurs, l'Etat donne l'exemple : le nombre total des créations d'emplois dans les administrations sera réduit. De 66 032 en 1977, il est tombé successivement à 40 511 en 1978 et à 24 372 en 1979 ; il ne sera plus que de 19 691 en 1980.

Quant aux créations nettes, elles apparaissent en réduction plus importante encore : elles ne seront, en 1980, que de 14 639, soit 8 066 de moins que l'an dernier. Quand on connaît les besoins qui sont ceux de la plupart des administrations et des services publics, cette réduction ne laisse pas d'être inquiétante ! Elle ne pourra se traduire que par une dégradation de la qualité du service public rendu aux usagers.

A partir du 1^{er} janvier prochain, un mécanisme de contrôle impitoyable des emplois budgétaires sera mis en place. Le Gouvernement n'hésite pas à supprimer des emplois et à jeter au chômage des personnels contractuels. C'est ainsi que, dans le secteur de l'éducation, il s'apprête à diminuer de 5 000 le nombre des maîtres auxiliaires.

Les dépenses de fonctionnement et les crédits d'investissement pour les services publics et sociaux et les équipements collectifs diminueront le plus souvent en volume si l'on tient compte de la hausse des prix. Ce sera le cas, notamment, pour la santé, la jeunesse et les sports, l'agriculture, l'éducation, la recherche, les transports.

Les subventions accordées aux entreprises publiques stagneront, quand elles ne diminueront pas en francs constants, c'est-à-dire que sera poursuivie la politique actuelle de hausse des tarifs, d'endettement et de démantèlement des services jugés non rentables.

Les dépenses concernant l'armée et la police augmenteront. Cette relance de la course aux armements n'assurera pas plus la défense nationale que celle des équipements policiers ne renforcera la sécurité de nos populations. L'une correspond à la participation française à une relance générale des armements de l'alliance atlantique, cependant que l'autre équipera en priorité les forces de répression.

Les sommes prévues pour faciliter la politique de redéploiement pèse lourdement sur le budget. C'est le cas de l'application de la loi du 27 juin 1979, qui, sous prétexte de favoriser l'investissement productif, prévoit maintes déductions fiscales pour un coût budgétaire global d'environ 3,5 milliards de francs, réparti sur 1979 et 1980.

Le démantèlement de la sidérurgie fait apparaître, en 1980, un débit de 1,3 milliard de francs au compte spécial correspondant aux versements du Trésor à la caisse d'amortissement pour l'acier.

Des moyens nouveaux — plus de 62 millions de francs — seront affectés à diverses actions de politique industrielle, en fait, pour favoriser la restructuration.

Les concours du fonds de développement économique et social — le F.D.E.S. — à l'industrie privée, sous forme de prêts participatifs, passent de 1 537 millions de francs à 2 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 30 p. 100 par rapport à l'année en cours.

En résumé, on peut affirmer qu'avec le budget de 1980 l'Etat se montre de plus en plus généreux envers les sociétés privées.

Cela aboutira-t-il au moins à stimuler les investissements productifs et surtout à créer des emplois ? A ce sujet, la note de conjoncture de M. le rapporteur général relève : « Presque partout, c'est la pleine utilisation des capacités de production et l'accroissement des bénéficiaires qu'a entraîné ce redémarrage de l'investissement.

« En France, bien que ces deux conditions soient réunies, il n'a pas eu lieu. » Cette note ajoute : « Les entreprises françaises ont ainsi besoin d'investissements et les moyens de les faire. Or elles ne les font pas. »

En fait de soutien de l'activité économique, il s'agit de faire financer par les contribuables l'accélération, ruineuse pour la France, de la politique de redéploiement industriel et financier.

Le budget pour 1980 est-il, comme le prétend par ailleurs le Gouvernement, un budget de « solidarité entre les Français » ? Pas le moins du monde !

L'impôt sur la consommation, qui frappe indistinctement tous les Français, quels que soient leurs revenus, continuera de fournir plus des deux tiers des recettes fiscales totales. L'impôt sur le revenu, dont la masse provient des contributions des salariés, fournira quelque 116 milliards de francs alors que l'impôt sur les sociétés ne rapportera que 51 milliards de francs. Le taux de croissance du premier — 16,48 p. 100 — par rapport à 1979 sera nettement supérieur à celui du second — 4,8 p. 100 — ce dernier étant donc inférieur à la hausse des prix, ce qui se traduira par une baisse effective de l'impôt payé par les sociétés.

Comme nous nous y attendions, le projet de loi de finances pour 1980 ne contient aucune disposition instituant un impôt sur la fortune ou sur le capital. Ainsi, les déclarations tonitrueuses des partis de la majorité, à commencer par l'U. D. F., apparaissent sous leur vrai jour : des phrases creuses, des promesses sans lendemain, sans effet pratique !

Pourtant — et c'est une autre caractéristique du budget qui nous est soumis — l'ampleur et la puissance de l'action populaire ont contraint le Gouvernement à y insérer quelques mesures touchant les profits et les plus hauts revenus. C'est notamment le cas du prélèvement qui frappera les profits des sociétés pétrolières opérant en France. La vigoureuse campagne menée par le parti communiste français sur le scandale que constituent les profits des pétroliers a rencontré dans l'opinion publique un écho si profond que le Gouvernement n'a pu l'ignorer.

Que cette mesure ait été imposée par l'action et non prise de gaieté de cœur, nous en trouverions, si besoin était, la confirmation dans ce cri du cœur d'un député de la majorité : « Ce n'est pas ce qu'on a fait de mieux ! »

D'ailleurs, le Gouvernement et sa majorité ont tout fait pour que ce prélèvement soit « exceptionnel et provisoire » et ne frappe qu'une mince partie des activités, donc des profits des compagnies pétrolières opérant en France.

Toujours sous la pression de l'opinion publique et des luttes populaires, le Gouvernement a été contraint, au cours même du débat à l'Assemblée nationale, à certaines concessions.

La plus importante concerne le barème de l'impôt sur le revenu, qui prendra mieux en compte l'augmentation des prix. Cela ne signifie pas que cette mesure fasse le compte puisqu'elle laisse subsister un décalage avec la hausse réelle, et non plus officielle, des prix et n'amorce aucun rattrapage du retard pris au cours des exercices précédents.

En revanche, le Premier ministre n'a pas hésité à annuler des dispositions positives adoptées par les députés. C'est le cas, par exemple, de la détaxation du carburant utilisé par les chauffeurs de taxi. C'est une manière d'agir profondément antidémocratique, qui bafoue les décisions des élus.

Il faut dire que l'attitude du R. P. R. affirmant qu'en aucun cas il ne voterait une motion de censure a bien facilité la tâche du Gouvernement, lequel n'a pas manqué de lui renvoyer l'ascenseur en servant de faire-valoir à la manœuvre chiraquienne de démarquage.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Raymond Dumont. Pour la première fois, le Gouvernement n'a pas trouvé une majorité de députés pour émettre un avis favorable à son projet de budget. Celui-ci est — admirons la formule ! — non pas « adopté », mais « considéré comme adopté ».

Au-delà de la part de manœuvre que j'évoquais voilà un instant, ce fait témoigne de la puissance de l'action populaire qui se développe dans le pays et qui trouve son expression dans des luttes puissantes et déterminées, comme celles des travailleurs d'Alstom et des contrôleurs de la navigation aérienne.

Pour autant, les communistes ne sauraient se limiter à une simple critique des conditions fort particulières dans lesquelles

le budget nous est transmis. Ce que les communistes mettent en cause, c'est le contenu même du budget et la politique qui le sous-tend.

Ce budget est un budget d'austérité renforcée pour la grande majorité des Français ; il aggravera les inégalités.

Ce budget accompagne et favorise le redéploiement des monopoles, qui aboutit inéluctablement à la braderie de nos richesses nationales, au déclin de la France, à son intégration de plus en plus poussée dans l'Europe capitaliste dominée par la République fédérale d'Allemagne.

L'ambition des communistes est d'orienter la France dans une tout autre voie, celle du progrès économique, social et culturel, celle de l'élargissement des libertés démocratiques, celle de la prise en main par les citoyens eux-mêmes de leur destin, celle de l'indépendance nationale.

C'est pourquoi les sénateurs communistes agiront tout au long du débat qui s'ouvre pour faire échec à la néfaste politique qui est menée par le Gouvernement et dont le budget qui nous est soumis est le reflet.

Les communistes — toute l'histoire contemporaine de notre pays le prouve — ont toujours été partisans et artisans de l'unité nationale dès lors que celle-ci se réalise en vue d'avancer vers le progrès, la démocratie et l'indépendance. En revanche, jamais ils n'ont apporté, jamais ils n'apporteront leur soutien ou même leur caution à une tentative pour réaliser un consensus social autour d'une politique d'austérité et de démission nationale.

M. Anicet Le Pors. Très bien !

M. Raymond Dumont. Nous le disons nettement : ne comptez pas sur les communistes pour qu'ils se taisent ou pour qu'ils laissent faire. Ce n'est pas dans leurs rangs que vous trouverez ceux qui sont disposés à se laisser séduire par le chant des sirènes élyséennes.

Notre but, c'est d'aider les Français à résoudre leurs difficultés et de les entraîner dans la lutte contre votre politique antisociale et antinationale.

Cette lutte a marqué des points : le projet de loi de finances transmis en septembre, tout comme celui sur lequel vous venez d'engager votre responsabilité à l'Assemblée nationale, en porte les traces.

Ces premiers résultats nous engagent à poursuivre dans cette voie.

Il est réellement possible de lutter contre l'inflation, mais, au lieu de ce pseudo-libéralisme qui encourage les hausses de prix, nous sommes, tout au contraire, pour un blocage temporaire des prix des biens de consommation, des produits industriels, des services et des loyers.

Il faut réduire les inégalités, dans un pays où la moitié la plus pauvre de la population ne possède que 3 p. 100 du patrimoine national, la moitié de celui-ci étant la propriété des 10 p. 100 de Français les plus riches.

Pour cela, nous avançons les moyens budgétaires nécessaires. Les nombreux amendements que nous défendrons en témoignent.

Le barème de l'impôt sur le revenu que nous proposons est, lui, un véritable barème de solidarité, puisqu'il prévoit un relèvement substantiel des tranches les plus basses et une réforme du quotient familial pour les contribuables modestes.

Une nouvelle fois, nous allons vous contraindre, monsieur le ministre, à discuter de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le capital et, ainsi, à honorer une promesse que vous aviez faite dans le programme de Blois, alors que vous refusez toujours d'organiser un grand débat parlementaire sur le sujet.

Puis nous vous soumettrons bien d'autres propositions de justice, qui ont toutes comme idée centrale de prendre l'argent — il y en a ! — là où il est, dans des conditions qui concourent en même temps au rétablissement de la santé de notre économie.

Monsieur le ministre, quoique vous prétendiez, le budget que vous nous présentez n'est en rien un budget de soutien et de solidarité. Tout au contraire, il va aggraver la stagnation économique, les inégalités et resserrer les contraintes extérieures sur la France. C'est pourquoi le groupe communiste du Sénat le combattra tout en faisant des propositions pour aider les Français à résoudre leurs difficultés.

Nous ne sommes pas comme ceux qui, au sein de la majorité, pratiquent le double jeu, faisant mine de combattre le Gouvernement et finissant toujours, au bout du compte, par se coucher.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Raymond Dumont. Nous ne sommes pas de ceux, non plus, qui pratiquent le double langage et qui se disent opposants en appelant en même temps, tel Jacques Delors, président socialiste de la commission économique et monétaire à l'Assemblée européenne, un « accord général de programmation sociale », c'est-à-dire le consensus.

Tout cela, c'est de la politique politicienne. Nous n'en voulons pas.

Aux Françaises et aux Français, nous parlons clair et nous disons : « Faites-vous d'abord confiance à vous-même. La voie de la lutte, c'est la voie la plus rapide et la plus sûre du changement. Dans cette voie-là, vous rencontrerez les communistes et vous pourrez compter sur eux. » (*Très bien ! Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Gros.

Mme Brigitte Gros. Frappés de plein fouet, quoique à des degrés divers, par la dégradation rapide de la conjoncture économique internationale, tous les pays industriels éprouvent beaucoup de difficultés à débattre de leur budget et à tenter de résoudre les nouveaux problèmes qui se posent à eux. En France comme ailleurs — plus qu'ailleurs peut-être — nous constatons que le débat budgétaire provoque entre le pouvoir d'Etat et la représentation nationale une discussion tendue, délicate, je dirai même grave, monsieur le ministre. Depuis le début de la V^e République, la première phase de la discussion budgétaire n'a jamais été aussi difficile. Pourquoi ?

C'est que, au-delà des convictions de chacun, au-delà des idéologies, au-delà des problèmes de personne, il s'agit non pas, comme le prétendent certains journalistes, de revenir au petit jeu parlementaire de la IV^e République, mais d'examiner un problème de fond que des parlementaires, de plus en plus nombreux, se posent en conscience, et on peut les comprendre.

Quelle est cette raison profonde ? Elle tient à l'inquiétude grandissante des Français devant les conséquences délicates, pour eux et pour leurs familles, des difficultés économiques que connaissent la France et le monde.

Deux éléments expliquent la grogne actuelle des élus nationaux, qui ne font que traduire l'inquiétude de l'opinion.

Le premier est lié au fait que la France — beaucoup l'ont souligné avant moi — est, avec le Japon, le pays industriel moderne le moins bien armé pour faire face au défi énergétique sans précédent qui nous est lancé et qui devient chaque jour de plus en plus insupportable parce que la France ne dispose pas, sur son territoire, de ressources énergétiques, mis à part quelques gisements de houille en voie d'épuisement. Elle doit donc couvrir — et c'est grave — 85 p. 100 de ses besoins en devises.

Le second élément tient au fait que notre pays a perdu de nombreuses années très précieuses pour engager la reconstruction, le redéploiement, la modernisation de ses instruments de production. Aussi, constatons-nous aujourd'hui, à l'aube des années 1980, que notre appareil industriel n'a pas la souplesse, la rapidité, la modernité qui seraient nécessaires pour affronter la concurrence des nouvelles puissances industrielles naissantes qui bénéficient à la fois de matières premières bon marché et d'une main-d'œuvre nombreuse qui travaille à meilleur prix que la nôtre.

La France se trouve aujourd'hui dans une situation économique très délicate, car au lendemain de la guerre du Kippour — et du quadruplement du prix du pétrole — personne n'a pu ou voulu mesurer l'importance de cet événement historique, de ce coup de tonnerre dans le ciel serein.

En vérité, le premier choc pétrolier n'était pas, comme certains l'ont dit, un phénomène accidentel. Il traduisait, en réalité, la prise de conscience par les pays producteurs de leurs richesses et il manifestait leur volonté nouvelle de ne plus être exploités comme ils l'étaient depuis près d'un siècle par

les pays consommateurs. Aujourd'hui — et nous le constatons tous les jours — les pays du golfe Persique, mais aussi le Mexique et beaucoup d'autres encore, estiment que la colonisation économique des pays industriels modernes est terminée.

La véritable dimension de l'événement et ses conséquences à terme, beaucoup ont préféré les ignorer. Le message de M. le Président de la République, en 1975, était quasi prophétique : « Aujourd'hui » — disait-il — « le monde ne sait pas où il va et, s'il le savait, il saurait qu'il va à la catastrophe. » Il nous invitait à mesurer la dimension du problème, à réfléchir au fait que nous passerions d'une société ayant du pétrole à une société sans pétrole, d'une civilisation industrielle à une civilisation post-industrielle et d'une société d'indépendance à une société de rigueur.

Aujourd'hui, je dis qu'il n'y a pas de « crise », car ce terme sous-entend un état provisoire. Or, il s'agit bien de tout autre chose. En fait, nous assistons à un bouleversement historique qui nécessite l'établissement d'un nouveau type de rapports entre les ex-colonisateurs que sont les pays industriels et les futurs partenaires que doivent être, pour eux, les pays producteurs de pétrole.

Ainsi, dès 1975, des changements de cap et des remises en cause s'imposaient-ils dans un certain nombre de domaines essentiels pour faire face à la crise énergétique et à la concurrence de plus en plus dure des pays en voie de développement. Mais, comme ces remises en cause et ces changements de cap n'auraient pas manqué de bousculer quelque peu des droits acquis, des rentes de situation et des privilèges, on préféra reporter indéfiniment la décision.

Nous savons bien, monsieur le ministre, que les grandes options de la politique budgétaire de 1980 ont été élaborées au début du printemps, c'est-à-dire quelques semaines avant le deuxième choc pétrolier qui s'est produit après la conférence des pays de l'O. P. E. P., à Genève. Cependant, nous nous posons la question : n'était-il pas possible — à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles — de modifier en profondeur, au cours de l'été, les choix budgétaires de la loi de finances afin qu'ils soient mieux adaptés aux nouvelles contraintes que nous imposaient les événements du mois de juin ?

En vérité, dès cette époque nous savons bien — et la conférence de Tokyo réunie à l'initiative de la France et des pays industriels l'a confirmé — quelles seraient les terribles conséquences économiques de l'augmentation de 60 p. 100 du prix du pétrole : forte augmentation des taux d'intérêt dans toutes les capitales internationales, montée de l'or, déstabilisation des monnaies, relance générale de l'inflation et accélération de la récession.

C'est pourquoi il apparaît aujourd'hui, après ce deuxième choc pétrolier et compte tenu des difficultés économiques et monétaires qu'il a entraînées, que les choix budgétaires pour 1980 n'ont pas été élaborés avec une volonté réelle de maîtriser ces difficultés et d'aider, par une vraie solidarité nationale, les Français qui en sont directement les victimes.

En effet, malgré les nouveaux périls qui pèsent sur notre économie, un changement de cap opéré dans un certain nombre de domaines aurait pu nous permettre de combattre plus efficacement le chômage et de lutter avec plus de vigueur contre les inégalités.

Oui, monsieur le ministre, ces deux problèmes capitaux sont aujourd'hui au cœur de l'inquiétude des Français, au cœur de leur découragement, au cœur de leur mécontentement. Je dirai qu'ils constituent également la préoccupation majeure des parlementaires que nous sommes.

Oui, le chômage est devenu intolérable. Pourquoi ? Parce qu'il frappe d'abord nos enfants. Monsieur le rapporteur général, vous avez parlé à cette tribune d'une politique de la famille. Moi qui suis femme, je puis vous dire que si nous voulons avoir une vraie politique de la famille et engager les femmes à faire plus d'enfants, il faut leur donner le sentiment qu'ils pourront entrer dans la vie active. Or, nous ne le pouvons pas. Moi, j'ai une fille qui est au chômage.

Monsieur le ministre, depuis la publication effectuée par l'I. N. S. E. E. à la demande du commissariat général du Plan sur les hypothèses de chômage d'ici à 1985, nous sommes inquiets. Car si le prix du pétrole continue à augmenter, si la croissance continue à diminuer, eh bien ! entre 1980 et 1985, nous verrons

croître cette armée de jeunes chômeurs. Ils sont 700 000 aujourd'hui, combien seront-ils demain ? Et vous connaissez les chiffres que l'I. N. S. E. E. a cités si la conjoncture était toujours aussi mauvaise : deux millions de chômeurs et peut-être plus...

M. Raymond Courrière. Vous n'allez pas voter le budget ?

Mme Brigitte Gros. Or, cette hantise du chômage aurait dû apparaître avec plus de force dans vos choix budgétaires, en privilégiant principalement cinq domaines.

Quels sont-ils ? Il s'agit, d'abord, de l'enseignement. Pour la première fois depuis de si nombreuses années, le budget de l'éducation n'est plus considéré dans la loi de finances comme la priorité des priorités.

Il faut remonter à 1972 pour constater une décélération de la progression des crédits de fonctionnement aussi importante — près de 10 p. 100 — comme l'a indiqué M. le rapporteur général.

Cette année, plus de 250 000 jeunes quitteront le système éducatif sans diplôme et sans formation, et ce chiffre ne baisse pas. Alors, monsieur le ministre, comment allons-nous former nos enfants qui ont besoin de faire des études et d'entrer dans la vie active mieux formés que les autres, car ce sont les cerveaux et les imaginations qui comptent aujourd'hui pour les sociétés qui n'ont pas de pétrole ?

Le deuxième domaine essentiel est celui de la recherche. On sait que la recherche fondamentale et la recherche appliquée sont la clé de la découverte de nouveaux produits, capables de redonner au secteur industriel et au secteur tertiaire un nouveau dynamisme créateur d'emplois. La France doit rattraper son retard, qui est considérable, et votre budget ne le permet pas.

Comme on peut le lire dans tous les journaux, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, lorsque la France place sur un marché un chercheur, l'Allemagne en place deux, le Japon quatre, et il paraît qu'en 1980, il en placera même cinq. Or, dans votre projet de loi de finances, le taux de progression de l'ensemble de l'enveloppe « recherche » n'est que de 12 p. 100. Il est donc inférieur à celui des dépenses publiques, qui est de 14,3 p. 100.

Dans ces conditions, l'on embauchera peu d'ingénieurs, peu de chercheurs — moins de 3 p. 100 sur les deux chapitres — alors qu'il aurait fallu en embaucher le double. Finalement, la recherche régresse : en 1967, elle représentait 2,1 p. 100 du produit intérieur brut ; elle n'en représente plus aujourd'hui que 1,8 p. 100.

Beaucoup d'orateurs ont dit à cette tribune, en particulier M. le rapporteur général, qu'il était important d'aider davantage les entreprises sur le plan fiscal si nous voulions qu'elles soient capables de créer des emplois.

Un grand nombre d'entre vous ont demandé, monsieur le ministre, une réforme plus importante des mécanismes qui pénalisent l'emploi, comme le système de l'amortissement et le mode de calcul des cotisations sociales. Sur ces deux derniers points, M. le rapporteur général a eu bien raison de dire que le problème que posait le budget social de la France était si grave que pouvoir exécutif et pouvoir législatif devraient étudier la question en concertation étroite. Il faudrait que le Parlement soit saisi du budget social du pays et qu'il vous aide à trouver les formules qui conviendraient.

Dans le cadre des aides aux entreprises, monsieur le ministre, il faut décentraliser. Vous ne le voulez pas et, croyez moi, cela freine l'emploi. Si les différentes aides qui proviennent d'organismes et de ministères différents étaient décentralisées sur la région et si les élus étaient chargés de les répartir, beaucoup de chefs d'entreprises seraient encouragés à créer de nouveaux emplois au lieu d'être découragés par des procédures iniques d'autorisations centralisées à l'extrême.

Par ailleurs, je ne vois pas apparaître, dans votre budget, le renouvellement de créations d'emplois d'utilité publique. C'est pourtant une bonne formule pour lutter contre le chômage car ces emplois d'utilité publique offriraient aux jeunes une possibilité d'échapper au chômage. Des besoins existent, et ils sont importants, aussi bien sur le plan social, sur le plan humain que sur le plan de l'animation de nos villes et de nos campagnes.

Ne pourrait-on pas compléter la dotation de 9 milliards de francs de crédits d'aide publique, réservée pour 1980 à l'indemnisation du chômage, pour inviter les Français chômeurs, même à titre provisoire, à occuper un emploi d'utilité publique, soit dans leur région, soit dans leur département, soit dans leur commune ? Croyez-moi, monsieur le ministre : nombre de chômeurs aimeraient mieux être employés dans leur mairie plutôt que de continuer à vivre dans un pessimisme morose dû à l'inaction.

Rien n'a été fait pour inciter les communes, les régions et les départements à prévoir, dans de bonnes conditions et avec l'aide de l'Etat, des emplois d'utilité publique destinés aux chômeurs.

J'en viens au dernier point, celui des économies d'énergie.

Sur ce plan-là, les choses ne vont pas du tout, monsieur le ministre. Nous nous rendons compte, d'abord, que contrairement aux déclarations officielles, nos importations ne diminuent pas. En 1975, elles s'élevaient à 107 millions de francs. En 1979, la France importera 20 p. 100 de plus qu'en 1975 et, ce qui est plus grave, 10 p. 100 de plus qu'en 1978.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que les crédits de la dotation de l'Agence pour les économies d'énergie augmentaient de 24 p. 100. Mais si l'on considère que le prix du pétrole a augmenté de 60 p. 100 et qu'il risque, après la conférence de Caracas qui pourrait bien constituer un troisième choc pétrolier, d'augmenter encore, cette dotation est totalement insuffisante.

L'Agence pour les économies d'énergie fait un effort sur le plan administratif, mais elle n'a que les moyens que le Gouvernement lui donne, et ces moyens sont nettement insuffisants. Aujourd'hui, les Français ne sont pas incités à faire des économies. On ne les aide pas suffisamment.

Je voudrais compléter ce chapitre des économies d'énergie, monsieur le ministre, en vous demandant s'il ne serait pas possible que la France adhère à l'Agence internationale des économies d'énergie, adhésion que M. Jobert, alors ministre des affaires étrangères, avait refusée en 1974. Il serait de bonne solidarité internationale, me semble-t-il, d'adhérer à cette agence afin de trouver des formules nouvelles qui puissent intéresser tous les pays consommateurs d'énergie.

Le dernier chapitre de mon intervention concerne la lutte contre les inégalités. En période de vaches grasses, les inégalités et les privilèges, parce que mieux cachés, sont supportés. Mais, en période de vaches maigres, les inégalités ne sont plus tolérables. C'est pourquoi les concessions que le Gouvernement a faites, après tant de difficultés, sur le barème des premières tranches de l'impôt nous paraissent tout à fait insuffisantes.

Les salariés, je le constate, sont de plus en plus furieux. Ils considèrent qu'ils sont les vaches à lait de la ponction fiscale et s'aperçoivent que, par ailleurs, la fraude atteint aujourd'hui trente milliards de francs, c'est-à-dire l'équivalence du déficit budgétaire. Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que le projet de loi de finances prévoyait de nombreuses mesures pour lutter contre la fraude. Mais lorsque ceux qui déclarent tous leurs revenus et qui paient l'impôt voient proliférer le nombre des fraudeurs, ils ressentent, croyez moi, un très grand malaise.

Les salariés ne comprennent pas non plus pourquoi vous persistez à protéger les détenteurs héréditaires du capital alors que leurs propres revenus, fruit de leur travail, sont de plus en plus durement taxés.

Oui, monsieur le ministre, il faut revoir le barème actuel des droits de succession parce qu'il est devenu archaïque et antiéconomique. C'est un autre régime qu'il faudrait mettre en vigueur, un régime qui libérerait de tout droit de succession 95 p. 100 des héritages français, mais qui augmenterait les droits frappant les gros héritages, proportionnellement à leur importance.

La dimension sans précédent des changements qui se sont produits dans le monde et qui se sont manifestés de façon particulièrement spectaculaire au cours de l'année 1979 pose à toutes les nations industrielles, et particulièrement à la France, des problèmes nouveaux.

Seul le changement par la réforme, dans une société plus généreuse et plus solidaire, peut nous permettre de relever les nouveaux défis qui nous menacent. Or la volonté de changement

n'apparaît pas, dans les orientations du projet de loi de finances pour 1980, avec suffisamment de force et de détermination. Et pourtant, les événements nous invitent chaque jour davantage à nous engager sans tarder dans la voie de la réforme.

Monsieur le ministre, si nous continuions à refuser de nous y engager, nos enfants pourraient un jour reprocher à notre génération de ne pas avoir été capable d'assumer les responsabilités qui sont les siennes, et cela serait grave. (*Applaudissements sur diverses travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Lombard.

M. Georges Lombard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 14 février 1978, prononçant l'éloge de l'aménagement du territoire, le Président de la République félicitait ceux qui, au sein de la D. A. T. A. R. — délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — avaient servi et servaient « la vigueur et l'harmonie de la France ».

J'ai trouvé la formule belle et je pense qu'elle mérite de constituer, alors que s'engage la discussion générale du budget, une référence, sinon la référence, à partir de laquelle le projet qui nous est soumis doit être mesuré pour apprécier la volonté, les moyens, les ambitions, mais aussi les faiblesses qu'il exprime ou traduit.

Par la force des choses, s'agissant d'un texte financier, ce projet engage le présent et préfigure l'avenir. Mon propos se divisera donc en deux parties. La première concernera l'immédiat, la seconde le moyen et le long terme.

Aucun d'entre vous ne s'étonnera, cependant, que je fasse précéder ces deux observations d'une interrogation touchant à la procédure, au caractère et aux limites de la discussion qui s'engage devant le Sénat.

Ce projet de budget, monsieur le ministre, nous est en effet transmis dans des conditions bien particulières, le Gouvernement ayant choisi d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale après avoir demandé une deuxième lecture concernant l'équilibre global des dépenses et des recettes.

Si mes amis et moi-même pouvons le comprendre — encore, je vous l'avoue, que, sur la procédure mise en œuvre, beaucoup à nos yeux serait à dire — nous avons, en revanche, le devoir de souligner que nous entendons, comme la Haute Assemblée tout entière, nous en sommes persuadés, exercer pleinement nos droits de discussion, de suggestion, de modification et d'appréciation. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et sur certaines travées du R. P. R.*)

Le passé, monsieur le ministre, démontre d'ailleurs que la concertation entre le Gouvernement et le Sénat a toujours été bénéfique et qu'elle a conduit, lors de l'examen de chaque budget, à des améliorations importantes. Il est souhaitable pour le pays — tout au moins le croyons-nous — que cette concertation demeure, aujourd'hui encore, la règle.

La République, d'ailleurs, n'aurait rien à gagner au refus de cette concertation, refus qui affaiblirait les institutions en jetant le doute sur la volonté réelle de l'exécutif et du législatif de travailler dans le respect tant de la lettre que de l'esprit de la Constitution.

Plus que jamais, les questions que pose ce budget, les inquiétudes qu'il suscite, les inflexions qu'il serait souhaitable d'y apporter justifient une discussion franche et complète, un effort de rapprochement que tout blocage de principe rendrait vain puisqu'il conduirait à un choix du tout ou rien qui serait, à mon sens, inacceptable pour la Haute Assemblée. L'interrogation est claire et appelle, me semble-t-il, une réponse nette et précise. (*Très bien ! très bien ! sur les travées de l'U. C. D. P.*)

Sous réserve de cette réponse, je voudrais, prolongeant l'exposé de notre rapporteur général — exposé qui fut lucide, clair et talentueux — réfléchir à haute voix, dans la première partie de mon propos, sur les moyens que le budget vous donne — ou plus exactement que vous vous donnez à vous-même — et qu'il nous donne pour faire face au présent.

Je le ferai à partir de quatre constatations qui sont très éloignées les unes des autres. La première concerne les instruments de mesure dont vous disposez pour essayer d'appréhender la réalité ; la deuxième le problème des économies et les deux autres les problèmes de l'emploi et de la famille.

Ma première constatation concerne la « navigation à vue » à laquelle vous êtes condamné, dans le présent, par les contraintes extérieures, alors que vous devriez être en mesure de saisir d'une manière effective, concrète et sûre les évolutions qui se produisent. Or, monsieur le ministre, tel n'est apparemment pas le cas.

Le prix de l'énergie et des matières premières — en un mot ce qu'on appelle « la crise », un arbre qui cache trop souvent la forêt — exige que vous vous battiez, que nous nous battions pour sauvegarder l'essentiel : le franc. C'est la tâche immédiate. Et je dois dire qu'elle est remplie — ce dont nous vous félicitons — mieux que d'aucuns ne l'espéraient ou que d'autres ne le prédisaient, compte tenu des circonstances actuelles. Vous en avez d'autant plus de mérite, monsieur le ministre, que ces fameux instruments de mesure, dont je viens de parler, ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Vos statistiques, nous sommes frappés de le constater, laissent penser que le développement des activités se poursuit à un rythme inférieur à celui qui est atteint dans la réalité. S'il faut en croire l'I. N. S. E. E., les indices de la consommation des produits industriels plafonnent et ceux de la consommation des ménages croîtraient à un rythme moins soutenu que celui de 3,3 p. 100 qui est retenu dans les comptes officiels, alors que l'évolution de la T. V. A., que l'on a cumulée de janvier à août 1979, accuse une augmentation de 16,5 p. 100. Il y a là, entre ces différents indicateurs, une contradiction qui, vous me permettez de le dire, est trop flagrante pour être expliquée par la seule extension du champ de cette taxe aux professions libérales.

Vos instruments de mesure sont donc loin d'être efficaces et précis. A nos yeux, c'est grave, surtout en une période où il faut appréhender au jour le jour ce que l'on peut appeler « la réalité vraie », ne serait-ce que pour vous permettre les actions rapides d'adaptation ou de compensation qui peuvent se révéler nécessaires.

Ces termes : « actions rapides d'adaptation et de compensation », me conduisent tout naturellement à ma deuxième observation qui concerne les économies. A l'Assemblée nationale, on vous a demandé, monsieur le ministre, de réaliser des économies. Vous avez répondu que vous étiez forcé d'en faire sur le train de vie de l'Etat — vous venez de le répéter — et que vous étiez prêt à en rechercher d'autres.

La position des demandeurs et votre propre réponse ne nous ont pas, croyez-le, laissés insensibles.

Nous pensons, en effet, comme vous, que la chasse au superflu — en ce qui concerne l'essence, on parle de la chasse au Gaspil — est une nécessité, pour ne pas dire, actuellement, une obligation essentielle.

Nous pensons aussi, monsieur le ministre, que, dans ce domaine, l'essentiel est de permettre au Gouvernement de disposer d'une masse de manœuvre lui permettant, sur le plan économique et social — et je dirai des transformations qui peuvent s'imposer — d'agir vite et sans contrainte excessive, si le besoin s'en fait sentir.

Pour le moment, nous regrettons profondément que vous n'ayez pas saisi cette possibilité en créant — peu importe son nom — à partir de ces économies, une enveloppe, un fonds conjoncturel de ceci ou de cela... C'était l'intérêt bien compris du pays.

Nous souhaitons, par conséquent, pendant la longue délibération qui va s'engager, vous entendre à ce sujet et nous vous signalons dès maintenant que nous sommes prêts, pour notre part, à vous aider à concrétiser une pareille idée, si elle a votre agrément.

Si, pour le présent, vous tentez, malgré de graves lacunes, d'assurer l'essentiel en faveur du franc — la balance des paiements, qui restera excédentaire grâce aux « invisibles », vous y aiderez — en revanche, je dois dire que nous ressentons — je vous demande quelques minutes d'attention — deux « manques » dans votre budget.

Le premier concerne l'emploi. Il reste pour les Français, en particulier les jeunes, une préoccupation majeure puisque son enjeu — il faut l'avoir toujours présent à l'esprit — est leur dignité.

Vous me répondrez que le troisième pacte pour l'emploi est le signe de votre volonté de tout faire pour, dans un premier stade, freiner le chômage et, dans un second, le réduire.

Vous ajouterez que, contrairement à ce que certains disent, chaque année un solde net important de créations d'emplois est constaté et que les difficultés que nous connaissons proviennent — héritage de la guerre 1914-1918 — de ce que les classes d'âge de ceux qui partent et de ceux qui arrivent ne coïncident pas. C'est vrai, monsieur le ministre, et, tous autant que nous sommes ici, nous vous en donnons acte.

Cependant, à nos yeux, ce n'est pas suffisant pour expliquer, encore moins pour justifier les lignes budgétaires qui manquent à votre budget. Or, c'est, tout au moins à nos yeux, dans cette omission que réside une des deux grandes faiblesses de votre projet, car, enfin, la situation actuelle, légèrement moins défavorable depuis deux mois, pourrait finalement, à très peu de frais, être améliorée de manière significative à partir de mesures simples.

Vous les connaissez, monsieur le ministre. Je me bornerai donc à vous les rappeler sous la forme de deux interrogations : quand allez-vous enfin lever les deux contraintes — le seuil et les charges sociales — qui interdisent à l'artisanat de jouer le rôle bénéfique qui pourrait être le sien ? (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*) Quand allez-vous, enfin, toujours pour favoriser l'emploi, inscrire les crédits qui s'imposent pour permettre aux petites et moyennes entreprises et aux petites et moyennes industries de connaître les possibilités des marchés extérieurs, d'avoir la possibilité de s'y adapter et de s'y implanter ? Ce qui a été réalisé dans le domaine agricole, qui a porté ses fruits, porterait les mêmes fruits si les mêmes méthodes étaient employées à nouveau.

On m'objectera que ces mesures coûteront. Je l'admets, mais que l'on me chiffre le coût et, en contrepartie, je demanderai à combien revient le chômage et ce qu'il représente sur le plan moral, celui de l'unité de la nation, de sa vigueur et de son harmonie. Des choix doivent être faits en fonction d'un certain nombre de notions, qui ne sont pas toutes — que M. le ministre du budget m'excuse de le lui dire — des notions financières. Mais, monsieur le ministre, nous serons sensibles à vos réponses, à vos engagements et — je ne vous le cache pas — à vos silences.

La deuxième omission, aussi préoccupante à nos yeux, concerne les familles. Vous n'avez pas retenu les propositions de l'Assemblée nationale sur les allègements fiscaux à accorder aux familles de quatre enfants. Nous ne pouvons, monsieur le ministre, que le regretter et regretter encore plus, car il ne s'agit pas d'un problème de majorité ou d'opposition, qu'un consensus national ne soit pas recherché — je suis navré vis-à-vis de mes collègues communistes d'avoir employé le mot consensus ; disons un accord national — pour l'instauration d'une véritable politique familiale.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Georges Lombard. La dégradation de la démographie, l'évolution de la conception du rôle de la famille et de ses conditions de vie forcent, en effet, à aller beaucoup plus loin que vous n'êtes allés jusqu'à maintenant. Mais, monsieur le ministre, ce n'est pas la première fois que ce propos est tenu. Depuis des années, le problème est posé dans cette assemblée, comme il l'est — j'en suis persuadé — à l'Assemblée nationale. Or, depuis des années, seul le silence répond à nos questions, alors qu'une France incapable de renouveler ses générations serait vite condamnée. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

Vous ne vous étonnez pas que, prolongeant sur ce point aussi ce que notre rapporteur général a dit voilà un instant, je vous fasse part de notre préoccupation de voir enfin le Gouvernement s'engager de manière concrète dans une politique dynamique d'aide à la famille.

Elle passe pour nous, et dès maintenant, par des allègements fiscaux en faveur des foyers ayant non pas quatre, mais trois enfants, par des prestations accordées dès la première naissance, par des allocations correspondant à un salaire familial pour les familles de trois enfants. Elle passe, enfin, par une politique du travail favorisant le mi-temps en faveur des mères de famille.

C'est le prix de la renverse du courant contraire auquel la France doit actuellement faire face et je vous prie de croire que son montant, le jour où on l'aura calculé, apparaîtra comme sans commune mesure avec celui que le pays aurait à payer demain si les tombes devaient l'emporter sur les berceaux.

Monsieur le ministre, cette remarque introduit, puisqu'elle touche à l'avenir, un avenir qui nous inquiète terriblement, la deuxième partie de mon propos, qui concernera le moyen et le long terme tel qu'on peut l'apercevoir à travers votre budget. Trois brèves réflexions me semblent s'imposer à ce sujet.

Le monde dans lequel nous sommes entrés exige de nous, pour que la France reste une terre de liberté, de vigueur et d'harmonie, que nous examinions, je devrais dire que nous ayons le courage d'examiner sans complaisance les chances, mais aussi les handicaps que nous connaissons, car ce qu'on appelle la crise — je rejoins ce que disait Mme Gros voilà un instant — n'est qu'un révélateur d'une situation nouvelle, qui, elle, sera durable.

Le vrai problème, à terme, est donc non plus de faire face — or, Dieu sait si nous avons entendu ce terme au cours des années passées — aux conséquences de je ne sais quelle fatalité, mais de déterminer où nous voulons aller et comment nous irons. C'est le prix à payer pour que la France reste dans le peloton des grandes nations industrielles.

La tectonique des cultures, qui caractérise le nouvel état du monde et qui est aussi irréversible que la tectonique dite des plaques sur le plan géologique, veut que nous puissions dans notre génie propre le ressort de nos actions de demain. Car, demain, si nous voulons vivre et progresser, nous ne ferons plus — il faut en avoir une claire conscience — ce que nous avons fait hier. Ce que nous avons fait hier, d'autres le feront à notre place.

Prendre conscience de ce phénomène, c'est ce qui permet d'envisager des moyens de desserrer les contraintes extérieures. Desserrer les contraintes extérieures, c'est quoi ? Il faut aussi avoir le courage de le dire : c'est affaire de choix et de volonté politique. La question que nous pouvons nous poser aujourd'hui est de savoir si nous avons fait les premiers et si nous avons la seconde.

Les crédits, monsieur le ministre, inscrits au titre des aides à l'investissement des entreprises, dont le caractère incitatif reste à démontrer — c'est le moins qu'on puisse dire — ne prendront vraiment tout leur sens que dans la mesure où, nous rappelant que toute production fait appel à trois facteurs — matières premières, travail et capital — nous déciderons de privilégier systématiquement les productions qui incorporent un maximum de main-d'œuvre qualifiée. C'est là, compte tenu de l'importance de notre jeunesse, que réside notre véritable chance.

Des biens d'équipement, des industries de pointe à l'agro-alimentaire — nous avons, à cet égard, une bonne nouvelle, même si elles sont assez rares : c'est celle de la nomination d'un secrétaire d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires, M. Debatisse — le champ est vaste pour jouer cet atout majeur que beaucoup à l'extérieur nous envient, si, chez nous, trop font la fine bouche.

Mais bien évidemment — ce sera ma deuxième réflexion — il faudra nous vaincre nous-mêmes, ce qui n'est pas la moindre de nos difficultés. Faut-il, en effet, rappeler que, dans cette optique, c'est tout notre système d'éducation qui est à reprendre ? Le temps où l'enseignement, au sens large du terme, visait à préparer un jeune à un emploi pour toute sa vie est révolu. Sommes-nous prêts, monsieur le ministre, à cette révolution ? Je dois avouer que les crédits affectés à l'éducation nationale et, à travers eux, la philosophie qu'ils expriment permettent d'en douter très sérieusement. Nous continuons, dans ce domaine comme dans bien d'autres, alors qu'ils sont essentiels pour demain, à prendre un retard que nous risquons de payer très cher.

Mais ce que je constate pour l'éducation nationale, je le constate également à travers certains articles de la première partie de la loi de finances, qui permettent de penser que la société décentralisée dont beaucoup parlent continue à se heurter, dans le secteur bancaire par exemple, à une opiniâtre résistance semblable à celle que nous avons connue dans le passé.

Fortement contrasté pour toutes ces raisons, le projet de budget que vous nous soumettez porte encore, dans d'autres domaines, témoignage de nos difficultés à prendre clairement conscience des efforts que nous avons à faire pour le bon usage de nos capacités et de notre savoir-faire. Recherche fondamentale, monsieur le ministre, recherche appliquée, innovation constituent pourtant les maîtres mots de notre avenir.

Des efforts — vous l'avez déjà dit — ont été faits dans ces directions. C'est vrai, monsieur le ministre. Sont-ils suffisants ? C'est autre chose !

Vous me permettrez, puisque vous avez procédé à une énumération, tout à l'heure, de regretter un silence qui en dit long sur le retard de la France dans un certain nombre de domaines, notamment quant à sa volonté de progresser — j'appellerai ce silence « le silence de la mer » —...

M. Maurice Papon, ministre du budget. Pas du tout ! Je vous répondrai.

M. Georges Lombard. ...sur une grande politique que nous devrions pourtant mener en matière de recherche et d'exploitation des océans.

Quelle erreur que cet oubli, même si, en ce qui vous concerne et en dehors des lignes qui sont inscrites au budget, il fut involontaire !

Je sais bien, comme mes amis, que votre tâche est harassante. Je sais, comme eux encore, que, dans la tourmente qui vient d'emporter le monde d'hier, l'essentiel, grâce au travail que vous avez effectué, a été sauvegardé ; mieux, que l'effort d'adaptation au monde d'aujourd'hui et de demain a été entrepris.

Je sais, enfin, comme mes amis, que, dans cette partie que le Gouvernement mène pour la France, votre équipage, si vous me permettez cette formule marine — cela rattrapera le silence de la mer — a quelquefois ses humeurs.

Je sais qu'un bon commandant, grâce à son comportement, réussit à surmonter ces difficultés et empêche, quand il le veut, que les humeurs ne se transforment en mutinerie.

M. Henri Caillavet. Il y a eu des mutineries qui ont réussi ! *(Sourires.)*

M. Georges Lombard. Mais je sais surtout que l'enjeu est tel que ceux qui vous soutiennent vous doivent autre chose que des louanges et que vous leur devez, vous, autre chose que des affirmations. Vous devez les entendre, vous devez les écouter.

M. Roger Poudonson. Excellent !

M. Georges Lombard. C'est le prix d'un travail à faire en commun au service de la France. Ce service-là suppose effectivement que nous soyons capables de travailler ensemble. *(Vifs applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.)*

M. le président. La parole est à M. Caillavet.

M. Henri Caillavet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Raymond Barre disait, voilà quelques jours, que l'opposition, c'était l'équivoque. Il avait peut-être raison, à cause du comportement de certains de nos collègues. Mais alors, souffrez qu'aujourd'hui, après la conduite du R. P. R., je vous dise : la majorité, c'est la confusion.

Mes chers collègues, vous connaissez le proverbe : « Qui ne dit mot consent ». Celui-ci devient maintenant une recette de gouvernement. Le budget de la majorité — je cite ce que disait, tout à l'heure, notre président, M. Alain Poher — est « considéré comme adopté », parce qu'il n'a pas été rejeté par la majorité.

M. Barre a eu raison de dire à M. François Mitterrand, hier, à l'Assemblée nationale, que cette procédure était constitutionnelle. Sans aucun doute et c'est même votre droit de vous en servir comme il vous plaît, monsieur le ministre, mais alors, en agissant de la sorte, c'est contre l'esprit de la Constitution que vous péchez. J'ai lu les travaux préparatoires...

M. Geoffroy de Montalembert. Ah !

M. Henri Caillavet. ...car il m'arrive souventes fois d'être curieux. J'ai constaté que la motion de censure avait été imaginée afin d'éviter que des oppositions disparates, des oppo-

sitions de rencontre, occasionnelles ne se regroupent en un instant pour renverser un gouvernement sans pour autant avoir une autre politique à substituer à la sienne.

Mais jamais il n'a été imaginé par les Constituants de l'époque de permettre, par la motion de censure, à une fraction de la majorité de se dérober et de fuir ses responsabilités parce que lorsqu'on vote le budget, on est pour la majorité, et lorsqu'on vote contre le budget, on est dans l'opposition. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Robert Laucournet. Voilà !

M. Henri Caillavet. N'avez-vous pas pleinement conscience, monsieur le ministre — parlant de votre personne, je loue à la fois votre esprit de courtoisie, votre compréhension et votre talent — que, désormais, le Gouvernement est minoritaire à l'Assemblée nationale et qu'ainsi, vous êtes minoritaire dans le pays. Je ne vais pas opposer le pays légal au pays réel, bien évidemment, mais, de bonne foi, je vous dis qu'il n'est ni sain ni raisonnable d'user des règles juridiques constitutionnelles pour exercer un pouvoir de minorité.

Une semblable situation peut durer quelque temps, je l'admets, pour franchir un obstacle notamment. Mais en réalité — et je crois que vous en conviendrez, parce que vous avez, monsieur le ministre, une formation de juriste, vous êtes un haut fonctionnaire de tradition — votre comportement, celui du Gouvernement, nous projette directement dans le présidentielisme et, dès lors, il faut tirer les conclusions de cette novation intervenue quant à l'esprit de la Constitution.

Je suis avide de savoir ce que, demain, M. Barre pourra me répondre, car j'imagine mal que M. le Premier ministre n'ait pas informé M. le Président de la République de ses propres réflexions et débattu avec lui au plan constitutionnel d'un sujet aussi délicat.

Donc, monsieur le ministre, si le Gouvernement persistait dans cette procédure constitutionnelle inimaginable pour les constituants, désormais un homme seul gouvernerait la France jusqu'aux élections présidentielles avec — c'est vrai — le relais du Gouvernement, simplement chargé de traduire en actes de politique parlementaire ses décisions. Je souhaite que vous puissiez apaiser mes craintes de juriste.

Mais oublions le droit, la forme constitutionnelle et revenons maintenant au débat actuel, celui du budget.

Si j'avais le goût de l'ironie, je vous dirais, monsieur le ministre, que le Gouvernement est placé dans un poumon d'acier. Il suffit à M. Chirac de débrancher la machine pour que vous disparaissiez. Et je suis, vous le savez, contre l'acharnement thérapeutique. *(Rires sur les travées socialistes.)*

Dans ces conditions, j'approuve le général de Gaulle lorsque celui-ci déclarait avec sa hauteur d'expression que la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille. J'ajouterais qu'on ne fait pas la politique de la France avec des sondages, même si ces derniers, aujourd'hui, flattent quelque peu M. Raymond Barre.

Seulement, le budget est l'expression d'une politique. Il reste, pour l'essentiel, l'acte authentique parlementaire ; et comme vos choix budgétaires sont récusés par le groupe parlementaire le plus nombreux de la majorité, acceptez, monsieur le ministre, qu'à mon tour je déclare que votre budget ne me paraît pas convenable.

Je sais que M. Valéry Giscard d'Estaing a comparé M. Raymond Barre à Joffre ; il est selon lui « le Joffre de l'économie ». Je porte un attachement très profond à la mémoire du maréchal Joffre parce qu'il était franc-maçon comme moi, mais je dois dire que Joffre avait gagné la première bataille de la Marne ! Or, lorsque je constate les décombres qui entourent aujourd'hui le Gouvernement, je pense, pour reprendre une image — non pas marine comme tout à l'heure, mais militaire — que c'est, en réalité, au maréchal Soubise qu'il faudrait comparer le Premier ministre et le Gouvernement, à ce maréchal, qui, après la défaite de Rossbach, cherchait ses troupes comme vous cherchez votre majorité. *(Rires sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.)*

Mais je ne veux pas être cruel, ce serait trop facile. Je ne redirai pas toutes les outrances de votre partenaire, mais il est quand même des mots qui restent dans la mémoire : « budget de

démision », « recettes de bonne femme » et « si M. le Premier ministre manque de souffle, il ne manque pas d'arrogance ». Oublions ces cruautés car les temps sont durs et pour le Premier ministre et pour le ministre du budget !

Monsieur Papon, je suis plein de bonne volonté ; j'essaie de comprendre votre politique.

Au nom de la majorité, très doctement, je dirai très professoralement, l'honorable M. Raymond Barre, Premier ministre, affirme : « La voie choisie est la seule réaliste, la voie choisie est la seule possible pour la France. » Belle formule ! Et on se sent apaisé !

Et au nom de la même majorité, M. Debré qui est un homme d'Etat incontestable, et je lui porte mon estime, a déclaré : « M. Raymond Barre s'entête, M. Raymond Barre se trompe, et il se trompe avec majesté. »

Alors je m'adresse à vous, moi qui suis dans une opposition de dialogue, et je vous dis : qui croire ? Je m'adresse à vous en homme politique, car je suis un homme politique ; je m'adresse à vous parce que je fais de la politique, je m'adresse à vous pour porter un jugement politique sur votre politique.

Personnellement — et M. Duffaut l'a excellemment dit tout à l'heure — je pense qu'il est indispensable de changer de cap, c'est-à-dire de changer de politique, parce que votre conduite économique, monsieur le ministre du budget, aboutit à des errements. Et je le dis en tenant compte, c'est vrai, des circonstances extérieures exceptionnelles, de la conjoncture internationale puisque la France est cernée de toutes parts, comme d'ailleurs l'Europe, par des maux profonds. Il y a partout des périls. C'est vrai, j'en tiens compte, mais ils n'expliquent pas tout et votre conduite aboutit à des errements dangereux.

J'observe, à mon tour, que l'inflation est permanente et qu'elle atteint à nouveau deux chiffres. L'explication de mon collègue et ami Duffaut est pertinente à ce sujet, je n'y reviendrai pas. C'est hélas ! une lèpre qui atteint les plus déshérités et les plus faibles. Le chômage, notamment celui des jeunes, n'est pas significativement en régression.

C'est donc vous dire, monsieur le ministre, que vos méthodes de Gouvernement, celles qu'a choisies M. Barre et qui durent depuis trois années, ne parviennent pas à maîtriser ces maux excessifs.

Il faut donc changer de politique, certainement dans beaucoup de domaines, parce que, par exemple — et c'est une allusion ! — nous avons été bafoués en Afrique. Personnellement, depuis des années, je vous dis modestement et d'autres vous l'ont dit avec plus d'autorité : ne maintenez par cet arlequin qu'est M. Bokassa en République centrafricaine. Vous l'avez maintenu au prix de nos deniers et au prix du sang. Il est grand temps, là aussi, de changer de politique.

Lorsque nous avons subi, monsieur le ministre, le premier choc pétrolier, dont parlait tout à l'heure M. le rapporteur général — dont nous louons l'esprit de maîtrise et la culture — nous sommes intervenus, il est vrai, à la tribune du Sénat pour expliquer à M. le Premier ministre de l'époque que la France courait d'immenses dangers, et que la hausse du pétrole nous paraissait plus qu'alarmante. Nous avons demandé que soit engagé d'urgence l'ensemble des politiques de substitution au plan de l'énergie. Peine perdue ! Ce n'est que depuis peu que le Gouvernement et M. Barre ont réagi.

Aussi, en cet instant, je voudrais vous poser une question qui s'adresse au ministre, à celui de la solidarité gouvernementale. N'avez-vous pas le sentiment que la prise d'otages qui a eu lieu à La Mecque ouvre une grande déstabilisation dans le monde de l'Islam ? Cette prise d'otages ne risque-t-elle pas de nouveau de ruiner les quelques équilibres que vous tentez de mettre en œuvre ? Pouvez-vous nous dire, parce que vous êtes mieux renseigné que moi — vingt-deux ans d'opposition ne donnent pas accès aux dossiers — s'il s'agit simplement d'une crise religieuse, d'affrontements entre fanatismes religieux, comme nous en avons connu, hélas ! jadis, au cours des guerres de religion ? Lorsque de tels événements ont lieu en Arabie Saoudite et dans les Emirats — j'y suis allé, je peux donc en parler d'expérience — et lorsqu'on sait qu'une partie de l'exploitation pétrolière est confiée à des Palestiniens, à tout moment, le pire est à craindre.

Si une guerre religieuse, une guerre sainte, puis une déstabilisation intervenaient dans cette région du monde, alors, oui,

nous serions terriblement menacés. C'est toute une conception de l'univers qu'il faudra revoir. C'est pourquoi je désirerais vous interroger et souhaiterais que vous puissiez nous répondre, puisque nous avons la chance de pouvoir vous entendre dans ce débat budgétaire.

J'en arrive tout naturellement, monsieur le ministre du budget, à ma conclusion. S'il est bon, comme le souligne M. Barre et comme la rappelle M. Duffaut, de se soucier de la tenue du franc, il importe tout de même que les références soient exactes.

Tout à l'heure, en écoutant M. Duffaut, j'ai constaté de mon côté qu'en novembre le cours moyen du franc par rapport au deutschemark avait fléchi, de moins 10,7 p. 100. Et c'est important. J'ai également fait une comparaison avec le yen. A la suite d'une baisse de ce dernier, nous enregistrons une légère progression, plus 2 p. 100 ; mais, par rapport au florin — je prends une monnaie européenne, car je suis un Européen — nous notons encore une perte de change de moins 5,3 p. 100.

Il faut se souvenir de ces chiffres. Lorsque M. Barre déclare qu'il faut surveiller la balance des paiements et notre commerce extérieur, il a raison ; mais je constate qu'entre 1970 et 1978, sans parler de la voiture automobile et des exportations alimentaires, les ventes d'armes ont doublé, monsieur le ministre. Et si demain on ne nous achète plus d'armes, quelle sera donc notre situation ?

Il faut sans doute demander des sacrifices aux Français ; il convient surtout de diminuer les privilèges. C'est vrai, il existe trop d'individus privilégiés. Il faut qu'il y ait plus de justice sociale, que les sacrifices soient mieux répartis. En d'autres termes, je vous demande une plus grande solidarité nationale.

Monsieur le ministre — ce seront mes derniers mots — M. Chirac, avec quelques-uns de ses amis, en 1974, a assuré, contre M. Chaban-Delmas, le petit succès de M. Valéry Giscard d'Estaing. Après avoir claqué la porte de Matignon qui s'est ouverte pour le profit de M. Barre, M. Chirac a évité en 1978 au Gouvernement et à la majorité de devenir les naufragés des élections ! Ce sont des mérites importants pour la majorité. Or M. Chirac comme M. Debré ont dit, le premier, que votre budget était un budget de démission, et hier, le second, a rappelé que le chemin emprunté n'était pas celui de la victoire.

Alors, je vous le demande, pourquoi voulez-vous que je me rapproche de vous, pour quelle raison voulez-vous que je vous apporte mon concours, cette confiance que, précisément, la majorité de votre majorité vous a refusée ?

Lorsque, tout à l'heure, je vous disais que la majorité était dans une situation de confusion, je n'ai pas été assez sévère. J'aurais dû vous dire que la majorité était dans une situation paradoxale. Nous vivons un paradoxe : nous avons abandonné la géométrie euclidienne pour entrer dans la géométrie à une seule dimension puisqu'il n'y a plus politiquement que le Président de la République. C'est donc bien vrai que cette situation est paradoxale puisqu'en votant contre vous dans le débat budgétaire, en réalité, je ne quitterai pas vos amis. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où j'arrive à cette tribune, beaucoup de choses excellentes ont déjà été dites, en particulier par notre rapporteur général.

Nous abordons aujourd'hui la discussion du projet de loi de finances pour 1980, projet de loi qui a subi quelques aléas lorsqu'il a été examiné par nos collègues de l'Assemblée nationale qui ont été conduits à voter les dépenses de la nation avant d'en avoir adopté les recettes.

Cette solution n'est guère satisfaisante et l'on peut légitimement s'interroger sur les raisons d'une telle démarche. Sans entrer dans des arguties juridiques, le bon sens aurait voulu que l'article d'équilibre soit approuvé avant que l'Assemblée n'examine la seconde partie du budget pour 1980.

En poussant le raisonnement à l'extrême, on pourrait imaginer, si l'on suit la voie tracée par cette nouvelle procédure, que tous les articles de la première partie de la loi de finances ont été repoussés et que les élus poursuivent néanmoins l'exa-

men des dépenses de l'Etat sans qu'aucune recette n'ait été approuvée au préalable. Qui ne voit que cette solution est illogique et pour le moins discutable ?

Il est évident que lorsque le législateur dispose que la seconde partie de la loi de finances ne peut être mise en discussion avant le vote de la première partie, cela signifie — tout au moins à notre avis — que ce vote doit avoir été positif. Prétendre l'inverse revient à nier toute signification à la volonté du législateur. Je serais reconnaissant à M. le ministre de bien vouloir m'assurer que telle n'était pas l'intention du Gouvernement.

Le budget que l'on nous propose pour 1980 est justifié, nous a-t-on dit, par un ensemble de dispositions destinées à assurer une meilleure solidarité entre les Français et à soutenir l'économie nationale. Ces deux objectifs sont louables, mais l'examen attentif du projet de loi de finances ne me permet malheureusement pas d'espérer qu'ils pourront être réalisés, et cela malgré la conséquence d'un déséquilibre budgétaire qui devient inquiétant.

Quelles sont, en effet, les grandes masses du budget pour 1980 ? Le texte présenté par le Gouvernement chiffre les dépenses de l'Etat à près de 525 milliards de francs, soit une augmentation de 14,36 p. 100 par rapport aux dépenses prévues pour 1979.

Les dépenses ordinaires représentent quant à elles un montant de 416,46 milliards de francs, soit 79,3 p. 100 du budget, à comparer, il est vrai, aux 79,9 p. 100 de la loi de finances initiale pour 1979. Je reconnais qu'un effort a été fait mais, nous le verrons tout à l'heure, il est insuffisant.

Les dépenses en capital s'élèvent à 81,28 milliards de francs, soit 15,4 p. 100 seulement du budget, contre 15,7 p. 100 en 1979. Cette diminution est difficilement acceptable.

La dette publique atteindra, en 1980, 26,88 milliards de francs, soit 5,1 p. 100 du budget, contre 4,3 p. 100 en 1979. Elle est en augmentation — cela a déjà été dit mais je le rappelle — de 35,4 p. 100 par rapport à 1979, ce qui crée un déséquilibre notable au sein du budget dont la progression générale est de 14,36 p. 100.

Les recettes définitives s'établissant à 497,72 milliards de francs, soit une augmentation de 11,6 p. 100, et le découvert des opérations temporaires à 3,98 milliards, soit plus de 50 p. 100 d'augmentation, on aboutit à un important déficit prévisionnel chiffré à 31 milliards de francs.

Ces quelques données générales et le fait que le budget de l'Etat représente près de 20 p. 100 de la production intérieure brute montrent à l'évidence le poids du budget dans l'économie nationale.

Mais si le budget est un instrument puissant et privilégié pour infléchir l'économie, il convient de reconnaître que celui-ci est aussi tributaire, et pour une large part, de cette économie et de certaines réalités nationales et internationales.

Ces réalités, quelles sont-elles ?

Il faut bien reconnaître que le contexte économique dans lequel se situe le projet de budget pour 1980 est plutôt défavorable et que de nombreuses zones d'ombre se profilent en arrière-plan. Vous l'avez dit, monsieur le ministre, et je vous en donne acte.

Tout d'abord, la croissance est ralentie et le taux d'évolution du produit national brut décroît régulièrement ces dernières années. Le taux de croissance en volume était de 3,3 p. 100 en 1978 ; il est descendu à 3,2 p. 100 en 1979 et le projet de budget pour 1980 prévoit un taux de 2,5 p. 100.

Le fléchissement de l'activité économique entraîne tout naturellement un sous-emploi important et durable pour des raisons à la fois conjoncturelles et structurelles. Notre population active augmentera en 1980 — chiffre officiel — de 200 000 à 250 000 personnes. Les jeunes arrivent, en effet, en plus grand nombre à l'âge du travail, alors que le nombre de personnes en âge de partir à la retraite, même avec le dispositif de pré-retraite, diminue. De plus, davantage de femmes souhaitent travailler et se présentent sur le marché du travail. Il faut tenir compte de ces données.

Par ailleurs, nous ne sommes pas parvenus non plus à modérer la hausse persistante de nos prix puisque notre taux d'infla-

tion est de l'ordre de 10 p. 100 par an, malgré les assurances qui nous furent à plusieurs reprises données quant à la lutte contre l'inflation. Il est vrai, il faut le dire pour être objectif, que l'augmentation de 58 p. 100 des prix pétroliers intervenue au cours du premier semestre de 1979 se répercute gravement sur nos prix internes et risque de déséquilibrer notre commerce extérieur. Mais il est tout aussi vrai que l'aggravation de l'emploi ne résulte pas seulement de cette seule raison, et qu'il faut aussi regretter, comme le faisait, au début de la séance, M. le rapporteur général, une planification manifestement insuffisante.

Il faut noter également un désordre monétaire international persistant et une concurrence accrue et belliqueuse de la part des pays à bas coûts salariaux. Le fragile équilibre de notre balance commerciale est ainsi toujours menacé, et l'augmentation du prix du pétrole a aggravé brutalement notre déficit énergétique.

Sous le double effet d'une légère détérioration du taux de couverture en volume et de la forte dégradation des termes de l'échange, le solde des échanges de biens et services évolue défavorablement : l'excédent, qui avait atteint 12,6 milliards de francs en 1978, ne s'établit plus qu'à 2,9 milliards de francs en 1979, et l'on peut nourrir de légitimes inquiétudes sur les résultats à venir pour 1980.

Aussi est-il nécessaire que le budget de l'Etat exerce pleinement son rôle de soutien de l'économie et qu'il intervienne avec détermination pour assurer l'équilibre de notre balance extérieure, maintenir la valeur de notre monnaie et permettre à notre industrie de s'adapter aux nouvelles données du marché international.

Dans la période difficile que nous connaissons actuellement, il est du devoir du Gouvernement d'utiliser toutes les possibilités budgétaires qui lui sont offertes pour conduire une politique active de relance de l'économie nationale. Le projet de budget qui nous est présenté peut-il répondre à un tel objectif ?

On a dit et redit qu'il s'agissait d'un budget de reconduction. Certains, excessifs, ont parlé d'immobilisme. De plus, nous sommes entrés, depuis 1977, dans ce cycle infernal du déficit budgétaire, duquel il devient — prenons-en acte les uns et les autres — de plus en plus difficile de se dégager.

Ainsi, les lois de finances des trois dernières années prévoyaient-elles un bonus de cinq milliards de francs en 1977 et un déficit de 8,91 milliards en 1978, porté à 15,06 milliards en 1979. Ces prévisions initiales sont à rapprocher des déficits d'exécution réels pour ces mêmes années, qui ont été respectivement de 18,3, 34,3 et 40 milliards de francs.

Il est malheureusement à craindre que le déficit prévu de 31 milliards pour 1980 ne se traduise par un déficit réel qui risque d'être le double, voire le triple de cette prévision initiale, si nous comparons l'exécution du budget de 1980 à celle des budgets des trois dernières années.

Le Gouvernement nous présente ce déficit comme une mesure devant permettre de soutenir l'activité économique de notre pays. Qu'en est-il réellement ?

Est-il vrai, notamment, que l'impasse budgétaire prévue dans le projet de loi de finances pour 1980 se traduira par des effets positifs pour l'économie nationale ?

Pour répondre à cette question, il faut savoir que l'effet expansionniste d'un déficit budgétaire dépend de son mode de financement qui peut consister soit en un recours à l'emprunt public, soit en une création monétaire.

Si le Gouvernement décide de recourir à la création monétaire, cela peut effectivement déclencher un effet expansionniste et relancer notre économie ; mais chacun sait qu'une telle procédure ne saurait non plus manquer de relancer brutalement l'inflation, qui a déjà atteint un taux insupportable, puis-que supérieur à 10 p. 100.

La création monétaire est inévitablement une source d'inflation si le taux de progression de cette dernière est supérieur au taux de progression de la production intérieure brute. Celle-ci devant, selon les prévisions du Gouvernement, n'augmenter que de 2,5 p. 100 en 1980, on peut craindre que l'accroissement de la masse monétaire ne soit supérieur à l'accroissement de la production intérieure brute. Les effets de soutien de l'économie qu'attend le Gouvernement du déficit de 31 milliards de francs trouve ici une limite évidente.

Afin de ne pas recourir à un mode de financement inflationniste, le Gouvernement peut penser couvrir l'impasse budgétaire par un emprunt public. Cette méthode présente l'avantage d'annuler le risque d'accélération de l'inflation dans la mesure où elle n'entraîne aucune création monétaire supplémentaire, défaut que j'ai souligné voilà un instant.

Mais ce mode de financement par recours à l'emprunt n'est pas plus neutre que le précédent au regard du développement de notre économie, qu'il risque au contraire de freiner brutalement.

Le recours à l'emprunt public doit être aujourd'hui limité du fait de l'étroitesse du marché financier français. En effet, nous observons une réduction du montant des dépôts dans les caisses d'épargne. Toute augmentation de l'emprunt public réduit d'autant la possibilité pour les entreprises privées de financer leurs investissements productifs ; ce mode de financement de l'impasse ne peut, en conséquence, être préconisé sans être en contradiction avec la politique de soutien à l'économie que le Gouvernement veut fort justement relancer.

Le financement du déficit budgétaire nécessite, on le voit, un choix très difficile de la part du Gouvernement, qui doit décider entre le recours à la création monétaire dont les effets inflationnistes sont particulièrement dangereux à un moment où la hausse des prix se maintient à un taux à deux chiffres, et le recours à l'emprunt public qui ne peut se faire, compte tenu de la diminution du volume des dépôts dans les caisses d'épargne, qu'au détriment de l'investissement privé.

L'existence d'un déficit budgétaire aussi important que celui qui est prévu n'est donc pas sain pour l'économie, quel que soit le mode de financement retenu.

Mais là n'est pas la seule critique que cette impasse suscite. Il convient, en effet, de définir avec le maximum de précision possible le type de dépenses qui seront financées par le déficit budgétaire. La réponse à cette question est primordiale, car l'objectif de soutien à l'économie ne sera réalisé que si l'impasse sert effectivement à financer les investissements et non pas les dépenses ordinaires de l'Etat.

Certes, il peut paraître difficile de savoir ce que finance exactement l'impasse en raison de la double règle de l'universalité et de l'unité budgétaire. Mais si l'on procède à l'analyse de la progression des dépenses ordinaires de l'Etat, d'une part, et à celle de la progression des dépenses d'équipement, d'autre part, et cela pour la période allant de 1977 à 1980, on s'aperçoit que celles-ci augmentent beaucoup moins que celles-là ; autrement dit, que l'impasse budgétaire sert davantage à financer les dépenses ordinaires que les investissements productifs générateurs d'emplois.

Les dépenses ordinaires civiles, qui s'élevaient à 222 720 millions de francs en 1977, atteignent, en effet, dans le projet de budget pour 1980 qui est soumis à notre appréciation, le montant de 349 450 millions de francs, soit une progression de 56,9 p. 100 en quatre ans. Quant aux dépenses civiles en capital, elles étaient de 31,3 milliards de francs au total en 1977. Elles s'élèvent à 41,8 milliards de francs dans le projet de budget pour 1980, soit une augmentation de 33,4 p. 100 seulement des dépenses d'équipement en quatre ans.

Cette comparaison fait apparaître un écart de 23,5 points en faveur des dépenses ordinaires pour une période de quatre années où le déficit budgétaire cumulé sera supérieur à 120 milliards de francs. A l'évidence, l'impasse budgétaire sert donc à financer le fonctionnement de l'Etat, ce qui est fondamentalement contraire à la volonté clairement affirmée par le Gouvernement — comme le désire le ministre du budget — de soutenir l'activité économique grâce à un déficit budgétaire important, qui semble ainsi être davantage subi que voulu.

L'adjonction des dépenses militaires aux dépenses civiles ordinaires et en capital ne modifie pas sensiblement ces conclusions. Certes, l'écart se réduit puisque, dans ces conditions, au total, les dépenses ordinaires sont alors en augmentation de 55,3 p. 100 contre 47,7 p. 100 seulement pour les dépenses d'équipement. Toutefois, il est utile de noter que la part des dépenses militaires ne représente que 20 p. 100 du budget total et que, par ailleurs, c'est au niveau des dépenses civiles que se traduit la politique économique voulue par les pouvoirs publics.

Le projet de budget pour 1980 paraît vouloir se contenter d'espérer un redémarrage spontané des investissements, alors que s'il est nécessaire de laisser jouer l'initiative privée et l'esprit d'entreprise, le devoir de l'Etat dans une période de crise — plus personne ne conteste que la France, avec d'autres,

est engagée dans un climat de véritable guerre économique — dans une période de crise, disais-je, est d'encourager et de stimuler les actions jugées indispensables à l'avenir de la nation. Cependant, il paraît évident — et c'est vrai — que la faible marge d'arbitrage laissée par la procédure des services votés s'est exercée au préjudice des dépenses les plus utiles à la nation, c'est-à-dire sur celles débouchant sur les investissements productifs et le commerce extérieur.

D'un point de vue formel, il me semble par ailleurs qu'il aurait été préférable de présenter un budget en équilibre et de voter par la suite un « collectif » entièrement consacré aux investissements. Cette manière de procéder présenterait, à mes yeux, le double avantage, d'une part, d'indiquer clairement les différents investissements à réaliser en 1980 et, d'autre part, de marquer dès maintenant la volonté des pouvoirs publics de se rapprocher le plus possible de l'équilibre budgétaire, parce que l'usage du collectif impose de trouver des recettes pour l'équilibrer, tout au moins en partie.

Le retour progressif à l'équilibre me semble être une nécessité impérative, et pourtant nous assistons exactement au contraire et tous les clignotants économiques, dans le même temps, sont allumés.

Le chômage est certainement une des préoccupations majeures des Français — c'est sans doute la vôtre, monsieur le ministre — mais l'accalmie notée statistiquement ces deux derniers mois ne sera malheureusement pas durable. Les récentes prévisions publiées par l'I. N. S. E. E. — Institut national de la statistique et des études économiques — chiffrent, en effet, l'augmentation des demandeurs d'emploi entre 400 000 et un million dans les cinq années à venir. Le taux de croissance du produit intérieur brut fixé à 2,5 p. 100 seulement pour 1980 entraînera une augmentation de 100 000 à 200 000 chômeurs supplémentaires l'année prochaine et nous en serons, selon les dernières interrogations, avant le 1^{er} janvier, à 1 500 000 demandeurs d'emploi.

L'inflation ne connaît aucun ralentissement et son taux à deux chiffres paraît devoir se perpétuer en 1980, alors qu'il s'étagera, dans la perspective la plus optimiste, entre 10,5 p. 100 et 11,5 p. 100 pour l'exercice en cours. L'accroissement du déficit budgétaire contribuera immanquablement à une relance de l'inflation.

La balance commerciale reste d'une grande fragilité malgré un redressement d'ensemble indéniable, dont je vous donne acte. Nos exportations ont tendance à plafonner et, d'autre part, nous exportons surtout vers des pays peu solvables alors que nos importations proviennent essentiellement des grands pays industriels.

Les comptes spéciaux du Trésor, dont j'ai l'honneur d'être, au nom de notre assemblée, le rapporteur spécial, fournissent une illustration inquiétante de ce déséquilibre structurel de nos échanges.

Les plafonds de découverts des comptes spéciaux — qui peuvent faire l'objet, évidemment, de découverts — passent de 5 037 millions de francs, en 1979, à 6 473 millions, en 1980, cette progression étant essentiellement le fait des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.

Cette progression de 28,5 p. 100 des plafonds de découverts, nettement supérieure à la progression en volume des comptes spéciaux du Trésor — plus 16,6 p. 100 — s'explique par l'incapacité prévisible et existante de nombreux pays à s'acquitter de leurs obligations extérieures d'ici à la fin de l'année 1980, ce qui nécessitera la conclusion de nouveaux accords de consolidation. Dans ces conditions, ne peut-on se demander si le retour à l'équilibre de notre balance commerciale n'apparaît pas fragile et s'il n'est pas, dès maintenant, indispensable d'envisager un vaste redéploiement de nos échanges avec l'étranger ?

Quant à la monnaie, elle résiste bien, mais par rapport au dollar, et n'est-ce pas surtout parce que la monnaie américaine est elle-même en baisse ? Combien de temps pourrions-nous maintenir le franc au sein du système monétaire européen, alors que le taux d'inflation de notre pays est le double de celui de la République fédérale d'Allemagne ?

La situation économique de la France se détériore, et il est urgent que le Gouvernement prenne des mesures drastiques pour y remédier.

Ne pas prendre ces mesures, aujourd'hui, nous conduirait à les prendre, demain, dans la précipitation et certainement dans des conditions pires encore.

Et pourtant, nous constatons avec regret que le Gouvernement se contente de dispositions qui paraissent bien timorées au regard de la sévérité de la crise que nous traversons, et qu'il répugne, d'une manière générale, à s'appliquer à lui-même les mesures de rigueur qu'il impose aux Français.

C'est ainsi que depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1958, six lois de finances ont fait l'objet de mesures d'économie à caractère global forfaitaire, prévues par l'article d'équilibre.

Pour 1980, le Gouvernement propose des économies forfaitaires pour un montant fixé à 200 millions de francs, ce qui ne représente que 0,037 p. 100 du budget total de l'Etat, hors opérations temporaires.

Jamais les économies proposées par le Gouvernement n'ont été aussi faibles, alors que la gravité de la situation et les efforts consentis par l'ensemble de la nation mériteraient une austérité plus grande de la part des pouvoirs publics et une diminution beaucoup plus importante des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Pour améliorer cette situation, réduire l'impasse budgétaire et soutenir l'économie, il est nécessaire que les dépenses improductives soient systématiquement remises en cause dans la mesure où l'on souhaite faire cesser l'effet inflationniste de telles dépenses. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat doivent être examinées — et cela est difficile — une par une et la tentation d'utiliser la procédure des services votés est à repousser, je l'avoue, aussi catégoriquement que possible. Par exemple, le projet de budget préparé par Mme le Premier ministre anglais prévoit 5 p. 100 d'économies par rapport au résultat que donnerait la reconduction du budget antérieur. Certes, nous ne sommes pas obligés d'imiter nos voisins d'outre-Manche, mais force est de constater qu'un tel effort est demandé et sera sans doute accompli.

En particulier, il faut remarquer que, selon les documents officiels publiés par le ministère du budget, les dépenses de fonctionnement des titres II et III auront atteint, pour la période du 1^{er} janvier 1979 à la fin de l'année 1979, le coefficient de 2,12 par rapport à 1974, lorsque la production intérieure brute est affectée pour la même période du coefficient de 1,65 seulement. L'écart est significatif et la différence serait plus forte encore si l'on raisonnait en francs constants.

L'Etat doit montrer l'exemple aux Français, à qui sont demandés des efforts importants depuis plusieurs années. L'austérité doit s'appliquer à tous pour être tolérable par chacun.

Les organismes de sécurité sociale — et j'en aurai terminé, monsieur le président — sont, eux aussi, directement concernés par cette remise en cause des dépenses improductives. La progression des dépenses d'interventions, notamment sociales, est inquiétante. Pour la première fois de notre histoire, la sécurité sociale sera à l'origine d'un prélèvement sur les richesses nationales supérieur à celui de la fiscalité de l'Etat. La pression fiscale de l'Etat, en pourcentage du produit intérieur brut, sera, en 1980, de 17,9 p. 100 contre 18 p. 100 pour la pression des cotisations sociales obligatoires rapportées au produit intérieur brut total.

Je ne peux que me féliciter à cet égard de l'amendement adopté — avec votre accord, il est vrai — par l'Assemblée nationale, sur proposition de notre collègue Jacques Marette pour soumettre les dépenses sociales au vote annuel du Parlement.

J'en viens à ma conclusion. J'aurais eu beaucoup d'autres choses à vous dire, mais le temps m'est compté.

Aucun remède vigoureux, voire rigoureux, n'apparaît à l'examen du projet de loi de finances pour 1980 : les dépenses de fonctionnement de l'Etat progressent à un rythme inquiétant malgré une mesure d'économie forfaitaire d'à peine 1 p. 100 sur les dépenses de fonctionnement courant, bien insuffisante au regard de l'importance de la crise actuelle. Un laxisme aussi regrettable semble jouer au regard des investissements, qui sont notablement trop faibles pour être générateurs de créations d'emplois.

N'oublions jamais qu'investir aujourd'hui, c'est créer des emplois pour demain, donc pour notre jeunesse.

Devant un tel constat, je suis convaincu que l'ancien rapporteur général que vous avez été, monsieur le ministre, aurait à cœur de présenter et de soutenir des amendements pour rendre ce projet de budget plus efficace pour notre économie et plus motivant pour les Français.

C'est bien ainsi que, pour ma part, avec mes collègues, j'entends agir dans la suite de ce débat. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., ainsi que sur plusieurs travées du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion de la loi de finances est un acte politique trop important pour ne pas être l'occasion d'une concertation approfondie entre le Gouvernement et la majorité qui le soutient, et d'une explication franche entre la majorité et l'opposition.

Et, pour avoir entendu les orateurs de cet après-midi, je voudrais dire que, dans leur ensemble, nos concitoyens suivront certainement cette discussion budgétaire et ils souhaiteront que l'occasion leur soit ainsi donnée d'avoir un grand débat sur la conduite de l'économie française.

J'interviens dans cette discussion au nom de mes amis du groupe de l'union des républicains et des indépendants. J'aurais voulu rassurer M. Caillavet, s'il n'avait dû s'absenter, en lui disant qu'il y a encore, dans ce pays et notamment dans cette assemblée, des gens qui soutiennent le Gouvernement.

Je voudrais, à cette heure tardive, borner mon intervention à quatre interrogations : les hypothèses économiques sur lesquelles repose ce budget sont-elles crédibles ? La répartition des dépenses de l'Etat qui nous est soumise est-elle satisfaisante ? Les mesures fiscales proposées pour 1980 peuvent-elles être acceptées ? Le déficit annoncé est-il supportable ?

En ce qui concerne les hypothèses économiques pour 1980, je note que, contrairement aux affirmations pessimistes du printemps dernier, l'évolution générale de l'économie française est, en 1979, plus satisfaisante que prévu.

Certes, le commerce extérieur se dégrade sous l'effet du dernier choc pétrolier. Certes, l'augmentation des prix de détail nous fera dépasser le seuil fatidique des 10 p. 100. Mais je constate que la balance des paiements de 1979, malgré les détériorations de la balance commerciale, sera équilibrée.

Ce fait marque bien que, malgré la nouvelle augmentation du prix du pétrole, la politique de redressement conduite par le Gouvernement depuis quelques années a obtenu un certain succès.

Je note que le taux de croissance du produit intérieur brut marchand dépassera sans doute 3,5 p. 100 pour cette année 1979, ce qui est supérieur aux prévisions initiales.

Je constate aussi que le rythme de l'augmentation du chômage commence à faiblir sous le double effet de la bonne marche des affaires et du troisième pacte national pour l'emploi.

Quant à l'évolution de la consommation et de l'investissement, je me permets de vous renvoyer à l'excellent rapport de notre rapporteur général, M. Blin, que chacun a apprécié.

L'évolution de la consommation et de l'investissement productif est plus normale qu'il n'était prévu au début de l'année. Cela signifie que l'année 1979 connaîtra un profil différent de ce qui était redouté. Pour avoir beaucoup entendu parler, cet été, d'un automne chaud pronostiqué par les uns et de la cassure brutale de l'expansion annoncée par les autres, je constate que les deux faits ne se sont pas produits et que, par conséquent, 1979, tant sur le plan externe qu'intérieur, sera une année meilleure que 1978, s'inscrivant d'une manière quelque peu contrastée par rapport aux années précédentes.

Pour 1980, les prévisions économiques qui sous-tendent votre budget, monsieur le ministre, sont très modérées. Je ne vous en ferai pas le reproche car il ne sert à rien de décréter des taux de croissance. On a beau invoquer un taux de croissance à la japonaise, il faut disposer d'un certain nombre d'éléments objectifs pour y parvenir. Il vaut donc mieux partir d'une hypothèse moyenne et la dépasser plutôt que suivre l'évolution inverse.

Toutefois, deux risques dominent la conjoncture. Le premier, bien sûr, c'est non seulement l'augmentation du prix de l'énergie, mais encore les difficultés d'approvisionnement auxquelles nous pouvons nous heurter du fait des incidents iraniens et des turbulences actuellement constatées dans certains pays fournisseurs.

De plus, une enquête récente de l'O. C. D. E. a montré que le commerce mondial serait freiné en 1980 par les récessions américaine et britannique.

La conjoncture internationale sera, en 1980 — à partir du mois de mars ou du deuxième semestre, les conjoncturistes ne sont pas assez savants pour le prévoir avec exactitude — moins bonne que cette année.

Mais il ne faut pas se contenter d'évoquer la conjoncture internationale. Nous courons un deuxième risque pour la situation de 1980, un risque qui, lui, tient à nous, c'est le fait que la forte accélération du rythme de l'augmentation des prix enregistrée depuis six mois est en train de recréer un processus inflationniste d'évolution des prix et des revenus et nous risquons de connaître de nouveau, au premier trimestre de 1980, des prix trop élevés pour assurer la reprise de l'investissement productif et le développement des exportations.

M. Poncelet a évoqué longuement le problème du franc et de sa place dans le système monétaire européen, tout comme M. Duffaut au début de son exposé. Pour l'instant, le franc tient bien dans le système monétaire européen. N'incriminons pas trop le prix du pétrole !

Nous assistons aujourd'hui à l'amorce d'un nouveau dérapage en matière de prix et de revenus. Le Gouvernement n'a plus les moyens d'encadrer l'évolution des revenus ni de contrôler le dérapage des prix des services. Il suffit de considérer l'évolution des prix des restaurants, des assurances et des blanchisseurs pour se rendre compte de ce qui nous guette.

Or cette menace de l'évolution des prix intérieurs est plus grave que les aléas extérieurs qui pèsent sur nous, sauf, bien sûr, une nouvelle révolution ou une nouvelle rupture de nos approvisionnements pétroliers à l'extérieur.

Sur la répartition des dépenses de l'Etat, je ne peux examiner l'ensemble du budget en quelques minutes.

J'ai constaté que la tendance générale de ceux qui critiquent votre budget, monsieur le ministre, est de dénoncer partout les insuffisances de crédits mais, lorsqu'ils en arrivent à l'addition, ils regrettent que l'Etat ne réduise pas son train de vie. Je ne voudrais pas tomber dans ce défaut, et je vous dirai, au nom de mon groupe, que nous approuvons les quelques priorités qui ont été retenues.

Nous approuvons l'augmentation des dépenses militaires parce que l'éclatement de conflits localisés et le recul de l'esprit de détermination que nous constatons en Europe, en Afrique et en Asie nous imposent un effort accru de défense.

Nous approuvons, dans le domaine des collectivités locales si chères au Sénat, que le Gouvernement tienne ses promesses quant au remboursement de la T. V. A. qui grève les investissements.

Nous constatons aussi que la progression de la dotation globale de fonctionnement est plus rapide que celle de l'ensemble des dépenses publiques, et il fallait bien que quelqu'un en donnât acte au Gouvernement. J'ai remarqué cependant que M. Duffaut l'avait fait avant moi.

Dans le domaine des transferts sociaux, j'ai noté la forte progression des crédits concernant les personnes âgées, les handicapés, les prestations sociales agricoles et l'indemnisation du chômage.

Dans le domaine des crédits de fonctionnement des différents ministères, nous prenons acte des ratrapages que vous continuez à effectuer pour le ministère de la justice et pour le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications.

Par conséquent, nous acceptons les priorités que vous avez faites dans le choix des dépenses.

Tout naturellement, vous comprendrez, monsieur le ministre, que je dise, à l'inverse, que quelques éléments de ce projet de budget nous préoccupent, car ils marquent moins une insuffisance de crédits qu'une certaine absence de maîtrise de la dépense publique.

Je vous renvoie à l'excellent exposé de M. Blin qui s'est beaucoup étendu sur ce point.

Les crédits affectés aux entreprises nationales nous inquiètent. Voilà deux ou trois ans qu'il est question chaque année, à grand son de trompe, de la politique de vérité des tarifs, et nous constatons que, malgré une augmentation des tarifs assez forte, le poids des entreprises nationales sur le budget se situe toujours aux environs de 30 à 35 milliards de francs.

La lecture du rapport de la Cour des comptes nous révèle que des progrès de gestion pourraient être faits, et nous ne pouvons pas ne pas manquer d'être choqués par le fait que

certaines entreprises privées soumises à la concurrence ont été obligées de redéployer leurs investissements et de faire des économies, alors que des entreprises nationales, fortement subventionnées, en sont encore à chercher dans quelle voie elles pourraient s'orienter pour commencer à réduire leurs dépenses de fonctionnement ! (*Applaudissements sur diverses travées.*)

Nous constatons également la prolifération des fonds, des caisses, des organismes annexes, des organismes bénéficiaires des taxes parafiscales. Tout le monde distribue des subventions dans toutes les directions. L'efficacité de ce dispositif n'est pas évidente.

En tant que rapporteur du budget de la culture, je ferai prochainement remarquer au ministre de la culture et de la communication qu'il gère à lui tout seul dix petites caisses annexes qui sont pourvues de dix petits comités de distribution, lesquels créent la demande de maintes clientèles.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, un effort sérieux est à faire pour essayer de revenir à l'universalité budgétaire et de mettre un peu d'ordre dans toutes ces distributions de subventions qui, si elles font toujours plaisir à ceux qui les octroient et à ceux qui les reçoivent, n'ont peut-être pas une grande efficacité économique, surtout dans une période difficile comme celle que nous vivons.

Nous regrettons enfin que, dans l'enveloppe globale de votre budget, les crédits directement affectés au financement de la recherche appliquée, notamment au niveau des entreprises industrielles, les crédits affectés à la création d'entreprises nouvelles et ceux destinés à la formation professionnelle — même si nous constatons partiellement les structures de celle-ci — soient un peu insuffisants.

C'est pourtant là que réside l'une des chances de notre pays, face aux défis du monde qui nous environne.

Par conséquent, si d'aventure quelques modifications ou rectifications étaient apportées à ces crédits, c'est plutôt en faveur des secteurs de l'avenir que devraient être débloqués les crédits supplémentaires, en les prélevant sur ceux affectés à des dépenses de fonctionnement ou à ces petits fonds, caisses ou subventions qui sont souvent d'un intérêt secondaire.

J'en viens aux mesures fiscales. En cette matière, monsieur le ministre, le projet présenté par le Gouvernement comportait une erreur psychologique assez grave concernant le barème de l'impôt sur le revenu. Je m'explique. Ne pas relever les seuils et les tranches d'imposition d'un même montant que la hausse des prix est une décision qui choque nos concitoyens. Chacun comprend, dans ce pays, que pour des raisons de solidarité, en vue d'un effort de financement des dépenses publiques nécessaire par la crise, il soit nécessaire d'aggraver la pression fiscale ou de majorer le taux des impôts. Mais mettre en place un système combiné dans lequel on ne relève pas le montant des tranches en fonction de l'inflation et où l'on essaye d'expliquer qu'il n'y a pas aggravation de la pression fiscale, est une mesure qui n'est pas comprise. L'Assemblée nationale l'a très clairement fait ressortir et vous nous présentez aujourd'hui un barème d'imposition pour 1980 qui, partant d'une réévaluation de 10 p. 100 pour les deux premières tranches, de 9 p. 100 pour les deux tranches suivantes et de 8 p. 100 pour les quatre tranches suivantes, est plus acceptable. Nous en prenons acte, mais il faut que vous le sachiez, c'était pour nous un élément déterminant de notre acceptation de ces mesures fiscales.

Cependant, pour l'avenir, permettez-moi de vous le dire au nom de mes amis, le non-relevement des limites d'imposition n'est pas une politique fiscale claire. On peut expliquer aux Français, dans le cadre d'une solidarité collective, qu'il y a lieu de majorer le taux des impôts, de créer des décimes supplémentaires, mais il ne faut pas leur dissimuler la vérité, en ne majorant pas le coefficient des tranches.

Tout le monde sait qu'avec des impôts progressifs on finit par taxer les revenus nominaux et il n'est pas heureux de ne pas en tenir compte dans le barème de la fiscalité.

Nous approuvons, par ailleurs, votre souci de mieux organiser la lutte contre la fraude fiscale. Notamment un ensemble cohérent de dispositions nouvelles a été proposé pour étendre l'assiette de l'impôt et mieux appréhender les opérations internationales.

C'est non seulement une exigence de justice qui nous anime mais encore une simple considération de bon sens, au moment où le barème de l'imposition va entraîner — ne nous leurrions pas — une légère aggravation de la pression fiscale sur de nombreux ménages de cadres moyens.

Il convient d'apporter la démonstration que la fraude fiscale régresse. Or, les chiffres publiés à l'annexe du rapport sur les voies et moyens du budget de 1980 sont un peu préoccupants à cet égard.

Depuis 1975, les résultats du contrôle fiscal sont stagnants, ce qui signifie, compte tenu de l'évolution des prix, que la lutte contre la fraude fiscale régresse quelque peu.

Je vous encourage vivement à progresser dans ce domaine car, à travers cette action de longue durée, c'est, en définitive, la cohésion de la société française qui est en cause.

Quant aux autres propositions de modification fiscale qui figurent dans le budget, mes amis sont davantage partagés. Est-il opportun d'aborder, par le biais d'un plafonnement des exonérations, le difficile problème des droits de succession, alors que nous n'avons pas eu le grand débat d'orientation qui serait sans doute nécessaire à ce sujet ? Fallait-il mettre tant de hâte à taxer le crédit mutuel, comme s'il y avait le feu, (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*) au risque de provoquer le démantèlement de notre système de crédit ? Fallait-il donner désormais la moto pour cible à l'imagination fiscale, en considérant que la non-taxation de cet engin était un scandale auquel il fallait absolument mettre fin ?

Nous aurons l'occasion d'en débattre mais vous ne serez pas étonnés que, sur ces différents points comme sur quelques autres, s'agissant des innovations fiscales proposées pour 1980, nous présentions des observations.

J'en viens à mon quatrième et dernier point qui concerne le déficit budgétaire. M. Poncelet a longuement abordé ce problème. En examinant attentivement le budget et en étudiant comment celui-ci peut participer au soutien de l'activité économique, nous estimons que le déficit auquel vous parvenez, soit 31 milliards de francs, est à la limite de ce qu'il est possible de financer par des ressources saines, mais, après tout, ce n'est pas la simple comparaison des chiffres qui est déterminante ; 31 milliards de francs par rapport à un produit intérieur brut marchand qui, dites-vous, s'élèvera à 2 351 millions de francs en 1980, c'est vrai, c'est faible, plus faible que dans la plupart des pays voisins.

Mais nous avons deux inquiétudes, et mes amis du groupe de l'Union des républicains et des indépendants m'ont chargé de m'en faire l'écho auprès de vous.

La première vient du fait que ce déficit résulte infiniment plus d'un déséquilibre, qui tend à devenir permanent, entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'Etat que d'un effort marqué en faveur de l'équipement. Le déséquilibre de gestion dans la présentation sommaire des comptes budgétaires atteint, en effet, 27 milliards de francs, alors que le solde des opérations temporaires, de ce qu'on appelait autrefois « les crédits sous la ligne », n'est que de 4 milliards de francs. Il est clair qu'un déficit de 31 milliards de francs qui aurait consisté en un quasi-équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et en un équilibre sous la ligne des opérations d'équipement aurait eu, sur le plan économique, une incidence tout à fait différente.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je rappellerai, puisque quelques critiques ont été formulées à la tribune de l'Assemblée nationale sur des gestions passées, qu'en 1976 le déficit budgétaire accepté par le Gouvernement de l'époque était principalement le résultat d'un effort considérable d'investissement et que, s'agissant des opérations de financement, des opérations normales de l'Etat, le déséquilibre était beaucoup plus faible qu'aujourd'hui.

Je crains que ne s'introduise insidieusement une confusion entre l'absence de maîtrise des dépenses publiques et le soutien de l'activité économique.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est cette confusion qu'il faudrait dissiper en nous montrant que le budget de 1980 participe réellement à la reconstitution des fonds propres des entreprises publiques ou privées, au développement des infrastructures de transports et de télécommunications et à l'amélioration de notre parc immobilier — ce ne sont là que quelques exemples. Le soutien de l'activité économique est nécessaire dans une période d'aléas conjoncturels et de risques en matière d'appro-

visionnement pétrolier. Il ne doit pas devenir un alibi au véritable déficit budgétaire, c'est-à-dire à l'impossibilité de financer les dépenses par les recettes. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

Notre deuxième inquiétude — mais, sur ce point, vous nous avez assez largement répondu dans votre exposé liminaire, monsieur le ministre — vient des conditions de financement de ce déficit. En 1979, vous aurez sans doute émis pour 16 milliards de francs d'emprunt à long terme et accru de 4 milliards la masse des bons du Trésor à moyen terme, soit 20 milliards de francs pour un déficit de 40 milliards. Mais il est clair que les vingt autres milliards seront financés par des ressources moins « longues », dirons-nous pudiquement.

J'aimerais savoir comment est envisagé, pour 1980, le financement de ce déficit budgétaire important, car le marché financier doit financer simultanément le déficit budgétaire et l'investissement des entreprises publiques et privées. Nous savons tous que, dans le cadre du fameux « tableau carré » des opérations de financement, il existe des limites au marché financier, et il ne faut pas que le déficit budgétaire, justifié par le soutien de l'économie, vienne gêner le financement normal des investissements des entreprises publiques et privées. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Maurice Papon, ministre du budget. Absolument.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre, parvenu au terme de cet exposé volontairement bref pour ne pas lasser l'attention du Sénat, je constate que le budget que vous nous proposez, s'il pose des questions et suscite les préoccupations que je viens d'exprimer, n'encourt pas cette « avalanche » de reproches qui, depuis quelques semaines, pleuvent sur lui.

Il est un moment, dans la vie politique, où, face à un budget, il faut exprimer un choix clair. C'est pourquoi mes amis de l'Union des républicains et des indépendants et moi-même voterons ce budget.

Certes, il manque un peu de cette ambition qui serait nécessaire pour mobiliser davantage les Français. Certes, il n'amorce pas encore les grandes réformes de structures qu'il faudra entreprendre un jour pour faire reculer toutes les sortes de fraude, mieux assurer l'autorité de l'Etat et passer d'une solidarité diffuse et obscure à davantage de générosité dans les rapports sociaux.

Mais le budget est, par définition, un acte prévisionnel, qui s'inscrit dans une politique économique et sociale d'ensemble.

Notre appui vous est acquis, monsieur le ministre du budget. A vous de nous apporter, au cours du débat, des éléments positifs qui nous conforteront dans le soutien que nous sommes disposés à vous renouveler.

La France dispose heureusement — je le dis à M. Caillavet, qui se demandait tout à l'heure s'il existait encore une majorité — d'institutions politiques stables et il y a encore des gens qui soutiennent l'action du Gouvernement. Je souhaite que la discussion budgétaire au Sénat en apporte, s'il était besoin, une preuve supplémentaire. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Monsieur le président, nous allons maintenant devoir nous entretenir avec M. le ministre du budget. La commission des finances doit, en effet, examiner 192 amendements, je crois, avant l'ouverture de la séance de demain. La discussion générale devrait durer encore une heure et demie environ. Dans ces conditions, je vous propose d'interrompre nos travaux jusqu'à vingt et une heures trente ou vingt-deux heures.

M. le président. Disons vingt et une heures quarante-cinq.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

RECTIFICATION AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, je n'ai pas voulu intervenir au début de la séance de cet après-midi en raison du caractère quelque peu solennel que revêt l'ouverture de la discussion budgétaire.

Cette nuit, lors du vote sur l'ensemble du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale, j'ai été porté comme m'étant volontairement abstenu alors que je désirais voter pour le projet.

M. le président. Acte vous est donné de votre déclaration.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1980.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Ce n'est pas, ce soir, au ministre du budget que je m'adresserai, mais au représentant du Gouvernement. En effet, le budget est l'acte essentiel de la vie politique. En tant que ministre du budget, vous en avez, certes, la charge technique, mais à travers vous, ce sera en fait, si vous le voulez bien, au Gouvernement que je m'adresserai.

Cet après-midi, d'excellents propos ont été tenus et je me souviens d'avoir entendu l'un de nos collègues se demander si, finalement, la politique que traduisait ce budget n'était pas plus subie que voulue.

Une phrase de Talleyrand au congrès de Vienne me revient en mémoire : « La politique est l'art du possible ». Elle a été souvent reprise et a inspiré au Gouvernement ce que je crois être une fausse sagesse.

En effet, Talleyrand, à Vienne, était un vaincu qui subissait la volonté du vainqueur, ce qu'il a traduit dans cet axiome philosophique.

Je vous proposerai une autre formule : « La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ». Et ce qui est nécessaire à un peuple comme le nôtre, dans la concurrence mondiale dans laquelle il est plongé, ce sont essentiellement la sécurité, la liberté et la prospérité.

La sécurité doit être assurée face aux dangers qui se manifestent de toute part, notamment au point de vue militaire. Vous pouvez être assuré, monsieur le ministre, que mes amis et moi-même nous soutiendrons toujours le Gouvernement lorsqu'il s'agira d'assurer le financement de la sécurité internationale de notre pays. Nous pouvons discuter de la répartition des crédits à l'intérieur du budget, mais notre peuple doit consentir un sacrifice financier s'il veut conserver sa liberté.

Cependant, le débat de ce soir porte sur bien d'autres sujets, notamment sur l'économie et les finances. Il nous faut donc parler de la prospérité, qui est essentiellement fonction, selon moi, de la production industrielle.

Je sais qu'actuellement, il existe une théorie selon laquelle l'industrie n'est guère productrice d'emplois et qu'il faut compter sur le secteur tertiaire, c'est-à-dire sur le commerce et l'admini-

stration, pour créer les quelque 250 000 emplois par an dont notre jeunesse a besoin. Cette théorie ne correspond à aucune réalité et ne répond certainement pas aux intérêts de notre pays.

La marge entre notre industrie telle quelle est et l'expansion qu'elle pourrait obtenir reste considérable. Nous pouvons la mesurer dans une simple comparaison. La République fédérale d'Allemagne, notre voisine, avec 62 millions d'habitants, compte 13 millions d'employés dans le secteur industriel contre 8 millions à la France. Cela suffit à expliquer la capacité de production allemande et sa capacité à exporter, c'est-à-dire à réaliser des profits à l'étranger qui lui permettent de payer son pétrole et de financer sa politique sociale.

L'augmentation de la production, objectif nécessaire de notre politique, doit conduire à l'accroissement de nos exportations, dont la moyenne dépend des matières premières et du pétrole dont nous avons besoin, mais doit constituer également un élément d'une politique sociale saine. Il n'est pas question de distribuer à ceux des nôtres qui, éprouvant des difficultés, méritent notre affection et notre entraide, de « la poudre de perlimpinpin ». Ils ont besoin d'avoir un véritable pouvoir d'achat. Enfin, pour notre jeunesse, c'est un capital de confiance.

Mme Brigitte Gros a fait observer que l'une des raisons de la dénatalité se trouve incontestablement dans la perte de confiance en l'avenir. On ne peut pas demander à un jeune homme et à une jeune femme qui viennent de se marier de faire des enfants alors que leur gagne-pain n'est même pas assuré. Ils sont persuadés que le chômage est un mal endémique et permanent de la politique industrielle.

A propos de cette politique, monsieur le ministre, vous nous avez dit que vous vous satisfaisiez du fait que l'indice de production industrielle était remonté en 1979 et qu'il atteignait maintenant, pour le premier trimestre, 131 ; pour le deuxième, 132 et pour le troisième 136. Vous avez fait la comparaison avec le chiffre de 1975 qui était de 112. Or, vous savez fort bien que l'année 1975 a été une année de forte récession. Il aurait mieux valu le comparer au chiffre de 1974, qui était de 125. Nous aurions alors constaté qu'en cinq ans, la production industrielle de la France n'avait augmenté que de 6 p. 100 ou 7 p. 100, tandis que l'Etat, lui, a continué d'accroître ses prélèvements.

J'en ai la preuve, d'ailleurs, dans le rapport présentant le budget pour 1980 qui nous a été remis. J'y constate, en effet, qu'au cours de l'année 1979, les administrations ont augmenté, en volume, leur consommation de 5,8 p. 100 contre 1,7 p. 100 dans le secteur privé. La prévision pour 1981 est la suivante : 5,5 p. 100 pour les administrations, et pour le secteur privé — je crains que vous ne soyez optimiste — plus de 2,5 p. 100.

Nous constatons également ce fait dans la discordance sérieuse qui existe entre vos prévisions d'augmentation de recettes et vos prévisions d'augmentation de dépenses. Pour les dépenses, vous prévoyez plus 14,3 p. 100 et, pour les recettes, plus 11,8 p. 100. Or, ces dernières sont fondées sur un système d'imposition dont les taux n'ont pas varié ou alors, en augmentation en raison de l'inflation, par le glissement, notamment pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, vers les tranches supérieures. Par conséquent, à production égale, voire à production en expansion, les recettes devraient augmenter plus que les dépenses. Or, dans vos prévisions, elles n'augmentent que de 11,6 p. 100 contre 14,3 p. 100 pour les dépenses.

Il existe donc deux hypothèses : ou bien vous avez augmenté vos dépenses en valeur réelle, ou bien vous vous attendez à une récession de notre économie, c'est-à-dire à un moindre rendement, à une moins-value fiscale due à une moindre productivité du contribuable.

M. le rapporteur général a fait l'addition des déficits des années précédentes : ils s'élèvent à 93 milliards de francs pour les trois dernières années, dont 40 milliards de francs pour l'année 1979 ; 31 milliards de francs sont prévus pour l'année 1980. C'est dire que, en quatre ans, le déficit cumulé sera de l'ordre de 125 milliards de francs, ce qui se traduit par un alourdissement de la dette publique qui, pour l'année 1980 — et pour cette seule année — augmente de plus de 35 p. 100, c'est-à-dire de sept milliards de francs. Compte tenu du taux d'intérêt, qui est de 10 p. 100, ou de 11 p. 100, cela correspond à un endettement, dans l'année, de 55 milliards à 60 milliards de francs, c'est-à-dire plus important — ce qui m'amène à me poser des questions — que le montant même du déficit.

En quatre années, vous aurez donc plus que doublé le montant de l'endettement public, c'est-à-dire que l'Etat français se sera financé par l'emprunt. L'on nous dit que cela

n'a pas d'importance et qu'il n'y a qu'à regarder au-delà de nos frontières, plus spécialement en Allemagne où le déficit est facilement deux fois supérieur au nôtre, et néanmoins aisément financé sans inflation excessive puisque la hausse des prix allemands est de 4 p. 100 ou 5 p. 100 par an, tandis que la nôtre est de 11 p. 100.

Je crois que, là comme ailleurs — cela est très fréquent — comparaison n'est pas raison. L'explication du phénomène allemand tient simplement dans la puissance de l'industrie allemande, engendrée par une politique industrielle continue depuis de nombreuses années. A l'étranger, elle obtient des excédents commerciaux considérables. Pour l'année 1978, ils ont atteint 41 milliards de deutschemark, c'est-à-dire près de 100 milliards de francs, somme colossale et qui malgré une réduction atteindra encore l'équivalent de 70 milliards de francs environ en 1979. Ce sont donc des capitaux étrangers qui affluent vers le marché allemand et qui, naturellement, financent le déficit de l'Etat allemand, et, au surplus, un marché de capitaux fluides où les entreprises allemandes trouvent à emprunter au taux de 7 p. 100, alors que le nôtre est de 12 p. 100 pour nos grandes entreprises et de 14 p. 100 ou 15 p. 100 pour nos moyennes et petites entreprises. En Allemagne, c'est exactement le contraire; grâce à une régionalisation des banques, les moyennes entreprises peuvent emprunter à un taux moindre que les grandes entreprises.

Je pense, monsieur le ministre, que le reproche principal que l'on peut faire au Gouvernement, c'est de ne pas avoir consenti l'effort voulu pour restituer les prélèvements du secteur improductif au secteur productif, et donc de n'avoir pas essayé de réduire la dépense publique et, partant, l'impôt prélevé sur le secteur productif, c'est-à-dire finalement sur les investissements qui s'identifient à la création d'emplois.

En effet, en économie, tout le monde est solidaire; l'investissement, c'est une création d'emplois; la prospérité de l'entreprise, c'est la prospérité de ses salariés.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que, durant les quatre années qui se sont écoulées, le Gouvernement n'aurait pas pu réserver une place particulière à la concertation, notamment parlementaire, en vue de résoudre les grands problèmes qui se posent aux structures de notre économie?

Je pense, par exemple, à la taxe professionnelle dont nous avons longuement débattu et qui constitue un handicap très lourd pour notre industrie puisqu'elle pénalise le producteur français au profit de son concurrent importateur de produits étrangers.

Je pense également à la sécurité sociale. Son principe n'est, certes, contesté par personne, mais la question se pose de savoir si les revenus gagnés par les Français doivent être progressivement socialisés, c'est-à-dire si la part de salaire qui est directement perçue par le travailleur doit être progressivement réduite au profit du salaire indirect, autrement dit du salaire socialisé.

Ce débat n'a pas eu lieu et, curieusement, le Gouvernement, est surpris chaque année — il l'a été cruellement en 1979 dans les conditions que vous savez — au point qu'il a fallu déplaçonner les cotisations de sécurité sociale d'une façon telle que, désormais, les cadres paient jusqu'à 9,95 p. 100 de leur salaire direct en cotisations de sécurité sociale déplaçonnées, ce qui signifie que la socialisation est en marche et va même en s'accroissant.

Je pense encore à l'élément de confiance. A cet égard, quelque chose me surprend dans votre budget: ce sont les articles 13 et 14. Le moment venu, nous parlerons de l'article 14; pour l'instant, je me bornerai à évoquer l'article 13.

La recette fiscale que vous en attendez est faible. Elle était de l'ordre de 200 millions de francs, mais avec les concessions que vous avez consenties à l'Assemblée nationale, elles ne sont plus que de 110 millions de francs.

Je m'étonne que le Gouvernement fasse ainsi litière de sa réputation d'honnête homme. En effet, les exonérations qui ont été consenties par la loi, notamment à ceux qui avaient construit des habitations principales, avaient valeur d'engagement solennel. Si les gens ont construit, c'est que la loi les y avait incités par le biais de cette exonération. Et brusquement, cette année, cette exonération est plafonnée à un niveau très bas, monsieur le ministre, puisqu'elle doit se limiter à un million de nouveaux francs, soit la valeur d'un appartement de 100 mètres carrés au prix moyen de 10 000 francs le mètre carré à Paris.

Vous allez plus loin. Dans le texte initial, le plafonnement a lieu à raison de un million de francs pour les biens transmis par une seule et même personne. Curieuse irreflexion! Il

en résulte qu'en cas de mutation à titre gratuit, le célibataire ou la personne seule qui ferait don d'un de ses biens à quelque protégé bénéficierait de l'exonération sur un million de francs, tandis que le père de famille nombreuse verrait cette même somme divisée par le nombre de ses enfants et des ayants droit.

Là encore, vous avez fait une concession en accordant un relèvement de 100 000 francs pour le conjoint et les deux premiers enfants à charge et de 200 000 francs pour les enfants suivants.

Mais, monsieur le ministre, cette concession ne suffit pas. Ce qui importe, ce qui est essentiel, c'est le principe: c'est la violation de la parole donnée, c'est le comportement de l'Etat « malhonnête homme ». Et si l'Etat peut se comporter ainsi dans un domaine limité, il peut le faire également dans d'autres domaines plus importants, ce qui compromet d'une façon certaine la confiance qui est nécessaire à l'investissement dans un pays de libre entreprise.

En réalité, les entreprises ne peuvent être libres et prospères que dans un régime de stabilité des contrats. Or, par là, vous avez porté une atteinte publique à la confiance que l'on pouvait accorder à l'Etat français.

En ce qui concerne le barème de l'impôt sur le revenu — c'est-à-dire l'article 2 — je ne suis pas moins surpris. Vous prétendiez, monsieur le ministre, relever les tranches de 8 p. 100 pour les huit premières tranches. Or, à titre de concession, le relèvement qui a eu lieu est de 10 p. 100 et de 9 p. 100 pour les quatre premières tranches alors que la hausse des prix est de 11 p. 100.

Mais il faut savoir ce que signifient ces quatre premières tranches. Elles représentent les revenus allant de 8 750 francs jusqu'à 17 125 francs par an et par part fiscale, c'est-à-dire les tout petits revenus. Vous avez maintenu 8 p. 100 pour les quatre tranches suivantes, c'est-à-dire pour des revenus allant de 17 125 francs à 39 075 francs par an et par part fiscale; puis le relèvement a été de 4 p. 100 pour les tranches supérieures — c'est-à-dire pour les trois tranches suivantes — qui concernent des revenus allant de 3 256 francs à 7 464 francs par mois de revenus nets imposables.

Au-dessus, il n'y a pas de relèvement, ce qui signifie que, dans cette optique, la lutte contre les inégalités sociales commence vraiment très bas. Elle touche, en réalité, neuf millions de contribuables, mais elle ne concerne pas les gros contribuables qui, de toute façon, au-dessus de 125 000 francs par an, sont imposés au taux de 60 p. 100 pour la tranche supérieure et ne sont donc pas intéressés par un relèvement des tranches.

Soyez assuré, monsieur le ministre, que, dans la lutte contre les inégalités, nous vous suivrons, et avec ardeur, pour tout ce qui concerne la lutte contre les fraudeurs du fisc. Lorsqu'une inégalité de situation correspond à une inégalité dans l'effort, les mérites et le succès, lorsque les revenus sont déclarés au fisc et l'impôt régulièrement payé, cette inégalité me paraît dans l'ordre et la nature des choses et nécessaire au bon fonctionnement d'une économie productive.

En revanche, pour ce qui est de la lutte contre la fraude, nous ne saurions trop vous engager à y consacrer votre action, avec toute l'énergie qui doit être la vôtre.

A ce sujet, je voudrais dire à ceux qui, souvent en même temps, vous exhortent à lutter contre la fraude et vous reprochent par ailleurs l'utilisation des procédés modernes de l'informatique qu'ils sont dans une contradiction. La lutte contre la fraude suppose la mise sur ordinateur des contribuables et mon sentiment est que celui qui n'a rien à cacher n'a rien à reprocher à un tel système. Sur ce terrain, nous vous soutenons, monsieur le ministre.

J'en viens à la conclusion. A l'Assemblée nationale, le Premier ministre a accordé au groupe R.P.R., d'une part, et à M. Roger Chénaut, d'autre part, la constitution d'une commission parlementaire qui, sous votre présidence, monsieur le ministre, sera chargée de rechercher les économies à réaliser dans le budget de 1981. Je crois que c'est un tout petit pas dans la bonne direction.

Notre système institutionnel tel qu'il est fonctionne mal. Le Parlement, depuis sa naissance, depuis la *magna charta*, a toujours eu pour principale mission de voter le budget, c'est-à-dire de voter les dépenses publiques. Or, nous n'exerçons pas convenablement cette mission, parce que le budget nous est remis dans des conditions telles que nous ne pouvons nous faire à son égard qu'une opinion politique.

Nous ne savons pas, dans le secret des chapitres et des sous-chapitres, à quoi correspondent exactement les dépenses que l'on nous demande de voter, d'autant plus que l'habitude a été

prise de voter les « services votés », c'est-à-dire de ne jamais remettre en cause des dépenses antérieurement justifiées, peut-être, mais qui ne le sont plus et qui devraient être supprimées.

Je crois qu'il faut aller plus loin ; autrement, le mécontentement, et notamment le mécontentement populaire devant les excès du prélèvement fiscal, ne peut se traduire que par la censure politique, c'est-à-dire la crise de régime.

Nous sommes dans une situation telle que le Parlement n'a plus de pouvoir : les députés de l'opposition parce qu'ils sont minoritaires et les députés de la majorité parce qu'on leur dit : « Si vous votez la censure, vous provoquerez une crise de régime, un cataclysme politique. » Autrement dit, dans tous les cas nous sommes contraints de voter comme des robots un budget que nous n'avons pas eu le temps d'examiner. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

En conséquence, je demande que soit envisagée une réforme de la pratique en ce domaine, réforme qui ne porterait aucune atteinte à la Constitution, loin de là. Je demande que les deux assemblées puissent constituer des commissions permanentes de contrôle continu qui examineraient constamment les budgets, procéderaient à des auditions, se feraient communiquer des documents et bénéficieraient de l'assistance technique d'experts assermentés soumis à la discipline de la Cour des comptes.

Une telle réforme, qui pourrait être organisée par une loi organique, serait nécessaire à une bonne administration de la dépense publique et à un bon contrôle parlementaire, donc démocratique. Faute de quoi viendra un moment où la crise de régime sera inévitable. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et sur quelques travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Je vous ai écouté, monsieur le président, avec une attention toute particulière lorsque, tout à l'heure, vous nous avez invités à reprendre la discussion un moment interrompue, en indiquant que le Sénat allait avoir à débattre du projet de budget « considéré comme adopté par l'Assemblée nationale ». J'imagine que, les uns et les autres, nous avons apprécié le contenu de cette formule.

En effet, le budget de 1980 fera, me semble-t-il, date dans l'histoire budgétaire de notre pays et j'imagine les gloses auxquelles l'étude de ce budget donnera lieu sur les bancs des facultés dans les vingt années qui viennent.

D'ores et déjà, d'ailleurs, ce budget fait date dans l'histoire de la V^e République. En effet, les conditions dans lesquelles le projet de budget nous est transmis me semblent revêtir une double signification.

En premier lieu, la politique économique du Gouvernement n'a plus le soutien actif de la majorité de l'Assemblée nationale. Or, il me paraît grave que l'acte essentiel de la vie politique d'une démocratie qu'est le vote du budget ne trouve plus à l'Assemblée nationale, et peut-être demain au Sénat, le soutien sans lequel aucune politique économique ne peut être conduite.

En second lieu, le vote tel qu'il est intervenu à l'Assemblée nationale montre, à la vérité, qu'il n'y a plus de majorité politique dans notre pays. Une telle situation, dans les conditions économiques et la conjoncture internationale que nous connaissons aujourd'hui, ne peut pas ne pas avoir de très graves conséquences. Dès lors, le Gouvernement a naturellement choisi d'utiliser tout l'arsenal constitutionnel et réglementaire qui est à sa disposition pour faire approuver un projet de budget qu'en réalité personne n'aura voté.

Cette situation va se traduire, et se traduit d'ores et déjà, par un renforcement du caractère présidentiel du régime dans lequel nous vivons avec, tout naturellement, son corollaire qui est l'abaissement du Parlement et les difficultés dans lesquelles il va se trouver pour exercer les droits qui sont les siens. De ce point de vue, notre collègue M. Bourguin vient de rappeler les difficultés que nous rencontrons pour l'examen des documents budgétaires.

Le vote du budget, tel qu'il est intervenu à l'Assemblée nationale, peut, je crois, sans forcer les mots, être considéré comme un vote de défiance à l'endroit du Gouvernement. Vote de soumission pour les uns, dans la logique d'une adhésion inconstitutionnelle à la majorité présidentielle dont ils font partie et dans la logique du système présidentiel ; vote de résignation pour les autres qui déjà, me semble-t-il, ont intellectuellement abandonné les rangs de la majorité.

L'opposition, naturellement, a joué le rôle qui lui revient dans un système démocratique comme le nôtre. Mais nous devons, les uns et les autres, nous demander si, dans les temps difficiles

que nous traversons — de ce point de vue, chaque jour qui passe nous apporte une moisson d'informations en provenance tant de notre pays que de l'étranger qui ne sont pas rassurantes — il est possible de gouverner longtemps la France sans l'accord de la majorité des Français.

Pourquoi donc le projet de budget pour 1980 qui nous est présenté n'a-t-il pas été voté ?

D'abord, à l'évidence, parce que notre pays traverse une crise politique grave, dont certains ont dit, ici et là, qu'il s'agissait en vérité d'une crise de régime. Puis, parce que la politique conduite depuis trois ans sous l'autorité du Président de la République, que nous avons à mesurer aujourd'hui au travers de ses résultats, s'exprime par un ensemble d'échecs impressionnants.

Que l'on nous entende bien ! Il ne s'agit pas pour nous d'ignorer les contraintes internationales, ni les problèmes spécifiques à notre pays, notamment la situation démographique dans laquelle nous nous trouvons. Il s'agit pour nous de juger à ses résultats une politique qui n'est pas celle que nous aurions suivie. Si ces résultats avaient été positifs, aujourd'hui, nous l'aurions constaté objectivement. Mais le tableau qu'en a dressé notre collègue et ami M. Duffaut cet après-midi avec précision — j'allais dire avec minutie — et compétence montre à l'évidence que, dans les domaines essentiels, dans les objectifs prioritaires que s'était assignés le Gouvernement, il n'y a pas lieu de se réjouir des résultats obtenus.

Qu'a dit, en effet, M. le Premier ministre en 1976 lorsqu'il a énoncé très clairement, avec netteté, comme il sait le faire, les objectifs de la politique économique de son Gouvernement ? Que ceux-ci étaient essentiellement au nombre de quatre : maîtriser la hausse des prix, rétablir l'équilibre du commerce extérieur, réduire le déficit budgétaire et, surtout, diminuer le chômage.

Où en sommes-nous sur ces quatre chapitres essentiels de la politique économique du Gouvernement ?

Je parlerai d'abord de l'inflation. Les chiffres sont là, incontestables : depuis trois ans, l'inflation s'est développée dans notre pays à un rythme proche de 10 p. 100 par an, chiffre très nettement supérieur à celui qu'on peut constater dans les pays voisins que le Gouvernement nous donne souvent comme modèles. Combien de fois, mes chers collègues, avons-nous entendu dire, à cette tribune, qu'il y avait deux groupes de pays : les uns — la République fédérale d'Allemagne et le Japon — qui se développaient rapidement avec des taux d'inflation relativement faibles, les autres — l'Italie et la Grande-Bretagne — qui connaissaient des taux d'inflation élevés, un déséquilibre de leurs comptes extérieurs, que sais-je encore ?

Force est de constater que l'objectif que s'assignait le Gouvernement de rejoindre le peloton des nations de tête n'a pas été atteint.

Mais il est vrai aussi — il faut le rappeler avec force — que l'augmentation du pétrole, qui est devenue en quelque sorte le Voltaire de la V^e République — c'est la faute du pétrole ! — n'a pas, dans cette hausse de 10 p. 100 constatée au cours de ces dernières années, tenu une place qui excède environ 2,7 p. 100.

Par ailleurs, la masse monétaire s'est accrue de quelque 44 p. 100 en trois ans.

Le loyer de l'argent est nettement plus élevé — vous le savez tous — qu'en 1976. Enfin, le déficit budgétaire a évolué dans les conditions qui vous ont été rappelées cet après-midi.

Je voudrais, sans reprendre la démonstration qui vous a déjà été présentée, formuler quelques brèves observations sur la politique des prix, sur la politique du crédit et sur l'équilibre des finances publiques.

Tout d'abord, la politique des prix. Il est vrai que, dans ce domaine, est intervenue une novation importante. La libération des prix, dans un pays qui connaissait des prix encadrés, surveillés depuis la Seconde Guerre mondiale, est un changement de cap considérable. Encore fallait-il penser, au moment où cette initiative a été prise, que notre pays n'est ni la République fédérale d'Allemagne ni les Etats-Unis d'Amérique et que les conditions de la concurrence ne pouvaient pas s'y développer de la même manière. Les résultats ne se sont pas fait attendre.

Vous connaissez la situation pour le pain. On nous dit que c'est un exemple qu'il ne faut pas mettre en avant, le pain n'ayant plus la valeur symbolique et significative qu'il avait autrefois. Il reste cependant qu'il faut beaucoup réfléchir sur un point. Le Gouvernement n'a pas obtenu que les engagements de modération qui avaient été, semble-t-il, pris par les responsables de cette profession soient tenus. Pour riposter à cette augmentation de 22 p. 100, considérée comme excessive, le Gou-

vernement, si je vous ai bien compris, monsieur le ministre, a décidé de faciliter le développement des boulangeries industrielles. D'un côté, on explique qu'il faut protéger l'artisanat ; de l'autre, on s'aperçoit que les conditions de la concurrence moderne, dans un pays comme le nôtre, conduisent naturellement à la concentration. Cela aussi il faut y réfléchir.

On peut citer d'autres exemples. J'ai eu l'occasion — j'invite mes collègues qui sont dans la même situation que moi, en tant que président d'un syndicat départemental d'électrification, à le faire — de regarder un peu ce qui se passait pour le coût des fils électriques que nous utilisons. Je me suis aperçu qu'à la date de la libération des prix les éléments constitutifs des câbles électriques et le prix final progressaient à peu près parallèlement. Le jour où les prix ont été libérés, les éléments constitutifs de ces câbles électriques ont continué de progresser lentement ; en revanche, on a vu la courbe des câbles s'envoler. Je pourrais ainsi citer d'autres exemples.

Tout cela pour montrer que la concurrence peut difficilement se développer dans les secteurs où nous sommes en situation d'oligopole ou de monopole et qui sont nombreux dans notre pays.

Force est de constater que la libération des prix n'a pas eu les effets attendus ; au contraire, il est permis d'avancer — notre rapporteur général l'a fait avec prudence dans une note qu'il nous a remise voilà une quinzaine de jours — que la libération des prix, si elle n'a peut-être pas alimenté la hausse des prix, y a en tout cas concouru.

La politique du crédit. Dans ce domaine, monsieur le ministre, le Gouvernement — je pèse mes mots — assume la responsabilité de conduire une politique qui alimente l'inflation. Je m'explique.

Il existe dans notre pays des institutions — je pense que nous aurons à en parler demain — qui sont fortement collectrices d'épargne et qui ne peuvent pas employer elles-mêmes cette épargne dans des prêts. Ces institutions apportent cette épargne liquide sur le marché monétaire, sur lequel s'alimentent un certain nombre de banques au taux — on vous l'a rappelé — de 12,25 p. 100. S'alimentant au taux de 12,25 p. 100 sur le marché monétaire, ces établissements bancaires font des prêts, notamment des prêts à la consommation, aux taux de 18 et de 19 p. 100. Si vous pouvez m'expliquer, monsieur le ministre, qu'un tel système n'est pas inflationniste, j'entendrai votre démonstration avec intérêt.

Il faut aller plus loin dans ce domaine, l'encadrement du crédit, dont nous avons tous entendu parler. Il faut que vous sachiez, mes chers collègues, qu'il existe un marché parallèle de l'encadrement du crédit. Cela signifie que certaines institutions financières, qui ne peuvent pas faire de prêts, parce que l'encadrement du crédit ne leur permet pas d'utiliser l'épargne qu'elles collectent, peuvent acheter — je dis bien : acheter — à d'autres établissements, qui ont une sorte de droit de tirage disponible, la possibilité de faire du crédit. Naturellement, ces établissements se font rémunérer. Il existe actuellement dans notre pays des établissements financiers qui sont dans la situation de rentiers et qui, finalement, gèrent l'encadrement du crédit en améliorant leurs profits.

Je vous demande, monsieur le ministre, si vous considérez qu'un tel système d'encadrement du crédit — la France est le seul pays qui pratique le système que nous connaissons actuellement — ne joue pas en faveur d'un développement de l'inflation.

Quant aux finances publiques, faut-il rappeler une fois encore — mais les temps ont changé — qu'il fut un temps où l'on envisageait de faire de l'équilibre budgétaire une règle constitutionnelle ? Naturellement, on se référait à Poincaré, à un autre temps. Nous avons toujours été de ceux qui ont pensé que le déséquilibre budgétaire n'était pas une mauvaise chose en soi, qu'il pouvait être un instrument à la disposition du Gouvernement pour réanimer l'économie. Mais il y a — notre collègue M. Duffaut l'a bien expliqué cet après-midi — déséquilibre et déséquilibre. Que n'avons-nous entendu en d'autres temps ? Que, si l'opposition se trouvait au Gouvernement, elle emprunterait pour payer les fonctionnaires. Nous avons entendu cela.

Aujourd'hui, le déséquilibre budgétaire, monsieur le ministre — vous le savez mieux que quiconque, encore qu'il soit difficile sur ce point d'obtenir des informations claires et précises — couvre, pour une très large part, des dépenses de fonctionnement, contrairement à ce qui se passe dans un pays voisin, la République fédérale d'Allemagne. Là aussi, cette démarche fait que ce déséquilibre budgétaire engendre une création monétaire

ex nihilo et, par conséquent, nourrit aussi l'inflation. Sur ces trois points-là, il nous semble donc que les moyens mis en œuvre par le Gouvernement vont à l'encontre des objectifs affichés.

En ce qui concerne l'investissement, c'est vrai, les entreprises ont amélioré considérablement leurs moyens, puisque le taux d'autofinancement est passé dans notre pays de 58 p. 100 à 75 p. 100, ce qui est considérable.

Nous constatons cependant qu'elles n'investissent pas. Pourquoi ? Pour une raison très simple : pourquoi investiraient-elles puisqu'elles n'ont pas la possibilité d'écouler leurs produits ?

C'est un problème qui mérite notre réflexion ; nous devons nous demander si l'on peut développer l'investissement en France sans que la consommation se développe. J'entends bien qu'il ne s'agit pas de pratiquer une relance indifférenciée, mais il y a là, monsieur le ministre, matière à réflexion.

J'en viens aux comptes extérieurs. La morale ne fait généralement pas bon ménage avec la politique, mais il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui la part importante, trop importante à notre gré, qu'occupent les armes dans nos ventes à l'étranger. Si je dis cela, c'est parce que nous sommes vendeurs d'armes à un certain nombre de pays. Je pense à l'Arabie Saoudite, à l'Irak ; vous voyez bien aujourd'hui qu'il s'agit de pays travaillés par des mouvements dont on peut craindre qu'ils ne se traduisent par une déstabilisation complète de toute cette partie du continent ; je veux parler du Moyen-Orient.

Est-il sain qu'un pays comme le nôtre envisage d'asseoir l'équilibre de ses comptes extérieurs sur les ventes d'armes et, par conséquent, le développement de ce potentiel industriel ?

Enfin, monsieur le ministre, s'agissant de l'emploi, on dénombre 480 000 chômeurs de plus en trois ans. Faut-il rappeler que les plus touchés, dans cette période de crise, sont d'abord les femmes, puis les jeunes et que, de ce point de vue, si le chômage est sans doute un fléau économique, il est bien davantage un fléau social dont nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences ?

Lorsque j'entends dire, ici ou là, que le besoin de sécurité est immense, nous aurions intérêt, me semble-t-il, à nous demander s'il n'y a pas une corrélation entre le problème de sécurité qui se pose à notre pays et le chômage actuel.

S'agissant des femmes, monsieur le ministre, je suis inquiet de voir l'attitude que prend le Gouvernement en ce qui concerne la création d'emplois dans le secteur public. Chacun sait bien que dans le secteur social, d'énormes besoins sont à satisfaire. Il nous semble qu'une vision étriquée, sur ce point, ne répond pas aux nécessités de l'heure : l'emploi féminin pourrait être privilégié. Or les décisions qui ont été prises ne vont pas dans le bon sens.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques considérations que je voulais faire sur les objectifs essentiels que s'était assignés le Gouvernement. Permettez-moi de vous dire que, pour ce qui me concerne — tant il est vrai que tous les Français sont concernés — j'aurais préféré constater, aujourd'hui, que la politique décidée par le Gouvernement, dont nous n'approuvons pas, encore une fois, les objectifs, avait produit des résultats positifs.

Nous souhaitons, quant à nous, que soient pris en compte essentiellement trois objectifs. D'abord la réduction des inégalités : dans ce domaine, vous êtes vraiment beaucoup trop timide. Le Gouvernement serait bien inspiré de ne pas l'être car, au-delà des aspects purement économiques, financiers, sociaux, c'est vraiment par la réduction des inégalités que passe aujourd'hui le consensus sans lequel aucune politique économique et aucune politique tout court ne pourra être conduite dans notre pays.

Ensuite, il faut décentraliser les responsabilités, notamment au niveau des collectivités locales, parce que c'est là que l'argent public est le mieux contrôlé.

Enfin, il faut retrouver, monsieur le ministre, ce sens des solidarités nationales que le plan avait pour ambition d'exprimer. Mais qu'est devenue l'ardente obligation d'hier ?

A partir de là, monsieur le ministre, vous le comprenez, nous faisons un constat et nous en tirons les conséquences. Le constat, c'est que la politique économique du Gouvernement a connu tant et tant d'échecs que nous ne pouvons pas considérer qu'il s'agit là d'une bonne politique — l'Assemblée nationale a d'ailleurs tiré le même constat que nous — et, pour ce qui nous concerne, mes amis et moi-même, nous en tirerons les conséquences au moment du vote, nous ne voterons pas votre budget pour 1980. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Kauss.

M. Paul Kauss. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous allons, demain et dans les jours qui viennent, débattre de la loi de finances de 1980, c'est-à-dire du budget de la nation que le Gouvernement soumet à notre appréciation, après que l'Assemblée nationale en a discuté, dans les conditions que nous savons.

Il n'est pas dans mes intentions de procéder ici, dans le cadre de la discussion générale, à une analyse exhaustive, voire à une exégèse chiffrée des documents qui viennent d'être mis à notre disposition.

Mon propos se limitera à une réflexion plus globale qui rejoint la définition proposée en 1922 par Gaston Jéze, dans son cours de sciences des finances et de législation financière française, théorie générale du budget qui disait en substance : « Le budget est avant tout la mise en œuvre d'un programme politique, c'est l'acte gouvernemental par excellence ».

Cette formulation garde aujourd'hui, plus que jamais, toute sa valeur. C'est pourquoi, partant de là, le budget doit ou devrait être : vrai pour être crédible ; ambitieux pour être efficace et donner au Gouvernement les moyens indispensables à la satisfaction des besoins légitimes de la nation.

Le budget de 1980 répond-il à ces critères ? Je n'en suis pas, personnellement, convaincu. En effet, et sans vouloir faire preuve de pessimisme ou jouer à Cassandre, je crains, qu'une fois de plus, il ne s'agisse que d'un budget de maintenance ou de routine que nous subissons beaucoup plus que nous ne le maîtrisons.

En utilisant tout à l'heure le qualificatif de vrai qui n'exclut d'ailleurs pas celui de sincère, je pensais à cette définition que j'ai récemment entendue qui disait que la vérité était la mise en conformité de la pensée, du discours et des actes, avec les réalités. Le budget de 1980 est-il conforme aux réalités ? Est-il ambitieux ? Je répondrai non dès l'instant où il reste prisonnier à près de 95 p. 100 de décisions antérieures, que pudiquement l'on appelle services votés, et qui ne laissent qu'une marge extrêmement modeste pour des actions nouvelles, qu'elles soient économiques ou sociales.

D'autre part, si je m'en tenais uniquement aux multiples interventions que tout parlementaire connaît en ce moment et qui émanent d'une multitude de groupes, voire de groupuscules de pression ou d'intérêts, qui nonobstant l'intérêt général et malgré la situation difficile dans laquelle se trouve notre pays se limitent, dans leur vision des choses, à défendre leurs égoïsmes ou leurs droits acquis, ce budget ne recouvrirait finalement qu'une somme d'insatisfactions et de mécontentements profonds.

Personnellement, je suis peu sensible à de telles démarches encore que certaines d'entre elles mériteraient que le Gouvernement y apportât une plus grande attention et ne leur opposât pas trop souvent ou trop systématiquement, sous prétexte de rigueur, une attitude négative qui finalement est mal comprise et mal acceptée.

Je me souviens que, dans la lettre adressée par M. le Premier ministre, à la fin du mois d'août dernier, aux dirigeants syndicaux, celui-ci disait, entre autres : « que ces derniers devaient donner la priorité à la concertation sur les blocages et les conflits, à la solidarité nationale en faveur de l'emploi et des revenus modestes sur les privilèges de tous ordres et les égoïsmes catégoriels ».

Une telle profession de foi constitue un vaste programme, car rien n'est plus difficile et impopulaire que de vouloir remettre en cause, même si cette remise en cause est justifiée, ce que d'aucuns appellent, par euphémisme, les droits acquis, qui dans la réalité recouvrent très souvent des rentes de situation et des injustices très mal ressenties par beaucoup de nos compatriotes. Cependant il faudra bien un jour avoir le courage de transformer les déclarations d'intention en actes, sinon ce seront toujours les mêmes que l'on continuera à convier à la rigueur et à l'effort au bénéfice de ceux dont l'attitude se limite à sauvegarder leurs intérêts personnels, alors que la solidarité est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Nous aurons sans doute l'occasion au moment de la discussion des budgets, ministère par ministère, de mettre en évidence certaines de ces situations privilégiées ; je ne suis cependant pas convaincu que le Gouvernement aura la volonté d'éliminer certains aspects négatifs, voire nocifs, de la gestion actuelle.

J'en viens maintenant à une autre réflexion. Le budget pour 1980 dégage-t-il les moyens indispensables à la satisfaction des besoins légitimes de la nation ?

Je sais que la notion de besoins est éminemment subjective. D'aucuns, en effet, ont tendance à considérer le superflu comme étant le nécessaire, alors que beaucoup d'autres ne disposent pas ou pas encore du nécessaire.

Cela dit, je suis convaincu, à tort ou à raison, que le budget de la nation avec ses 525 milliards de francs auquel il faut en toute logique ajouter les 560 milliards du budget social, qui échappent encore pour l'instant au contrôle parlementaire, donnent au Gouvernement, avec un total de près de 1 100 milliards de francs, les moyens de déterminer une politique autre que celle qui nous est proposée. Il s'agit finalement, non pas de dépenser moins, mais de dépenser mieux.

En effet, à y regarder de près, nous constatons que pour une part non négligeable, l'argent qui est prélevé sur les richesses créées par les forces vives de notre pays est mal dépensé. Sans vouloir développer ici certains aspects particulièrement significatifs, on peut estimer qu'au moins 4 à 5 p. 100 des 1 100 milliards cités tout à l'heure, soit environ 50 milliards de francs, pourraient être dégagés par une meilleure rentabilisation et utilisation des moyens disponibles.

L'absentéisme, le travail noir, la gestion plus ou moins sujette à caution de la sécurité sociale, la fraude fiscale qui, très souvent, trouve un complice objective dans la complexité même de la législation actuelle, certaines attitudes anti-économiques irresponsables sont autant de facteurs qui contribuent à la dégradation de la situation générale et stérilisent les potentialités d'une action cohérente en matière économique, sociale, voire familiale.

Nous ne pourrions donner à notre pays les éléments indispensables à son maintien comme puissance économique dans le cadre de l'environnement international et mondial dans lequel il se situe — il est confronté, d'ailleurs, comme tout le monde, à la crise majeure et durable que nous subissons — que dans la mesure où, très rapidement, le Gouvernement élaborera et déterminera une politique volontariste sur le plan économique et social en ayant bien à l'esprit que, sans création de richesses, aucun progrès social ne peut être durablement envisagé.

On ne peut pas, comme cela se fait depuis déjà trop longtemps, disposer de l'argent qui n'a même pas encore été gagné. On ne peut pas non plus culpabiliser ou pénaliser la création de richesses productives, que d'aucuns assortissent du terme devenu péjoratif de « profit », alors que ces mêmes considèrent celui qui ne fait pas de bénéfice comme un incapable et celui qui en fait comme un escroc en puissance.

Il faudra donc qu'à travers une révision, déchirante mais nécessaire, de certaines options politiques fondamentales soit créé dans l'opinion un sursaut qui incite celle-ci à prendre ses responsabilités ainsi que l'exige impérativement toute vie en collectivité. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là, lorsque tout le monde sera convié de la même manière à participer à l'effort national, que l'on pourra envisager pour notre pays une amélioration de la situation générale.

Cela suppose aussi qu'on explique à notre jeunesse qui, un jour, prendra notre relève, qu'elle a des droits, certes, mais qu'elle doit aussi se préparer à assumer pleinement les obligations inhérentes à toute société organisée. Encore faut-il lui en donner les moyens !

J'aurai peut-être l'occasion, au moment du débat sur le budget de l'éducation, de celui de la jeunesse et des sports ou de celui du travail, de dire certaines choses sur une situation qui, de réforme en réforme, met à terme en cause le bien le plus précieux dont peut disposer une nation, c'est-à-dire sa jeunesse qui constitue une matière première fragile et irremplaçable, qu'on n'a pas le droit de jeter au rebut comme on le ferait pour un morceau de bois ou de métal mal usiné.

Ces considérations sont sans aucun doute fort éloignées des chiffres dont nous aurons à débattre, mais elles n'étaient pas inutiles dans la mesure où elles peuvent nous donner matière à réflexion et nous inviter à prendre conscience que rien, dans les années à venir, ne sera possible si nous refusons la rigueur, la responsabilité et la solidarité.

Pour cela cependant, il faut que l'exemple vienne d'en haut. Il appartient au Gouvernement, pour que notre pays puisse survivre, d'imaginer, pour les années à venir, autre chose que des budgets de maintenance sans ambition politique affirmée.

Il faut surtout qu'il introduise dans sa démarche politique, en plus des grands équilibres dont l'importance n'échappe à personne, une dimension nouvelle qui tienne un peu plus compte de l'homme, de la famille et des valeurs traditionnelles

qui ont fait, depuis des siècles, la grandeur de notre pays. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et sur certaines travées de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.)

M. le président. La parole est à M. Guy Petit.

M. Guy Petit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos est d'intervenir sur quelques points particuliers de la politique économique et financière de notre pays dont le budget qui nous est présenté et que nous aurons à voter n'est que le reflet, que la traduction parlementaire et la traduction légale.

Ce budget ainsi que la politique économique et financière du Gouvernement ont fait l'objet, tant à l'Assemblée nationale qu'ici même, d'innombrables critiques.

Je m'en tiendrai, pour ma part, à l'exposé sans complaisance, qui m'est apparu totalement impartial, précis et réfléchi de M. le rapporteur général. S'écarter des conclusions qu'il nous a présentées serait — je crois — s'écarter également d'une saine conception politique. Il est facile, monsieur le ministre, de se faire procureur lorsqu'un pays traverse des circonstances particulièrement difficiles.

Là, l'éloquence joue son rôle. J'ai entendu tout à l'heure avec plaisir, parce que j'apprécie l'éloquence, mon ami M. Josy Moinet se transformer d'éloquent avocat en virulent procureur. Seulement, si M. Moinet et ses amis avaient eu à faire face aux difficultés écrasantes que traverse notre pays, auraient-ils fait mieux ?

M. Josy-Auguste Moinet. Sûrement pas plus mal !

M. Guy Petit. Je leur demande, en conscience, de se poser la question.

Je dirai quelques mots des économies, sujet qui a servi de tarte à la crème à la politique prébudgétaire. Je suis parlementaire depuis bientôt trente-quatre ans et je puis vous dire que les économies ont beaucoup servi — si tant est que l'on ait réussi à en faire — à toutes les oppositions pour attaquer le pouvoir en place. Etant jeune député de l'opposition, je me souviens en avoir réclamé, non sans raison.

Il y a à coup sûr des économies à réaliser, notamment en ce qui concerne les luxueuses publications auxquelles M. le rapporteur général a fait allusion dans son discours, ouvrages d'auto-satisfaction d'innombrables services nationaux vis-à-vis du contribuable. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas de qualité, mais il est très difficile pour un parlementaire d'en lire plus de cinq ou dix parmi la masse de celles qu'il reçoit et qu'il doit, sans les lire, mettre directement au panier. Je ne sais si d'autres destinataires ont le temps, le loisir et le goût de les lire, mais vous avez raison, monsieur le rapporteur général, c'est de l'argent perdu, gaspillé, car de telles publications manquent totalement d'efficacité.

Bien sûr, si les économies devaient se limiter à cela — aucun chiffre n'a été donné — cela n'irait pas tellement loin. Mais si on avait laissé se développer cette pratique de façon inconsidérée et jusqu'à ce que les dépenses atteignent les deux milliards dont on a si longuement parlé, cela aurait été totalement aberrant.

J'ai été responsable de la technique qui préside à la réalisation d'économies et je puis dire que, pour réaliser des économies, il faut d'abord effectuer des choix. Dans un budget, doit-on faire des économies sur les investissements ou sur les dépenses de fonctionnement ? Sur les investissements, tout le monde est d'accord pour n'en point réclamer. En tout cas, si j'en crois un article qui a paru dans le journal *Le Monde* daté d'aujourd'hui et signé par M. Jean Méo, secrétaire général adjoint du R.P.R. : « Les investissements sont le seul moyen de créer des emplois productifs, de résorber le chômage, de réaliser à terme l'accroissement du niveau de vie, d'armer la France dans la bataille économique qui se livre partout dans le monde ».

Je suppose que ce n'est pas sur les investissements que l'on vous a demandé, monsieur le ministre, de réaliser des économies. C'eût été d'ailleurs fort simple, mais en même temps fort malhonnête, parce que vous seriez allé à l'encontre, comme l'a fort bien dit M. Méo, des investissements publics, qui constituent aujourd'hui le support de notre activité économique et qui sont rigoureusement indispensables si la France veut maintenir un certain rythme de production.

Peut-on faire des économies sur les dépenses de fonctionnement ? Ce n'est pas si simple. Ayant été moi-même, à un certain moment, responsable de la réforme administrative et chargé en conséquence de rechercher des économies possibles, je me suis adressé à la direction du budget pour lui demander quelles

étaient, parmi les dépenses de fonctionnement, celles sur lesquelles on pouvait opérer des économies. La direction du budget m'a répondu — et j'ai été obligé de reconnaître que sa réponse n'était pas sans pertinence — que, la première année, les économies réalisées coûtaient plus qu'elles ne rapportaient, que la deuxième année elles coûtaient encore davantage et qu'elles ne commençaient à produire leurs effets bénéfiques que la troisième année. Les économies dans les dépenses de fonctionnement consistent en effet, une fois que l'on a procédé à des opérations comme celle que signalait M. le rapporteur général, à réduire l'importance du personnel, c'est-à-dire à en licencier une partie. Or ce personnel, qu'il soit contractuel ou auxiliaire, ne peut être jeté à la rue sans indemnité ou sans compensation. C'est ce qui explique que, les premières années, les licenciements de personnel coûtent plus cher que les économies qu'ils ont permis de réaliser. Je ne reviens pas sur la démonstration que j'ai faite tout à l'heure.

Alors, ai-je répondu à la direction du budget, peut-être pourrait-on envisager pour les dépenses de fonctionnement, comme c'est le cas pour les lois de programme, un budget pluriannuel, quinquennal, par exemple ? Dans le cadre d'un tel budget, il serait possible de chiffrer les économies. On commencerait, certes, par dépenser plus que les économies ne rapporteraient mais, au bout du compte, on y gagnerait.

Pour avoir fait cette proposition, j'ai été considéré comme un Philistin qui ne connaissait absolument rien aux finances publiques. Comme je n'ai pas pu faire appliquer la thèse que je soutenais — c'était sous la IV^e République et le Gouvernement ne tarda pas à être renversé — il ne fut plus question, pendant longtemps, de faire des économies.

Cela signifie-t-il qu'il est impossible de faire des économies ? Certes pas. Mais on ne peut pas aveuglément dire : « Il y a tant d'économies à faire, arrangez-vous, Gouvernement, pour les faire », sans qu'il y ait concertation, sans tenir compte d'indispensables réformes de structures comme, par exemple, un budget pluri-annuel, sans tenir compte aussi de la conjoncture.

Dans l'article auquel je me suis référé et dont j'ai lu tout à l'heure un extrait, M. Méo poursuit — écoutez bien, monsieur le ministre, car je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire cet article — en disant : « En matière d'économies — non faites et à faire — les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1980, l'effectif des fonctionnaires doit augmenter de 17 800 personnes ; le train de vie de l'Etat croîtra plus vite que la production du pays, la pression des impôts s'alourdira. »

Nous voyons bien dans quelle direction on voulait infléchir la politique du Gouvernement. Or, pendant ce temps, nous entendons, dans divers secteurs de l'activité française, dans les syndicats, un peu partout, et nous entendrons tout au long de la discussion budgétaire, mes chers collègues, des orateurs dire : « Les effectifs sont insuffisants dans ce département ministériel, il faut — je crois que M. Josy Moinet l'a dit tout à l'heure à propos des femmes — recruter du personnel supplémentaire — vous avez sans doute raison — pour satisfaire les besoins d'une nation dont je ne dirai pas qu'elle est insatiable, mais qui a été habituée depuis peut-être trop longtemps à ce que soient satisfaits sans discussion tous les besoins qu'elle exprime.

Est-il sérieux de réclamer des économies qui, implicitement — c'est du moins ce que je comprends d'après le texte que je viens de lire — vous auraient empêché, monsieur le ministre, de recruter 17 800 personnes et ainsi d'accroître le chômage que connaît notre pays ? Je souligne, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, que parmi ces 17 800 personnes, 2 810 seront recrutées au titre du ministère de la justice, 700 magistrats environ restant encore à recruter. Soyons donc un peu sérieux !

Il faudrait que les économies cessent d'être l'objet d'une polémique et que chacun s'efforce, en collaborant, en se concertant, de rechercher les secteurs où l'on peut en faire. Il ne fait aucun doute que sur un budget national aussi important, des économies peuvent être envisagées, mais avec prudence, en tenant compte de la conjoncture, car ne pas recruter ou licencier du personnel aggraverait le poids du chômage, donc des indemnités qui lui sont liées et qui sont supportées, au moins en partie, par les contribuables. C'est ma première observation.

Ma seconde observation sera brève. J'ai été quelque peu atterré en entendant lundi soir, à la télévision, M. François Mitterrand — qui se plaint par ailleurs amèrement que le « petit écran » ne lui soit pas très largement ouvert — affirmer que le problème du pétrole n'avait aucune espèce d'influence sur la manière dont est aujourd'hui conduite la politique de la France. En supposant le problème résolu, c'est-à-dire en ne tenant pas compte de la politique pétrolière, nous sommes convaincus que M. Mitterrand au pouvoir ferait une bonne politique. Est-ce sérieux ? Je n'insisterai pas, puisque nous avons entendu à ce

propos la très pertinente intervention de M. le rapporteur général et parce que tout le monde sait dans le pays quelle est la préoccupation des gouvernants chaque fois qu'ils voient augmenter la facture pétrolière, augmentation qui constitue la menace la plus grave, depuis l'hitlérisme, que les pays libres de l'Occident ont pu connaître et qui peut nous conduire très loin. Je ne veux pas être prophète de malheur, mais il est certain que cela suscite chez nous tous les plus sérieuses et les plus graves inquiétudes.

On ne peut donc pas faire abstraction du problème du pétrole, de la facture pétrolière, lorsqu'on gouverne un pays qui n'a pas, ou presque pas, de pétrole dans son sous-sol.

Un sénateur socialiste. On vient d'en trouver en Béarn !

M. Guy Petit. Je ne pensé pas que le Béarn en produise car, jusqu'à preuve du contraire, le Béarn n'est pas la Bigorre et Burosse-Vialer n'est pas Lourdes. Mais je souhaiterais, comme vous tous sans doute, qu'il nous fournisse l'occasion d'un miracle, que ce soit un nouveau Texas !

Il y a certes encore du pétrole à rechercher et à trouver mais ce n'est pas cela qui, dans les jours, les semaines, voire les années à venir, va nous permettre de combler notre déficit.

La facture pétrolière pèse incontestablement sur la monnaie, car nous devons rechercher dans nos exportations et dans notre substance même, dans nos réserves d'or et de devises, de quoi la payer. Or la valeur de la monnaie est actuellement un facteur essentiel de notre redressement économique. Si elle ne se maintient pas, nous serons obligés de restreindre nos achats de matières premières et notre activité économique décroîtra. Le jour où le franc s'effondrera, les 2,5 p. 100 de croissance, qui sont déjà jugés insuffisants, seront loin d'être atteints et la France ne pourra absolument plus faire face à ses obligations ni soutenir son activité économique.

Donc, prétendre que le problème pétrolier n'influe pas sur la conduite des affaires d'un pays, c'est nier l'évidence. En ce qui me concerne, je me pose des questions sur la crédibilité que peut avoir, en tenant de tels propos, un responsable politique de l'importance de M. Mitterrand.

M. Robert Schwint. Ce n'est pas ce qui a été dit, vous inter-prétez !

M. Guy Petit. C'est ce que j'ai entendu !

Je vais terminer par une dernière observation et des objurgations que je vais adresser au Gouvernement, mais qui ne plairont peut-être pas à tout le monde.

Je suis étonné qu'au cours de ce débat personne n'ait parlé de ce cancer qui ronge la France, à savoir les grèves répétitives qui affectent le service public, c'est-à-dire le secteur « abrité » qui, lui, ne risque rien pour son emploi et qui désorganise toute l'économie de notre pays.

Je vous assure, monsieur le ministre, que l'ensemble de la nation attend du Gouvernement un acte positif à cet égard. Des actes positifs sont, en effet, possibles. Je vais vous dire lesquels, car il est des projets très anciens que vous pourriez retrouver dans les cartons du Gouvernement, destinés à combler un vide juridique. S'il existe des juridictions compétentes pour régler les conflits individuels du travail, nous n'avons aucun moyen législatif de régler les conflits collectifs du travail dans le secteur nationalisé et dans la fonction publique.

Souvent, nous entendons, non sans raison d'ailleurs, les personnels — sincères ou pas, mais en un certain nombre de cas ils le sont — dire : « Nous cherchons à négocier, mais l'on nous refuse la négociation parce que dans tout cet arsenal législatif que les gouvernements de la IV^e et de la V^e République nous ont présentés, ont même fait voter par le Parlement, rien ne concerne la possibilité d'en terminer pacifiquement avec les conflits collectifs du travail dans la fonction publique et dans le service public ». Or, voilà fort longtemps, le Gouvernement avait bien voulu adopter un projet de loi que j'avais eu l'honneur de lui présenter et qui avait pour objet de combler ce vide législatif.

En quelques mots, je vais en donner le schéma, qui se résume ainsi : procédure de conciliation et d'arbitrage.

Je précise que cette procédure concerne uniquement la fonction publique et les services publics. Nous verrons par la suite si elle doit être étendue à d'autres secteurs, notamment les secteurs industriels fort importants.

Pendant tout le cours de la procédure de conciliation et d'arbitrage, interdiction légale absolue de faire grève. On ne fait pas la grève pendant que l'on négocie ; on ne négocie pas sous la pression de la grève.

Ou la conciliation aboutit ou elle n'aboutit pas. Cependant, elle a toujours pour effet de faire avancer les choses.

Si elle n'aboutit pas, il y a lieu à arbitrage. Il s'agit alors de choisir des arbitres.

J'avoue que dans le passé, je m'étais moi-même interrogé sur ce qu'on appelle la « crédibilité » que les deux parties peuvent accorder à l'impartialité des arbitres. Tout justiciable doit avoir confiance en l'impartialité et en l'objectivité de son juge. Nous avons l'exemple du Conseil constitutionnel, qui a fait preuve de son impartialité et de son objectivité. Cette institution a été critiquée à l'origine parce que la nomination de ses membres était de nature politique ; il n'empêche que le Conseil constitutionnel, et l'on doit lui rendre cet hommage, a su se montrer parfaitement objectif et, en toute conscience, donner tort, lorsqu'il croyait devoir le faire, au Gouvernement. Il n'est donc pas impossible, dans un pays de haute civilisation, de trouver les arbitres impartiaux et objectifs.

Une fois la sentence rendue, les personnels ont-ils à nouveau le droit de faire grève ? Oui, si, dans un délai fixé par la loi, délai qui doit être bref — personnellement j'avais envisagé de le fixer à un mois — et dans la mesure où elle est favorable aux demandes du personnel, n'est pas appliquée ou exécutée. Alors les personnels recouvrent le droit de grève. A ce moment-là la grève devient parfaitement légitime parce que l'on est en présence d'une décision juridictionnelle qui n'est pas appliquée par l'employeur, que celui-ci soit l'Etat, une entreprise publique ou une entreprise nationalisée. On doit, lorsqu'on s'est soumis à l'arbitrage d'une juridiction, respecter et appliquer le jugement rendu.

Tel est le système ; il est extrêmement simple. Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable quand on se trouve en présence d'incidences financières disproportionnées avec l'objet même de la grève ?

En ce moment a lieu une grève dans la profession dite des « aiguilleurs du ciel ». A-t-on fait le compte de ce qu'elle a déjà coûté aux deux grandes compagnies nationales de transport aérien et à tous les gestionnaires d'aérodromes que sont les chambres de commerce et d'industrie, les collectivités publiques, les sociétés d'économie mixte ou les établissements mixtes, qui regroupent à la fois les chambres de commerce et d'industrie et les collectivités publiques, comme les communes ou les conseils généraux ? Bien évidemment, le coût est énorme et sans commune mesure avec l'objet du litige qui, paraît-il, consisterait en une augmentation de l'effectif de trente personnes — je ne garantis rien sur ce point parce que personne, jusqu'ici, n'a donné d'éclaircissements précis sur le véritable objet de cette grève.

Si tel était le cas, avec mon système, une juridiction débouterait les personnels si leur demande est excessive, ou déciderait d'augmenter l'effectif de dix ou de quinze personnes. Croyez-vous qu'une pareille décision ne serait pas cent fois préférable au regard des conséquences d'une pareille grève et à l'atteinte que cela porte au crédit de la France dans le monde ?

Souvenons-nous de ce qui s'est passé au Havre lorsque nous a échappé la commande relative à la remise en état du paquebot *France*, que l'armateur est allé proposer en Allemagne fédérale, ce pays dont on a beaucoup parlé pour le mettre, en quelque sorte, en concurrence et en opposition avec la France. Comment se fait-il que les Allemands arrivent à s'en tirer alors que nous ne pouvions y songer ?

M. Bourguin a cité les chiffres concernant la balance du commerce extérieur de l'Allemagne fédérale ; le solde positif est considérable. Seulement, on doit constater une différence entre le comportement des Allemands et celui des Français. Les Allemands se montrent sérieux, leurs syndicats coopèrent au relèvement de leur pays au lieu de faire des grèves répétitives, qui ne sont, en réalité, que la traduction d'un état d'esprit plus ou moins révolutionnaire. Oui, les Allemands se sont tous serrés les coudes pour faire face à la terrible crise qui a résulté de l'augmentation du coût du pétrole. Nous, nous sommes divisés ; nous ne cherchons, comme le dit Georges Ségué, qu'à pousser les travailleurs vers la lutte. Quelle lutte ? La lutte des classes !

Alors, ce que nous vous demandons, nous, c'est la lutte pour le sauvetage de notre nation. (*Applaudissements sur les travées du C.N.I.P., de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au début de l'après-midi, en commençant mon intervention, je déclarais qu'un budget est toujours critiqué, mais que telle est la règle en démocratie. Or, à l'issue de ce débat général, je ne peux que faire la constatation que la démocratie est bien vivante. Elle se porte bien. Je m'en réjouis et naturellement je suis prêt — ai-je besoin de le dire — au dialogue.

M. Fourcade a parlé de la concertation, et, après lui, M. Lombard l'a appelée de ses vœux. Il a même eu une formule un peu à l'emporte-pièce, à savoir que le choix du tout ou rien était inacceptable. Ai-je donné au Sénat l'impression de m'en tenir à des formules aussi brutales ? Il est naturel que M. Lombard entende que le Sénat exerce pleinement ses prérogatives à l'occasion de la discussion budgétaire. J'espère qu'il en sera bien ainsi cette fois-ci.

M. Fourcade a fait une analyse de la conjoncture économique que j'approuve. Cependant, je ferai une réserve quant à la hiérarchisation des deux risques, interne et externe, du dérapage des prix, qu'il a évoqués, car je pense que le second est plus menaçant que le premier. En effet, le contexte international — nous l'avons tous assez dit cet après-midi — est lourd d'incertitudes. Bien sûr, cela ne doit pas atténuer l'extrême vigilance que nous devons apporter aux variations des prix intérieurs, notamment par l'intensification de la concurrence.

M. Poncelet a indiqué que la croissance économique se détériorait depuis 1970. Or, je puis lui donner, à cet égard, des informations plus rassurantes que ne laissent entendre ses propos.

Seule des pays comparables — j'y ai fait allusion cet après-midi, mais assez rapidement — la France n'a pas connu, depuis 1974, de diminution de la production, quelque date de référence que l'on prenne.

En 1978, le taux de croissance a été de 3,3 p. 100, résultat — il faut bien le dire — assez exceptionnel dans le contexte mondial actuel. Quand je dis « résultat assez exceptionnel », il ne faut pas imaginer que le Gouvernement s'octroie un témoignage d'auto-satisfaction ; il n'en est rien. Ce résultat est exceptionnel dans le contexte mondial actuel, grâce au travail des Français, grâce à la prise de conscience qu'ils ont eue de ce qui se passe autour d'eux.

Pour 1979, voilà maintenant quatre mois, il est vrai, que nous avions prévu un taux de croissance de 3,2 p. 100, c'est-à-dire un taux très légèrement inférieur à celui de 1978. Mais les dernières informations dont nous disposons nous permettent de penser qu'on va au-delà et même qu'on se rapprochera peut-être de 4 p. 100, en tout état de cause, que le taux de 1978 sera sans doute dépassé. Cela se répercutera nécessairement sur 1980, année pour laquelle nous avions fait une prévision prudente de 2,5 p. 100, et je remercie M. Fourcade d'avoir précisément souligné la prudence de nos prévisions.

M. Duffaut, c'était son rôle, a critiqué les résultats obtenus par la politique du Gouvernement depuis trois ans. Il fait bon marché, me semble-t-il, du redressement de la balance du commerce extérieur, de la forte position du franc au sein du système monétaire européen, de la poursuite de la croissance et du maintien du pouvoir d'achat des Français, contrairement à ce qui a pu se passer chez tel ou tel de nos partenaires à cet égard.

Je voudrais maintenant regrouper mes réponses autour de deux ou trois thèmes généraux concernant les conditions de vote du budget et le déficit.

En ce qui concerne le vote du budget, M. Caillavet a prétendu qu'il n'y avait pas de précédent constitutionnel ou, du moins, a-t-il mis en cause la constitutionnalité de la procédure utilisée par le Gouvernement devant l'Assemblée nationale. M. Caillavet, qui a l'habitude des bons auteurs, devrait savoir qu'il y a exactement vingt ans le projet de budget pour 1960 — qui était discuté en 1959 — a été adopté dans les conditions fixées par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. M. Michel Debré étant Premier ministre et étant par ailleurs, comme vous le savez, le talentueux auteur, en grande partie du moins, de ladite Constitution.

C'est pourquoi je remercie M. Moinet de penser que le projet de budget pour 1980 fera date dans les facultés et dans les instituts d'études politiques. Par conséquent, il y a un précédent, on pourra rapprocher les cas et cela donnera matière à des thèses dont je regrette de ne plus avoir l'âge de les écrire. Cela signifie que la France a un Gouvernement et qu'elle aura demain un budget, ce qui me paraît essentiel. Je compte bien sur le Sénat, permettez-moi de vous le dire, pour l'y aider.

M. Kauss a posé la question de savoir si le budget de 1980 répondait aux besoins de la nation. C'est une interrogation fort légitime, nous devons la poser à chaque instant et singulièrement au moment où un projet de budget est présenté devant le Parlement, car un budget est l'expression d'une politique générale.

Je rappellerai à M. Kauss les deux axes essentiels de ce budget : le soutien de l'activité économique, notamment par l'investissement public et par le déficit — je reviendrai sur ces deux aspects de la question — et le resserrement de la solidarité entre les Français.

J'ajouterai même un troisième objectif, auquel M. Kauss sera aussi sensible que moi : l'indépendance de la France, en particulier, grâce aux industries de haute technologie et aux industries de pointe qui en sont l'une des garanties essentielles.

M. Duffaut a critiqué la sincérité des évaluations budgétaires pour 1979. Je lui ferai deux réponses. La première, c'est que le montant des ouvertures de dépenses définitives en cours d'année, par rapport aux crédits initiaux, passe de 10,6 p. 100 en 1975 à 3,2 p. 100 en 1979. Je connais l'honnêteté intellectuelle de M. Duffaut et il reconnaîtra que c'est là un progrès sensible.

Ma seconde réponse, c'est que, sur un total de près de vingt milliards de francs d'ouverture de crédits supplémentaires, plus de la moitié de ces crédits correspond à des actions nouvelles décidées en cours d'année, pour la sécurité sociale, par exemple.

Quant aux ajustements de crédits divers, ils représentent moins de 2 milliards de francs, ce qui témoigne de l'amélioration des résultats par rapport aux prévisions.

Je pourrais, à la rigueur, faire une troisième réponse à M. Duffaut : les prévisions qui se rapportent aux recettes de 1979 et qui sont en cours d'exécution sont réalisées à un niveau tout à fait convenable.

M. Henri Duffaut. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Maurice Papon, ministre du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Duffaut, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Henri Duffaut. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Vous faites une comparaison avec l'année 1975, et je regrette fortement que M. Fourcade se soit absenté car il aurait pu vous répondre que le déficit accru et les dépenses nouvelles de 1975 étaient essentiellement dues — je dirai même presque uniquement dues — à un programme de relance des investissements.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Vous n'avez sans doute pas tort, monsieur Duffaut, mais j'aurais dû faire état de la statistique, car elle montre une baisse régulière de la courbe en la matière et, pour 1979, nous arrivons à un résultat que je considère comme honnête.

M. Poncelet a comparé les taux de progression cumulés des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Je lui rappellerai que « comparaison n'est pas raison ». Il est, en effet, artificiel de comparer ces taux de progression en valeur sans leur appliquer leur prix spécifique, de manière à dégager les évolutions en volume, car ce sont bien celles-ci qui sont significatives.

S'il est vrai qu'en 1976 et 1977 les dépenses civiles d'équipement ont diminué en volume, je lui en donne acte, depuis 1978, le Gouvernement a renversé la tendance. Depuis cette date, les équipements civils, exprimés en autorisations de programme, ont recommencé à augmenter en volume.

Tel est le cas pour le budget de 1980, comme je l'ai expliqué cet après-midi.

M. Fourcade a évoqué la contribution de l'Etat aux entreprises publiques. Il a eu raison. Il s'agit d'un problème important, et je crois utile à l'information du Sénat de dire que cette contribution, après avoir fortement augmenté, de 1973 à 1976, en passant de 12 milliards de francs à 24,7 milliards de francs, a été stabilisée en valeur en 1979 et le sera en volume en 1980.

Ce résultat n'est pas l'effet d'un miracle. Il est, pour cette année en particulier, lié à la politique tarifaire que le Gouvernement a adoptée et qui a allégé les subventions d'exploitation que l'Etat reconduisait d'année en année.

Cela dit, le problème de la gestion des entreprises publiques doit naturellement requérir la plus vive attention du Gouvernement.

Mme Brigitte Gros a évoqué les économies d'énergie et a trouvé insuffisante la progression de 24 p. 100 des moyens mis à la disposition de l'Agence pour les économies d'énergie.

J'aurais voulu la rassurer parce que je professe sur ce point une opinion tout à fait différente de la sienne. En effet, quelles que soient la valeur et la compétence des hommes placés à la tête de cet organisme, une croissance aussi forte, plusieurs années consécutives, pose des problèmes difficiles à résoudre. Il ne sert donc à rien d'ouvrir des crédits qui ne sont pas utilisés par la suite.

Dans un domaine nouveau comme celui-là, un rythme de gestion reste souvent à trouver. Il doit être accéléré et cette accélération fait partie des instructions données à ce sujet.

Mme Gros a évoqué la recherche. Selon les engagements du Gouvernement, les crédits d'équipement en ce domaine évoluent plus vite que les crédits pour les équipements civils, et les créations de postes de chercheur sont poursuivies afin de parvenir au renouvellement des équipes, c'est-à-dire, en fait, à leur rajeunissement.

M. Lombard m'a fait un procès à caractère presque psychanalytique du fait que je n'avais pas mentionné la mer. Il en a tiré la conclusion que je m'en tenais au « silence de la mer ». Il n'en est rien. Effectivement, j'aurais pu et j'aurais dû la citer.

Une mission de la mer a été créée récemment; un comité interministériel de la mer, auquel je participais s'est réuni le 12 novembre dernier pour mettre en place cette politique globale; en matière de crédits, le centre national d'exploitation des océans, le Cnexo, que M. Lombard connaît bien, bénéficiera, en 1980, de 239 millions de francs, soit un accroissement de 11,2 p. 100 par rapport à 1979, dont plus 19,9 p. 100, au titre du fonctionnement. Ce domaine de la mer relève bien des technologies auxquelles je faisais allusion tout à l'heure en m'adressant à M. Kauss.

Enfin, la politique familiale a été évoquée à plusieurs reprises, d'abord par M. le rapporteur général, mais également par Mme Gros, par M. Lombard et peut-être par d'autres orateurs encore.

Le Gouvernement consacre plus de 100 milliards de francs par an aux actions en faveur des familles. Cette somme englobe notamment des crédits budgétaires et les prestations familiales. Evidemment, on peut estimer que ce n'est pas suffisant mais il faut situer cet effort dans l'architecture générale du budget.

Deux mesures importantes ont été récemment prises: il s'agit, d'une part, de la création du complément familial, à compter du 1^{er} janvier 1978, pour les familles ayant un enfant de moins de trois ans ou trois enfants et plus et, d'autre part, d'un contrat de progrès qui a été conclu avec les familles.

Le pouvoir d'achat des prestations familiales s'accroît depuis 1977 de 1,5 p. 100 par an. Je demande à M. le rapporteur général de prendre note de la précision que j'apporte là car ce pourcentage ne représente pas la progression des prestations mais l'augmentation globale du pouvoir d'achat. En 1979, la progression a été de 4,5 p. 100 en faveur des familles de trois enfants et plus, lesquelles reçoivent 1 000 francs par mois, depuis le 1^{er} juillet dernier, non compris l'allocation logement.

Le Gouvernement vient d'annoncer de nouvelles mesures pour 1980. Mon collègue, M. Barrot, s'en est expliqué cet après-midi même à l'Assemblée nationale. Il s'agit notamment de l'extension des droits à la retraite des mères de famille, de la prolongation du congé de maternité à six mois pour les mères de trois enfants, de la création d'un revenu minimum familial de 3 500 francs par mois en faveur des familles de trois enfants et plus.

Par conséquent, il serait injuste de faire un procès à l'Etat à propos d'une politique familiale dont nous sommes sans doute tous convaincus qu'elle sera toujours insuffisante dans la situation démographique où nous nous trouvons, ce que vous avez souligné à juste titre. Mais c'est un effort que je vous demande de ne pas méconnaître, les choses étant ce qu'elles sont.

Après avoir parlé du budget et des dispositions sur lesquelles vous avez appelé mon attention, j'en viens au volet économique de la politique budgétaire, et d'abord au déficit.

M. Poncelet a souligné la croissance du déficit pour 1980. Puis-je lui rappeler — au demeurant, il le sait — que ce déficit reste mesuré par rapport à celui qui est prévu à l'étranger et que celui de 1979 restera inférieur à 2 p. 100 du produit intérieur brut?

Je ne compare pas le déficit de la France et celui de la République fédérale d'Allemagne en chiffres bruts: cette comparaison n'a pas grande signification. Ce qu'il faut comparer, ce

sont les pourcentages par rapport aux produits intérieurs bruts respectivement en France et en République fédérale d'Allemagne. A cet égard, les choses sont claires. Dépasser le déficit qui a été arrêté par le Gouvernement constituerait un risque certain pour la création monétaire, les ressources du marché financier étant insuffisantes. Car, il ne faut l'oublier — et quel qu'un l'a rappelé à cette tribune — le marché financier doit naturellement rester ouvert aux entreprises privées, et si l'Etat s'y précipite, cela prive d'autant nos entreprises des moyens nécessaires à leur développement. Par conséquent, il importe de fixer une limite à l'appel de l'Etat au marché financier.

Le montant du déficit a donc été calculé de telle sorte qu'il puisse être couvert par les moyens de financement classiques, qu'il s'agisse de l'appel à l'épargne à court terme ou du recours à l'épargne à long terme. Il nous faut, en effet, éviter une création monétaire qui nous conduirait au-delà de l'objectif de progression de la masse monétaire que nous nous sommes fixé, à savoir environ 11 p. 100. (M. Poncelet fait un signe d'approbation.)

Je constate que M. Poncelet m'approuve. Il sait effectivement par expérience — et je m'adresse également à M. Moinet, qui a une approche fondamentalement différente du problème — que c'est le contrôle de la progression de la masse monétaire et l'observation d'une stricte discipline en ce domaine qui nous permettent de maintenir la stabilité de notre monnaie.

J'en arrive à une querelle — dans le sens mineur du terme et non point dans son sens péjoratif — qui est faite au Gouvernement par plusieurs d'entre vous, notamment par M. Moinet, par M. Duffaut et même, accessoirement, par M. Poncelet. Le déficit, disent-ils, couvre les dépenses de fonctionnement; il ne peut, par conséquent, avoir pour effet d'activer ou de soutenir l'économie.

Il s'agit, dans une grande mesure, d'une fausse querelle, et deux chiffres le démontrent surabondamment: le déficit s'élève à 31 milliards de francs; les dépenses d'investissement de l'Etat atteignent 90 milliards de francs.

Le rapprochement de ces deux chiffres illustre parfaitement la situation. Ils signifient, en effet, que les deux tiers des dépenses d'investissement sont couverts par les ressources fiscales et qu'un tiers est financé par le déficit; quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont tout simplement couvertes par les ressources fiscales. M. Poncelet a d'ailleurs très opportunément rappelé le principe de l'unité budgétaire.

Le déficit n'a donc pas d'affectation dès lors que les dépenses de fonctionnement et que la structure interne du budget permettent une hiérarchie des dépenses.

Les crédits d'équipement du budget général représentent 82 milliards de francs pour les titres V et VI, à l'intérieur des comptes spéciaux du Trésor — que M. Poncelet connaît bien puisque c'est lui, je crois, qui les rapporte devant le Sénat — les charges des comptes de prêts représentent 7,5 milliards de francs, qui vont aux investissements. Nous disposons donc d'un ensemble de 90 milliards de francs pour l'investissement, le déficit ne représentant, je le répète, que le tiers de cette somme.

« Le déficit budgétaire alimente l'inflation », affirme M. Duffaut. Je n'insisterai pas davantage sur ce reproche, je crois en avoir fait justice tout à l'heure en parlant des limites du déficit, qui devaient être déterminées en fonction de ses conditions de financement.

Parlant du marché financier, j'en viens naturellement à l'épargne, et je voudrais répondre plus spécialement à M. le rapporteur général, qui a présenté un certain nombre d'observations sur la collecte de l'épargne.

Je reconnais avec lui qu'une meilleure mobilisation de l'épargne en faveur de l'économie doit constituer un objectif majeur de la politique gouvernementale. A cet égard, il faut bien reconnaître que les résultats obtenus en 1979 sont particulièrement encourageants, et cela malgré un contexte assez défavorable: prix du pétrole, tensions inflationnistes, hausse quasi continue des taux d'intérêt depuis le printemps.

Malgré ces éléments défavorables, le volume des capitaux collectés sur le marché financier a enregistré une forte progression; au cours des dix premiers mois de l'année, le total des émissions de valeurs mobilières a atteint 58,3 milliards de francs contre 47,6 milliards durant la période correspondante de 1978, soit un accroissement de 21 p. 100. Ce résultat positif est imputable, en partie, à l'efficacité des mesures qui ont été adoptées en faveur de l'épargne qui accepte de s'investir à long terme. Je ne rappellerai pas toute la série de mesures qui avaient été préparées par mon collègue M. Monory, ministre de l'économie.

M. Duffaut a évoqué le problème des taux d'intérêt. Il a eu raison, car il s'agit d'un problème réel, extrêmement difficile. Mais le propos de M. Duffaut a révélé un certain nombre de contradictions.

Les taux d'intérêt sont trop bas, inférieurs au taux de l'érosion monétaire, déclare M. Duffaut, ce qui ne permet pas de financer le déficit budgétaire alors qu'en Allemagne le financement de déficits élevés n'est pas inflationniste. Il y a là une contradiction. On ne peut reprocher au Gouvernement à la fois le fait que le crédit soit trop cher et le fait que les prêteurs ne bénéficient pas de conditions assez favorables ! Il faut choisir, car les deux choses ne peuvent pas être vraies à la fois.

En réalité, le loyer de l'argent doit, dans le même temps, permettre aux entreprises de se procurer le crédit le moins cher possible — nous sommes bien d'accord — et favoriser l'épargne par une rémunération suffisante des prêts. A cet égard, les emprunts d'Etat sont placés dans les meilleures conditions et les dépôts dans les caisses d'épargne se situent à un bon niveau.

Enfin, un taux suffisant du loyer de l'argent permet — et c'est important dans la situation monétaire internationale où nous sommes — de défendre la stabilité du franc, dont je ne rappellerai pas qu'elle est un des objectifs prioritaires du Gouvernement.

M. Moinet ajoute : « La politique du crédit alimente l'inflation. » Je ne conteste pas que l'encadrement du crédit a probablement ce que j'appellerai des « effets pervers » ; cela est vrai chaque fois que l'on contingente : dans le contrôle des prix, par exemple, il y avait probablement plus de « perversité » que d'efficacité.

L'encadrement du crédit a donc peut-être quelques effets pervers, notamment quant à l'utilisation par certains établissements financiers des disponibilités existant sur le marché monétaire. Mais, jusqu'à nouvel ordre, il constitue la seule méthode qui, en France, permet un contrôle sérieux et efficace de la progression de la masse monétaire, et ce contrôle est indispensable pour la préservation de nos équilibres fondamentaux. C'est un des éléments clés de la maîtrise de l'inflation, aussi bien en France qu'en Allemagne, en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays.

Le contrôle de la masse monétaire a été assuré avec succès depuis 1977, grâce à ce procédé imparfait qu'est l'encadrement du crédit. Depuis cette date, la masse monétaire a augmenté à un rythme égal ou inférieur à celui du produit intérieur brut en valeur.

A propos de la politique du crédit et de la défense de la monnaie, je voudrais dire à M. Poncelet, qui a évoqué le problème de l'évolution du franc, que, par rapport aux dix-neuf monnaies les plus importantes de notre commerce extérieur, c'est-à-dire celles de nos dix-neuf premiers partenaires commerciaux, l'indice du franc est passé de 94,8 en avril 1978 à 96,1 au 19 novembre 1979.

Par ailleurs, au sein du système monétaire européen, le franc est, actuellement, la monnaie qui se situe au niveau le plus élevé par rapport à son taux pivot ; c'est là un indice éclatant de sa bonne tenue.

Enfin, le franc ne cesse de progresser par rapport au dollar et au yen, ce qui peut être vérifié à tout moment.

J'aborderai maintenant le problème de l'investissement. M. Dumont, je crois, a dit que le budget ne favorisait pas l'investissement productif et que celui-ci stagnait. Je le détrompe : l'investissement productif a repris sa progression depuis 1978 à un rythme qui devrait atteindre 4 p. 100 en 1979. Je dirai à M. Dumont : « Ce n'est pas si mal. »

Les entreprises publiques connaissent une augmentation de leurs investissements d'environ 10 p. 100 par an depuis trois ans.

J'affirme que le budget de 1980 est favorable à l'investissement : par les crédits d'équipement de l'Etat — qui progressent de 13,5 p. 100 en autorisations de programme et de 11 p. 100 en crédits de paiement, ces 11 p. 100 dont j'ai demandé dans mon allocation préliminaire qu'ils soient comparés au niveau des prix de la formation brute de capital fixe qui est de 9,6 p. 100 — par les investissements des entreprises publiques — qui progressent de 13,6 p. 100 — par la stabilité des prélèvements fiscaux à l'égard des entreprises, par l'application de mesures fiscales décidées en 1979 et relatives, par exemple, aux entreprises nouvelles et à la déduction fiscale de 10 p. 100 des investissements nouveaux des entreprises qui a été décidée au mois de juin dernier.

Je parlerai maintenant des économies. M. Bourguin s'est félicité de l'engagement pris par M. le Premier ministre de constituer une commission d'examen des économies, placée sous la

présidence du ministre du budget. Je ne puis que m'en réjouir également. Cependant, n'oubliez pas qu'il existe déjà des commissions de contrôle des dépenses, dotées d'un pouvoir permanent, je veux parler des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Je vous rappelle — j'ai quelque expérience en la matière — que chaque rapporteur spécial de tel ou tel département ministériel est habilité, par l'ordonnance organique, à constater la situation sur place et sur pièces, à la contrôler, à en faire rapport et, le cas échéant, à prendre des décisions. Mais j'entends bien qu'il s'agit d'un travail extrêmement long et ingrat, et cette institution sera donc, je crois, fort bien venue.

Bien sûr, il existe un problème au niveau des services votés. Nous en avons, d'ailleurs, souvent parlé avec votre rapporteur général. Je crois lui avoir déjà dit l'année dernière que la Cour des comptes avait accompli un travail considérable pour chercher les économies susceptibles d'être réalisées sur les services votés et que, compte tenu des résultats relativement limités qu'elle avait obtenus, j'avais préféré, personnellement, une autre technique, celle du blocage des crédits, de telle manière que toute dépense nouvelle ne puisse être engagée qu'au prix de la disparition d'une dépense ancienne. Elle est là, la vraie révision des services votés. Cela est d'autant plus vrai que cette révision s'effectue alors sous l'autorité et la responsabilité du ministre, dont c'est le rôle.

M. Poncelet est trop averti de ces questions pour attacher une importance excessive à la comparaison qu'il a citée à propos des économies réalisées depuis le début de la V^e République.

Il sait bien, d'abord, que les économies pour 1980 ne se limitent pas à l'opération supplémentaire proposée dans le budget initial, c'est-à-dire à l'économie forfaitaire sur les frais de fonctionnement, sur le train de vie de l'Etat, déduction faite, naturellement, des rémunérations civiles et militaires qui ne peuvent être maîtrisées qu'à terme. J'ai diminué de moitié le recrutement des agents de l'Etat et j'ai mis à part, bien sûr, parce qu'ils expriment la substance même de la politique du Gouvernement, les crédits d'intervention sociale, les crédits d'intervention économique et les crédits d'équipement.

Je crois même, monsieur Poncelet, que vous avez été l'un de ceux qui ont mis au point cette méthode que j'ai adoptée maintenant en faisant un impératif catégorique, et qui consiste à ne plus réévaluer les crédits de fonctionnement en fonction de la hausse des prix. Qu'est-ce que cela signifie ? Si vous avez une hausse des prix moyenne de 10 p. 100, cela veut dire qu'en réalité vous diminuez d'autant chaque année les crédits de fonctionnement.

A cette méthode un peu brutale, il a fallu apporter en 1979 une certaine atténuation, à la demande même du directeur du budget, qui se rend compte de la manière dont les choses se passent et qui a voulu une réévaluation des crédits, pour 1979, à concurrence de 6 p. 100 seulement.

Depuis trois ans pleins, nous avons réalisé l'équivalent de cinq milliards de francs d'économies. Ce que j'accorde à M. Poncelet, comme aux autres orateurs d'ailleurs, c'est que je ne l'ai sans doute pas fait savoir, et tel est sans doute mon tort. Je le dis donc en cette occasion, afin que nul ne l'ignore.

Les opérations précédentes d'économie que M. Poncelet m'a citées exigeaient toutes une diminution considérable des crédits d'équipement auxquels je ne veux pas toucher, et lui non plus, d'ailleurs, avec raison. Cette action s'inscrivait, en effet, dans une période de surchauffe économique et, par conséquent, il fallait effectivement comprimer, dans une certaine mesure, les dépenses publiques et les dépenses d'investissements publics. La situation n'est plus la même aujourd'hui, tout le monde en conviendra.

Enfin, vous avez parlé de Mme Thatcher. J'ai fait étudier de très près les projets du Premier ministre britannique. Sans entrer, naturellement, dans les détails techniques, je puis vous dire que ses objectifs, ses méthodes et certains de ses résultats dans le domaine économique sont très proches des nôtres.

Par son analyse du problème des économies, M. Guy Petit a montré sa parfaite connaissance des mécanismes de l'Etat et aussi bien a-t-il eu des responsabilités gouvernementales en matière de réforme administrative. M. Guy Petit a raison de dire que les économies ne constituent pas une « potion magique » capable de résoudre tous nos problèmes. Elles n'en demeurent pas moins un impératif permanent.

A ce propos, je relèverai une erreur commise, non pas par M. Guy Petit, mais par l'auteur qu'il a cité : il n'y aura pas 17 800 créations d'emplois en 1980, mais 14 700. Quand on parle d'économie, mieux vaut effectivement être précis et exact. Tel a été votre souci.

M. Lombard a évoqué la création d'un fonds d'action conjoncturelle constitué à partir des économies.

C'est une idée qui mérite assurément considération, mais je ne peux pas la partager. Pourquoi ? Je vais m'en expliquer, car telle est la définition même du dialogue démocratique. Toutes les économies qui pourront encore être réalisées sur le budget de 1980 devront, dans l'optique du Gouvernement, être affectées à la réduction du déficit. En effet, la lutte contre l'inflation est un impératif catégorique, un objectif prioritaire, et toute mesure qui aura pour effet de réduire ce déficit ira, je crois, dans le bon sens.

Je vais également donner un exemple pour illustrer les propos de M. Guy Petit selon lesquels tout effort d'économie n'est pas immédiatement rentable, ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas le faire, mais que, bien au contraire, il faut se dépêcher de le faire pour qu'il produise ses effets le plus tôt possible.

S'agissant du budget des services financiers — j'aurai sans doute l'occasion de vous le dire quand il viendra en discussion — j'ai pris un certain nombre de mesures sur lesquelles vous aurez d'ailleurs à vous prononcer et qui concernent, notamment, le relèvement du seuil de recouvrement des impôts locaux et le relèvement du seuil des acomptes. Ces deux mesures, qui paraissent anodines, se traduiront, à terme, par l'équivalent de 1 500 fonctionnaires et agents libérés de leurs tâches actuelles. A juste raison, vous souhaitez tous que les impôts soient bien administrés et que le contrôle fiscal s'exerce convenablement. Ce sont ainsi autant d'agents que nous n'aurons pas à recruter. C'est la raison pour laquelle nous restons au niveau auquel je viens de faire allusion.

M. Bourguine s'est étonné de la différence qui existe entre le taux de progression des recettes, qui est de 11 p. 100 environ, et le taux de progression des dépenses, qui est de l'ordre de 14 p. 100.

L'explication est simple. Les recettes se divisent en quatre catégories : les recettes qui évoluent comme les prix, dont le meilleur exemple est la taxe sur la valeur ajoutée ; les recettes qui évoluent un peu moins vite que les prix, dont le prototype est l'impôt sur le revenu, affecté par la progressivité ; les recettes dont le niveau est maintenu en francs courants, sauf évolution en volume — comme c'est le cas de la taxe sur les produits pétroliers dont les barèmes n'ont pas été relevés et dont le produit sera fonction du volume consommé — et les recettes qui évoluent plus vite que les prix, et je pense aux prélèvements sur les recettes, au profit, notamment, des collectivités locales.

Par conséquent, aucune relation directe ne peut être rationnellement établie entre l'évolution globale des recettes et l'activité économique. Cette relation n'est qu'indirecte, même si, effectivement, elle est significative en ce qui concerne, par exemple, l'évolution du produit de la taxe sur la valeur ajoutée.

Dans ces conditions, la distorsion que M. Bourguine a signalée n'est pas surprenante et elle ne reflète aucun doute possible quant à la validité de nos hypothèses économiques, qui nous paraissent prudentes et peut-être même trop prudentes.

M. Bourguine a également évoqué le problème de la fiscalité. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler au cours de la discussion des articles. J'enregistre avec satisfaction son accord sur les mesures de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales prévues par le Gouvernement dans ce projet de budget.

M. Lombard a demandé que le seuil des charges sociales des artisans soit relevé. A cet égard, deux mesures importantes ont été mises en œuvre à la suite du vote de la loi du 10 juillet 1979 relative au troisième pacte national pour l'emploi.

M. Georges Lombard. C'est un dialogue de sourds !

M. Maurice Papon, ministre du budget. Vous savez qu'un certain nombre de mesures ont été prises qui concernent les entreprises dont les effectifs atteignent le seuil de dix salariés et qui bénéficieront d'un certain nombre d'abattements. Par ailleurs, une prime de 5 000 francs sera attribuée aux entreprises qui embaucheront un premier salarié.

De même, vous avez demandé que soient prévus des moyens pour faciliter l'accès des petites et moyennes industries aux marchés étrangers.

Un article budgétaire nouveau est inséré dans le projet de loi de finances en faveur des aides au développement de l'industrie française à l'étranger ; cette disposition vise essentiellement les P. M. I.

Je termine cette réponse ; elle a pu paraître un peu longue, mais je ne voulais pas laisser sans écho les interrogations des uns et des autres.

Je conclurai sur un propos de M. Kauss : « le budget : somme d'insatisfactions ». Je retiens volontiers cette heureuse formule. Le budget de 1980, en particulier, n'est pas destiné, effectivement, à satisfaire chacun des groupes de pression qui, comme on l'a dit tout à l'heure, s'expriment à travers les organisations, les syndicats, les groupes politiques plus ou moins influents.

Face aux difficultés économiques internes et internationales, le budget que le Gouvernement soumet au Parlement est un budget du juste milieu. C'est un budget conforme à l'intérêt général et, par là même, aux objectifs prioritaires que j'évoquais au début de mon propos. Je veux parler, d'une part, du soutien apporté à l'activité économique qui, à terme, assure l'investissement et l'emploi et du renforcement de la compétitivité de notre économie dont dépend, finalement, l'avenir de notre niveau de vie — actions qui constituent le volet économique de nos objectifs — et, d'autre part, de la priorité accordée aux moins favorisés et de l'effort particulier demandé à tous ceux qui à un titre ou à un autre n'ont pas cette qualité — actions qui constituent le second volet, à caractère social, de nos objectifs, pour lesquels nous disposons de deux voies d'action, soit par les crédits budgétaires, soit par la fiscalité.

L'intérêt général, comme M. Kauss le sait, n'étant pas la somme des intérêts particuliers, le budget de 1980 ne pouvait être de toute évidence — et moins que jamais compte tenu des circonstances — l'addition de satisfactions données à des revendications particulières.

Ce budget est un budget de gouvernement, un budget responsable, conçu dans l'intérêt du pays, c'est-à-dire dans l'intérêt des Français.

D'ailleurs, la préoccupation de M. Kauss à cet égard reçoit mon accord. N'a-t-il pas centré son intervention sur « la loi de l'effort » dont nous avons de nombreuses raisons communes de savoir ce qu'elle signifie, historiquement et politiquement ?

Dans les incertitudes du monde actuel, face aux difficultés qui nous attendent, confronté au défi pétrolier — et aux autres — c'est bien, en effet, d'imagination, de rigueur et d'effort que le pays a besoin. Le Gouvernement vous y convie. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. R. E. I. et sur certaines travées du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly, pour répondre au Gouvernement.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est tard, j'en suis conscient. Nous sommes fatigués. Nos débats sur les collectivités locales puis sur la fiscalité directe locale ont été éprouvants et d'autres débats plus éprouvants encore nous attendent, mais est-ce une déformation qui vient du fait que, depuis douze ans, j'ai le très grand honneur d'être vice-président de notre assemblée, d'appartenir à son bureau à ce titre et, avec mes collègues membres du bureau, de représenter le Sénat ? Est-ce cela qui fait que je suis peut-être plus intransigeant que d'autres dès que l'on paraît négliger les droits du Parlement — encore que je sache bien que vous êtes tous pénétrés de la nécessité de les défendre ? Quoi qu'il en soit, il est des paroles que je ne peux pas entendre, fût-ce de la part du meilleur de mes amis et membre d'un Gouvernement que je soutiens, sans me livrer aussitôt à certaines observations.

Mon cher ministre, vous étiez tout à l'heure à la tribune au moment où j'ai regagné l'hémicycle puisque j'y revenais pour vous entendre et vous avez dit, je l'ai noté : « La France a un Gouvernement, elle aura un budget. » Vous l'avez dit presque sur un ton de fermeté qui, bien entendu, ne constituait pas une provocation vis-à-vis du Sénat puisque...

M. Maurice Papon, ministre du budget. Monsieur Dailly, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Etienne Dailly. Bien volontiers, cela va de soi.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Je vous remercie, monsieur le président.

Je voudrais que, lorsque vous faites des citations, vous ne les tronquiez point car j'ai ajouté tout de suite, sans même reprendre ma respiration, que je comptais bien sur le Sénat pour qu'il en soit ainsi.

M. Etienne Dailly. J'allais y venir. Si vous aviez eu un peu de patience, vous l'auriez entendu aussi, car je n'ai pas l'habitude, surtout lorsqu'il s'agit d'un ami, de risquer de tronquer ses citations, vous pouvez me faire confiance et vous le savez bien.

Donc vous nous avez dit d'abord, et sur un ton qui — c'était très naturel au fond — voulait, par sa fermeté, frapper ceux qui vous entendaient : « la France — nous l'avons tous entendu — a un gouvernement, elle aura un budget ». Et si vous avez ajouté : « Je compte bien sur le Sénat pour l'y aider », vous avez eu tout le temps de reprendre votre respiration car cela n'est venu que deux phrases plus loin, je l'ai aussi bien noté.

Alors, ce que je voulais, moi, faire observer, c'est que la France, elle a un gouvernement certes ! elle aura un budget certes ! — et elle l'aura de toute manière, puisque, au bout de soixante-dix jours, la Constitution prévoit que le Gouvernement peut le promulguer par voie d'ordonnance — mais la France, monsieur le ministre, elle a aussi un Parlement et une Constitution. Certes, cette dernière rend possible, à l'article 49, alinéa 3, d'engager la responsabilité du Gouvernement pour un texte, fût-ce une loi de finances, à condition — mais ceci est une autre histoire — que ladite loi de finances ait été votée dans le respect des dispositions de la loi organique, à savoir que l'article 25 ait été voté — je dis bien voté et non pas délibéré — à son heure. Mais ceci est une autre affaire.

Donc, la Constitution, de laquelle on reparlera sans doute avant le terme de nos débats le 10 décembre, prévoit certes à l'alinéa 3 de l'article 49 que le Gouvernement peut engager sa responsabilité sur un texte, fût-ce la loi de finances, de même qu'elle prévoit aussi une série d'autres mesures d'exception comme, par exemple, la promulgation de la loi de finances par voie d'ordonnance dont je parlais voilà quelques instants. Mais ce sont là des mesures d'exception qui ne sauraient devenir la règle.

Car la Constitution, monsieur le ministre, ce qu'elle dit surtout, c'est que la loi est votée par le Parlement. Elle le proclame dès l'article 34, bien avant l'article 49.

Elle proclame aussi dans ce même article 34 que c'est bien le Parlement, et personne d'autre, qui fixe « l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature ».

Elle ajoute encore, dans le même article, que « les lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'Etat dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique ».

Où veux-je en venir ? A ceci : certes, la France aura un budget, c'est sûr. Elle a aussi un Gouvernement, c'est certain. Un certain nombre d'entre nous ici s'en félicitent, dont moi, et le soutiennent. C'est parce que, précisément, je suis de ceux-là qui le soutiennent que je crois avoir le droit de vous dire ce que je pense.

Et bien, je pense, monsieur le ministre, que nous délibérons dans des conditions qui ne sont pas normales. La loi de finances est réputée avoir été adoptée par l'Assemblée nationale puisque le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur ce texte et que la censure n'a pas été votée. On voit mal, dès lors, comment, ayant engagé son existence sur un texte, il va pouvoir admettre que nous en votions un autre. Or, si à l'article 3, à l'article 3 *ter*, à l'article 5, à l'article 13, à l'article 14, par exemple — et pour n'en citer que quelques-uns — des amendements sont adoptés par le Sénat, nous risquons de nous trouver en fin de débat avec un texte, bien sûr, mais tout à fait différent de celui de l'Assemblée nationale, et ce sera bien ainsi ; mais ne nous imposera-t-on pas, par cohérence avec ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale et au nom d'une certaine logique, reconnaissons le, une seconde délibération et un vote bloqué pour que ce qui a été obtenu de l'Assemblée nationale à coup de responsabilité engagée du Gouvernement soit également obtenu ici ?

A ce moment-là, dans quelle situation nous trouverons-nous ? Il y aura ici, dans la majorité, des hommes — et c'est sur ce point que je veux, avant que le débat ne s'engage, rendre le Gouvernement attentif — des hommes qui, pour la première fois, hésiteront. Et pourquoi hésiteront-ils ? Parce qu'ils auront le sentiment que le Parlement est, finalement — n'employons pas de grands mots donc ne disons pas bâillonné — mais dans l'incapacité — et cela dans le strict respect de la Constitution néanmoins — dans l'incapacité, dis-je, de remplir sa mission.

En pareille occurrence, le texte pourrait ne pas être voté par le Sénat. Et alors, voilà une loi de finances qui serait d'un côté réputée avoir été adoptée par l'Assemblée nationale et qui,

de l'autre, ne serait pas adoptée par le Sénat, nos amendements n'ayant pu subsister. Elle devra donc repartir en commission mixte paritaire. Des travaux de la commission mixte paritaire surgira sans doute le vrai budget du Parlement — car, à la commission mixte paritaire, les quatorze parlementaires seront entre eux, seuls — mais le Gouvernement sera dans l'obligation, pour rester cohérent avec lui-même et avec l'Assemblée — et pour une fois je ne lui en ferai pas grief, tant s'en faut — d'amender le texte issu de la commission mixte. Il lui faudra engager à nouveau sa responsabilité sur le texte de la commission mixte paritaire, ainsi amendé. Ensuite le texte de la commission mixte n'ayant pas abouti — car s'il y a eu ici en première lecture des hommes qui n'ont pas accepté de ne pas pouvoir amender le budget sur certains points, ils recommenceront sur le texte de la commission mixte paritaire — ensuite, dis-je, la navette reprendra sur le texte choisi par le Gouvernement pour une lecture à l'Assemblée nationale — texte qui sera bien entendu soumis à la même thérapeutique — puis au Sénat, puis, enfin, à l'Assemblée nationale en dernier ressort.

Par conséquent, nous aurons un budget, c'est vrai, et toujours un Gouvernement, c'est aussi vrai, mais aurons-nous encore un Parlement digne de ce nom ? Cela, c'est moins sûr et c'est la remarque que je voulais faire pour mettre en garde amicalement le Gouvernement avant que ne commence la discussion des articles. Il y a là un écueil sérieux. Et d'ailleurs aussi un précédent, et même deux, je crois. Il y a le précédent de la loi de programmation militaire sur la force de frappe, qui n'a été adoptée que grâce à cette procédure et que, pour ma part, je regrette de ne pas avoir votée à cette époque. Je ne l'ai votée que par la suite. Et puis, il doit y avoir eu aussi un autre précédent moins éloigné et qui a dû s'arrêter en chemin, celui de la loi créant la Cour du sûreté de l'Etat qui, elle non plus, n'a été votée par personne.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a-t-il encore une majorité ? Pense-t-il qu'il pourra ainsi gouverner longtemps à coup de lois adoptées à l'Assemblée nationale au bénéfice de l'engagement de sa responsabilité et d'une censure non votée, puis repoussées par le Sénat, puisque le Gouvernement ne pourra pas nous accorder ce qu'il aura refusé à l'Assemblée nationale ? Mais alors la démocratie, où est-elle, dans tout cela ?

Pour ma part, je suis convaincu que les circonstances que nous allons vivre ici seront la démonstration que si, en 1958, il y a eu une Constitution cohérente, parlementaire, et que je m'honore d'avoir votée, en revanche, depuis que le Président de la République a été élu au suffrage universel, tout se trouve déséquilibré. La seule façon de rendre au Parlement ses droits, non pas pour le plaisir de les lui rendre, mais parce qu'il faut l'équilibre des pouvoirs, l'équilibre entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire — il y a longtemps que Montesquieu l'a dit et c'est vrai qu'en dehors de cela il n'y a plus de démocratie et très vite de liberté — ce sera de franchir le pas et d'aller au régime présidentiel. L'exécutif sera là et fera ce qu'il entend pour un certain nombre d'années. Mais le Parlement sera là aussi, qui aura le droit de voter la loi ou de ne la point voter, de donner les crédits ou de ne les point donner.

Je vais donc, pour ma part, assister à l'élaboration de cette loi de finances avec un grand intérêt. Mais c'est parce que, au moment du vote final, je serai peut-être amené à me référer à ce que j'ai dit ce soir que j'ai voulu saisir le propos de M. le ministre du budget — qu'il veuille bien me le pardonner — pour commencer à prendre date.

M. le président. La discussion générale est close.

Conformément aux décisions de la conférence des présidents, la suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Gérard Ehlers, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danièle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Anicet Le Pors, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron, Marcel Gargar une proposition de loi tendant à sauvegarder et à développer l'artisanat et le commerce indépendant.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 57, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Marcel Lucotte une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 226-1 du code du travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 58, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur général, un rapport général fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 50 et distribué.

J'ai reçu de M. Félix Ciccolini, vice-président de la délégation, un rapport d'information établi au nom de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française, instituée par l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 56 et distribué.

— 8 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Miroudot, Carat, Hubert Martin, Chauvin, Tinant, Sauvage, Valcin, Séramy, Ruet, Caillaud, Habert, Vérillon un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'avis sera imprimé sous le numéro 51 et distribué.

J'ai reçu de MM. Sordel, Roujon, Collomb, Pintat, Noé, Brun, Ehlers, Prévotau, Rinchet, Lucotte, Braconnier, Millaud, Laccournet, Ceccaldi-Pavard, Malassagne, Pouille, Billiemaz, Legrand, Yvon, Marzin, Parmantier, Mossion un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'avis sera imprimé sous le numéro 52 et distribué.

J'ai reçu de MM. Mont, Palmero, Louis Martin, Genton, Gautier, Chaumont, Voilquin, Max Lejeune un avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'avis sera imprimé sous le numéro 53 et distribué.

J'ai reçu de MM. Schwint, Chérioux, Méric, Boyer et Gravier un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'avis sera imprimé sous le numéro 54 et distribué.

J'ai reçu de MM. Nayrou et Thyraud un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'avis sera imprimé sous le numéro 55 et distribué.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 22 novembre 1979, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N°s 49 et 50 (1979-1980). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.

(Art. 1^{er} à 25 et état A.)

Aucun amendement aux articles de la première partie de la loi de finances pour 1980 n'est plus recevable.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 22 novembre 1979, à zéro heure quinze minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 8 novembre 1979.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Page 3829, 1^{re} colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° VIII-9 pour l'article 158 (nouveau), supprimer la ligne ainsi rédigée : « article L. 376-7. ».

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Habert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 21 (1979-1980), de M. Croze et plusieurs de ses collègues, tendant à permettre aux établissements d'enseignement technique français situés hors de France de bénéficier des versements de la taxe d'apprentissage.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Louis Minetti a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 214 (1978-1979), de M. Minetti, tendant à la défense de la culture familiale de la lavande et du lavandin.

M. Gérard Ehlers a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 39 (1979-1980), de M. Ehlers, tendant à garantir l'activité et le développement de la sidérurgie française.

M. Jean Colin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 40 (1979-1980) relatif aux nuisances dues au bruit des aéronefs, dont la commission des lois est saisie au fond.

NOMINATION DE RAPPORTEURS
Loi de finances.

Rapporteurs spéciaux.

I. — BUDGETS CIVILS

A. — Budget général.

	MM.
Affaires étrangères.....	Gustave Héon.
Agriculture	Roland Boscardy-Monsservin.
Anciens combattants.....	Jean Cluzel.
Commerce et artisanat.....	René Ballayer.
Commerce extérieur.....	Tony Larue.
Coopération	Robert Schmitt.
Culture et communication :	
Culture	Jean-Pierre Fourcade.
Information	Henri Goetschy.
Départements d'outre-mer	René Jager.
Economie et budget :	
I. — Charges communes.	
II. — Section commune..	
III. — Economie	Henri Tournan.
IV. — Budget	
Education	Charles Alliès.
Environnement et cadre de vie :	
Environnement	Raymond Marcellin.
Logement et cadre de vie..	Josy Moinet.
Industrie	Jacques Descours Desacres.
Intérieur et rapatriés.....	Joseph Raybaud.
Jeunesse, sports et loisirs :	
I. — Jeunesse et sports..	Gaston Pams.
II. — Tourisme	Yves Durand.
Justice	Georges Lombard.
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux..	Henri Duffaut.
Aménagement du territoire	Geoffroy de Montalembert.
II. — Secrétariat général de la défense nationale	Raymond Marcellin.
III. — Conseil économique et social	Paul Jargot.
IV. — Commissariat général du Plan.....	Anicet Le Pors.
Recherche	Jacques Descours Desacres.
Territoires d'outre-mer.....	René Jager.

Transports :

I. — Section commune..	Marcel Debarge.
II. — Aviation civile....	Marcel Fortier.
III. — Marine marchande, ports	Anicet Le Pors. Tony Larue.
IV. — Transports intérieurs	
Transports terrestres	Marcel Debarge.
Routes et voies navigables	Josy Moinet.
V. — Météorologie	Marcel Fortier.
Travail et santé :	
I. — Section commune..	
II. — Travail et participation	André Fosset.
III. — Santé	Paul Ribeyre.
Sécurité sociale....	Marcel Fortier.
Université	René Chazelle.

B. — Budgets annexes.

Imprimerie nationale.....	Camille Vallin.
Journaux officiels.....	Paul Jargot.
Légion d'honneur et ordre de la Libération.....	Henri Duffaut.
Monnaies et médailles.....	Jean-Pierre Fourcade.
Postes et télécommunications..	Louis Perrein.
Prestations sociales agricoles..	Jean Chamant.

II. — DÉFENSE

A. — Budget général.

Dépenses ordinaires.....	Modeste Legouez.
Dépenses en capital.....	Jean Francou.

B. — Budget annexe.

Essences	Henri Duffaut.
----------------	----------------

III. — AUTRES DISPOSITIONS

Comptes spéciaux du Trésor...	Christian Poncelet.
Radiodiffusion et télévision (organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974)....	Jean Cluzel.
Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes	André Fosset.

RAPPORTEURS POUR AVIS

Commission des affaires culturelles.

Culture : M. Michel Miroudot.
Cinéma - Théâtre dramatique : M. Jacques Carat.
Environnement : M. Hubert Martin.
Education : M. Adolphe Chauvin.
Enseignement agricole : M. René Tinant.
Enseignements supérieurs : M. Jean Sauvage.
Recherche scientifique et technique : M. Edmond Valcin.
Formation professionnelle continue : M. Paul Seramy.
Jeunesse et sports : M. Roland Ruet.
Information - Presse : M. Henri Caillavet.
Radiodiffusion - télévision : M. Henri Caillavet.
Relations culturelles, scientifiques et techniques : M. Jacques Habert.
Coopération : M. Maurice Vérillon.

Commission des affaires économiques et du Plan.

Agriculture : M. Michel Sordel.
Aménagement rural : M. Jules Roujon.
Industrie : M. Francisque Collomb.
Energie : M. Jean-François Pintat.
Recherche scientifique : M. Pierre Noé.
Commerce et artisanat : M. Raymond Brun.
Consommation et concurrence : M. Gérard Ehlers.

Commerce extérieur : M. Maurice PrévotEAU.
Aménagement du territoire : M. Roger Rinchet.
Plan : M. Marcel Lucotte.
Routes et voies navigables : M. Jacques Braconnier.
Ports maritimes : M. Daniel Millaud.
Logement : M. Robert Laucournet.
Urbanisme : M. Pierre Ceccaldi-Pavard.
Tourisme : M. Paul Malassagne.
Environnement : M. Richard Pouille.
Transports terrestres : M. Auguste Billiemaz.
Aviation civile : M. Bernard Legrand.
Marine marchande : M. Joseph Yvon.
Postes et télécommunications : M. Pierre Marzin.
Départements d'outre-mer : M. Bernard Parmantier.
Territoires d'outre-mer : M. Jacques Mossion.

*Commission des affaires étrangères, de la défense
et des forces armées.*

Affaires étrangères : M. Claude Mont.
Affaires étrangères-Relations culturelles : M. Francis Palmero.
Coopération : M. Louis Martin.
Défense (section commune) : M. Jacques Genton.
Défense (section Gendarmerie) : M. Lucien Gautier.
Défense (section Forces terrestres) : M. Jacques Chaumont.
Défense (section Air) : M. Albert Voilquin.
Défense (section Marine) : M. Max Lejeune.

Commission des affaires sociales.

Anciens combattants : M. Robert Schwint.
Santé : M. Jean Chérioux.
Travail et participations : M. André Méric.
Sécurité sociale : M. Louis Boyer.
Prestations sociales agricoles : M. Jean Gravier.

*Commission des lois constitutionnelles, de législation,
du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Intérieur : M. Jean Nayrou.
Justice : M. Jacques Thyraud.

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR
LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT
MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 45-2658 DU 2 NOVEMBRE 1945
RELATIVE AUX CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR EN FRANCE
DES ÉTRANGERS ET PORTANT CRÉATION DE L'OFFICE NATIONAL D'IM-
MIGRATION

Composition de la commission.

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 15 novembre 1979 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 7 novembre 1979, cette commission est ainsi composée :

Députés.

<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Nicolas About. Michel Aurillac. Henri Colombier. Alain Madelin. Pierre Raynal. Jean Foyer. Jacques Piot.</p>	<p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Pierre-Alexandre Bourson. Marc Lauriol. Antoine Lepeltier. Gérard Longuet. Jacques Richomme. Pierre-Charles Krieg. Pierre Sauvaigo.</p>
--	---

Sénateurs.

<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Léon Jozeau-Marigné. Jacques Larché. Michel Crucis. Edgar Tailhades. Paul Pillet. Yves Estève. Charles de Cuttoli.</p>	<p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Robert Schwint. Baudouin de Hauteclocque. Marcel Rudloff. Pierre Marcilhacy. Charles Lederman. Paul Girod. Pierre Jourdan.</p>
--	--

Nomination du bureau.

Dans sa séance du mercredi 21 novembre 1979, la commission a procédé à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Léon Eeckhoutte.
 Vice-président : M. Henri Colombier.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Jean Foyer.
 Au Sénat : M. Jacques Carat.

PETITION

examinée par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Pétition n° 3160 du 22 mai 1979. — M. Olivier Roujansky, demeurant 39, rue de Colmar, 67300 Schiltigheim, demande que les voleurs de substances radioactives soient assurés de l'impunité s'ils rendent rapidement ce qu'ils ont volé, et que la responsabilité des propriétaires de substances radioactives soit engagée en cas de vol.

M. ESTEVE, rapporteur.

Rapport. — Le fond de la pétition n° 3160 de M. Roujansky est exposé dans une lettre au Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille et au Président de la République, lettre qui est jointe à la pétition.

M. Roujansky demande : 1° que les voleurs de substances radioactives soient assurés de l'impunité s'ils rendent rapidement ce qu'ils ont volé, ceci afin que leur volonté de le rapporter à la police ne soit pas détournée par la crainte de poursuites judiciaires ; cette disposition aurait sans doute toute chance d'être inopérante, car on ne voit pas bien pourquoi un voleur décidé et conscient voudrait rendre le lendemain ce qu'il a volé la veille ; 2° que la responsabilité des propriétaires de substances radioactives soit engagée en cas de vol, afin de les obliger à souscrire une assurance permettant d'indemniser les victimes d'une irradiation consécutive au vol de cette source radioactive. En fait, cette pétition a pour objet de demander des modifications au projet de loi n° 303, qui tend à réprimer le vol de substances radioactives. La commission des affaires économiques étant saisie de ce texte, je vous propose, en application de l'article 88, alinéa 3, de notre règlement, de lui renvoyer la pétition de M. Roujansky.

(Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.)

Pétition n° 3161 du 22 mai 1979. — M. Olivier Roujansky, demeurant 39, rue de Colmar, 67300 Schiltigheim, demande une réforme des études médicales.

M. ESTEVE, rapporteur.

Rapport. — La deuxième pétition de M. Roujansky a trait au projet de loi sur la réforme des études médicales. Elle contient quelques considérations sur les sénateurs « qui se laissent facilement bernier par le ministre de la santé » et sur le caractère « malhonnête » du ministre et du ministre (c'était à l'époque, Mme Simone Veil). Sur le fond, il demande aux sénateurs de : 1° voter une loi obligeant les membres de l'académie de médecine à démissionner de cette académie dès l'âge de soixante-cinq ans (et il donne la liste de tous ceux qui ont plus de soixante-neuf ans !); 2° voter une loi réformant les études médicales de façon à ce que le contrôle des connaissances des médecins s'effectue pendant toute leur existence professionnelle ; 3° voter une loi réformant l'exercice de la profession médicale afin d'en supprimer le plus possible les abus. Le projet de loi sur la réforme des études médicales ayant fait l'objet d'un vote définitif en juin dernier (il est devenu la loi n° 79-565 du 6 juillet 1979), la pétition de M. Roujansky n'a plus de raison d'être et je vous propose de la classer. Pour mémoire, il convient de signaler que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, à qui elle avait été renvoyée par la commission des lois, a pris la même décision.

(Classement sans suite.)

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 NOVEMBRE 1979

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. — Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. — Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. — Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Situation agricole en Haute-Garonne.

31987. — 21 novembre 1979. — M. André Méric attire l'attention de M. le Premier ministre sur les requêtes dont il est saisi par les élus de nombreuses communes du département de la Haute-Garonne et relatives à la situation agricole. Les intéressés considèrent que l'importance de l'activité agricole dans leur région est liée à la survie de leurs communes et que le maintien des petites exploitations familiales agricoles s'avère indispensable. Ils considèrent par ailleurs nécessaire d'obtenir une aide importante de l'Etat pour favoriser les actions de drainage et d'assainissement des terres agricoles. Ils observent que les actions actuellement engagées risquent de créer des injustices dans le choix des opérations en raison du manque de moyen financiers ou d'information de certains agriculteurs. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour donner une suite favorable aux légitimes requêtes exprimées par de nombreux élus.

Retraités civils et militaires des collectivités locales : revendications.

31988. — 21 novembre 1979. — M. André Méric attire l'attention de M. le Premier ministre sur la revendication dont il a été saisi par plusieurs organismes relevant de la fédération générale des retraités civils et militaires et des collectivités locales. Les intéressés affirment leur mécontentement et seraient désireux d'obtenir notamment : la mensualisation du paiement des pensions étendue, dans les plus brefs délais, à tout l'hexagone ; une augmentation du taux des pensions de réversion porté, au moins, à 60 p. 100 dans une première étape ; une pension de réversion identique, dans les conditions d'attribution, pour les veufs et pour les veuves ; la réalisation globale de l'intégration de l'indemnité de résidence, dans le traitement soumis à retenue, avec fixation d'un échéancier ; que toute disposition nouvelle dans le régime des pensions, soit automatiquement applicable à tous les retraités, indépendamment de la date de leur mise à la retraite ; l'abrogation de l'article 2 de la loi du 26 décembre 1964, qui crée deux catégories de retraités. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour satisfaire ces légitimes requêtes.

Situation du lycée technique Louis-Armand, à Paris (15^e).

31989. — 21 novembre 1979. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur l'état de délabrement dans lequel se trouve le lycée technique Louis-Armand fréquenté par 1 200 élèves, édifié en 1970 dans le 15^e arrondissement. Depuis 1977, des infiltrations d'eau ont été constatées au 4^e étage, au niveau de la salle 415, salle qui, depuis deux ans, n'est plus utilisée pour l'enseignement, l'humidité ayant gagné les murs, ce qui la rend insalubre et impropre pour la santé des élèves. Après une période de gel intense en janvier 1979, suivie de pluies abondantes, il y a eu

une aggravation considérable des infiltrations. Celles-ci touchent désormais la moitié Est de la toiture. Non seulement les salles restent inutilisables, mais il a été nécessaire de placer des récipients pour recevoir les eaux de pluie. Pour des raisons de sécurité évidente, il est nécessaire de couper le courant à l'étage lorsque l'humidité est très importante. Par ailleurs, des machines fonctionnent dans ce lycée sur 380 volts et les élèves y travaillent les pieds dans les flaques d'eau, d'où des risques d'incendie comme au lycée Pailleron. Les extincteurs prévus en cas d'incendie sont remplis d'eau, ce qui n'est pas l'idéal pour éteindre un feu provoqué par un court-circuit. En conséquence, il lui demande qu'un travail de révision totale soit exécuté en dehors de la période scolaire afin d'éviter des accidents comme cela a été le cas dans différents établissements scolaires.

Allocation logement : attribution à certaines veuves.

31990. — 21 novembre 1979. — M. André Bohl demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement) s'il ne conviendrait pas d'attribuer l'allocation logement ou l'aide personnalisée au logement aux veuves titulaires d'une pension de réversion dès l'âge de cinquante-cinq ans.

Maladies professionnelles : généralisation de l'indemnisation.

31991. — 21 novembre 1979. — M. André Bohl demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale s'il ne conviendrait pas d'indemniser l'ensemble des maladies professionnelles dès lors qu'il est médicalement établi que l'affection a effectivement été causée par l'exercice de la profession.

Régime minier : revalorisation des indemnités de logement.

31992. — 21 novembre 1979. — M. André Bohl demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement) de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre ou de proposer tendant à revaloriser les indemnités de logement servies aux personnes relevant du régime minier en les faisant suivre l'évolution des loyers.

Retraites complémentaires : attribution généralisée au taux plein.

31993. — 21 novembre 1979. — M. André Bohl demande à M. le ministre du travail et de la participation s'il ne conviendrait pas, dans le cadre de l'abaissement de l'âge de la retraite, de permettre l'attribution des retraites complémentaires sans condition spéciale au taux plein dès l'âge de soixante ans.

S. N. C. F. : attribution d'une réduction aux invalides.

31994. — 21 novembre 1979. — M. André Bohl demande à M. le ministre des transports de bien vouloir lui préciser les perspectives et échéances d'attribution d'une réduction du tarif S. N. C. F. aux invalides titulaires de la carte d'invalidité, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour les invalides de guerre.

Assurance vieillesse : revalorisation.

31995. — 21 novembre 1979. — M. André Bohl demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale s'il ne conviendrait pas d'attribuer une majoration pour conjoint à charge en matière d'assurance vieillesse sans condition d'âge dès lors que l'incapacité de l'épouse est médicalement reconnue et de revaloriser d'une manière substantielle le plafond fixé à 4 000 francs depuis le 1^{er} juillet 1976.

Epreuves d'exploitants agricoles, artisans ou commerçants : bénéfice de la pension d'invalidité.

31996. — 21 novembre 1979. — M. André Bohl demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale s'il ne conviendrait pas d'attribuer une pension d'invalidité à l'épouse de l'exploitant agricole, de l'artisan ou du commerçant lorsque celle-ci participe effectivement aux travaux de l'exploitation, du commerce ou du métier de son mari.

Aménagement des horaires de travail : état des études.

31997. — 21 novembre 1979. — **M. André Bohl** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir lui préciser l'état actuel des études menées à son ministère concernant les possibilités d'aménagement des horaires de travail, notamment dans l'industrie, afin de favoriser le développement de la vie familiale.

Retraite des agents des douanes : publication du décret.

31998. — 21 novembre 1979. — **M. André Bohl**, tout en se félicitant de la publication au *Journal officiel* du 15 novembre 1975 du décret n° 75-1059 du 31 octobre 1975 portant assimilation pour la retraite des corps d'officiers, de sous-officiers de la direction générale des douanes et droits indirects, demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication d'un décret identique portant assimilation pour la retraite du corps des agents brevetés de la direction générale des douanes et droits indirects, mis en extinction par les décrets de novembre 1962 et remplacé par le grade d'agent de constatation des douanes.

Office national des forêts : situation du personnel administratif.

31999. — 21 novembre 1979. — **M. Raymond Bouvier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles mesures il compte prendre afin que soit améliorée la situation des personnels administratifs de l'office national des forêts pour les carrières des fonctionnaires des catégories A, B, C, D. Il lui demande, en outre, quelles dispositions sont envisagées pour l'intégration des personnels contractuels et l'amélioration des régimes indemnitaires pour les personnels administratifs.

Alignement de l'échelle indiciaire des chargés de recherche sur celle des maîtres de conférence.

32000. — 21 novembre 1979. — **M. Jean Francou** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi scientifique demandant l'alignement de l'échelle indiciaire des chargés de recherche sur celle des maîtres de conférence.

Epouses d'agriculteurs : droit d'accès à la retraite.

32001. — 21 novembre 1979. — **M. René Jager** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les perspectives d'égalité de droit d'accès à la retraite vieillesse en en faisant notamment bénéficier les épouses d'agriculteurs.

Anciens exploitants agricoles : revalorisation de la retraite.

32002. — 21 novembre 1979. — **M. Louis Jung** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les perspectives de revalorisation de retraite versée aux anciens exploitants agricoles par la reconstitution de la carrière antérieure à 1952 et l'augmentation de la valeur du point.

Elevages agricoles : facilités d'installation.

32003. — 21 novembre 1979. — **M. Louis Jung** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à adapter la politique de financement des élevages agricoles en vue de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs dans ce secteur ou de permettre la reprise d'installations existantes.

Environnement : harmonisation des réglementations européennes.

32004. — 21 novembre 1979. — **M. Kléber Malécot** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui préciser les perspectives d'harmonisation des réglementations rela-

tives à l'environnement dans le cadre européen afin d'éviter notamment les distorsions de concurrence entre les diverses productions agricoles des pays membres de la Communauté économique européenne.

Amélioration de la condition matérielle des chercheurs.

32005. — 21 novembre 1979. — **M. Kléber Malécot** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi scientifique dans lequel il est notamment suggéré d'améliorer la condition matérielle des chercheurs par l'institution d'une véritable prime de recherche allouée aux chercheurs du C.N.R.S., aux membres des enseignements supérieurs et à certains personnels des grands établissements d'enseignement supérieur.

Productions à stocks importants : régime fiscal.

32006. — 21 novembre 1979. — **M. Maurice PrévotEAU** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à encourager les productions nécessitant la détention de stocks importants et notamment l'élevage, ou bien encore les pépinières, par la création d'un poste, appelé outil biologique ou stock outil, pour l'imposition sur le revenu, en faisant reconnaître l'outil de production constitué par le stock ou le cheptel de base dont l'augmentation de valeur de renouvellement ne serait pas imposée.

Associations familiales rurales : suite réservée à une recommandation.

32007. — 21 novembre 1979. — **M. Maurice PrévotEAU** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée au cours de l'assemblée générale des associations familiales rurales, lesquelles souhaitent la prise en considération de la formule pédagogique de l'alternance mise au point par les maisons familiales rurales prenant en compte le fait familial et la valeur formatrice de l'expérience vécue en milieu de vie professionnelle.

Brucellose et tuberculose bovine : revalorisation des indemnités.

32008. — 21 novembre 1979. — **M. François Prigent** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à ce que l'indemnité d'abattage des bovins brucelliques et tuberculeux soit relevée de telle sorte qu'elle puisse couvrir la perte effectivement subie par les éleveurs en demandant notamment au F. E. O. G. A. (fonds européen d'orientation et de garantie agricole) les moyens financiers nécessaires au paiement de ces indemnités.

Soutien du marché du porc.

32009. — 21 novembre 1979. — **M. François Prigent** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre, tendant à assurer l'expansion de l'élevage porcin français et notamment en instituant une politique de soutien du marché du porc charcutier et du porcelet permettant d'assurer notamment des prix rémunérateurs aux éleveurs.

Politique de développement de la production porcine.

32010. — 21 novembre 1979. — **M. André Rabineau** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à définir une politique de développement plus dynamique et plus efficace en faveur de la production porcine et une meilleure liaison entre la recherche, le développement et les agriculteurs.

Terres : inscription facultative au bilan et réévaluation en fonction de l'inflation.

32011. — 21 novembre 1979. — **M. Paul Séramy** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui préciser les perspectives de prise en compte de la contrainte foncière par la possibilité

d'inscrire facultativement les terres au bilan dans des conditions analogues à celles du régime des bénéficiaires industriels et commerciaux (B. I. C.), et par l'amélioration du régime de déduction accélérée dans l'intérêt d'emprunts fonciers par la possibilité de réévaluer les terres en fonction de l'inflation.

Situation des écoles maternelles en milieu rural.

32012. — 21 novembre 1979. — **M. René Tinant** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à limiter le remplacement des écoles maternelles par des sections enfantines et de mettre en place de véritables écoles maternelles adaptées au milieu rural avec du personnel qualifié pour cette tranche d'âge particulièrement sensible. Il lui demande également si le Gouvernement a l'intention de prendre en charge, au moins en partie, les aides maternelles (femmes de service) qui provoquent une lourde charge financière, insupportable pour les communes rurales, ce qui provoque précisément le remplacement des écoles maternelles par des sections enfantines.

Zones rurales : développement des services de l'artisanat et des petites entreprises.

32013. — 21 novembre 1979. — **M. René Tinant** demande à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de bien vouloir lui préciser les dispositions législatives fiscales et sociales qu'il envisage de prendre ou de proposer permettant le développement des services de l'artisanat et des petites entreprises dans les zones rurales.

Handicapés : déroulement de carrière dans les entreprises.

32014. — 21 novembre 1979. — **M. René Tinant** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur la situation d'un certain nombre de handicapés adultes occupant un emploi dans une entreprise. Il lui a été notamment indiqué que certains responsables de celle-ci n'accordent aucune promotion à ces personnes handicapées, ne faisant en définitive que tolérer leur présence en ne leur accordant quelquefois aucune responsabilité, voire aucune tâche, en les excluant des augmentations générales des salaires de l'entreprise ou encore en réduisant leur niveau de qualification. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à éviter ce genre de pratiques qui ont manifestement pour but d'entraîner la démission des personnes concernées dans la mesure où le licenciement s'avère impossible.

Reconnaissance de la représentation des familles rurales.

32015. — 21 novembre 1979. — **M. Joseph Yvon** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre ou de proposer tendant à ce que la représentation des familles rurales organisée soit reconnue ou agréée dans toutes les structures et commissions mises en place par les collectivités locales départementales et les administrations pour les plans d'aménagements ruraux, les contrats de pays, les P. O. S., mais également pour les études et les réorganisations des services collectifs publics que ce soit les transports, les P. T. T., les cars sanitaires ou scolaires.

Industrie : coopération entre recherche publique et privée.

32016. — 21 novembre 1979. — **M. Joseph Yvon** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi scientifique dans lequel il est notamment suggéré, en vue de favoriser la coopération entre la recherche publique et privée, de favoriser la nomination de personnalités représentant le monde de l'industrie dans les commissions chargées d'évaluer la qualité et l'intérêt du travail de chercheurs durant leur séjour dans l'industrie.

Animation culturelle dans les communes : financement.

32017. — 21 novembre 1979. — **M. Joseph Yvon** demande à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à aider, notamment sur le plan financier, les responsables des communes désirant créer des postes d'animateurs culturels, qu'ils souhaiteraient mettre à la disposition des clubs du troisième âge dans leur commune.

Médecins : secret médical.

32018. — 21 novembre 1979. — **M. Paul Kauss** expose à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** qu'il ressort de sa réponse faite à la question écrite n° 17359 posée le 14 juin 1979 par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, député (insérée au *Journal officiel*, Débats parlementaires, A. N. du 26 octobre 1979, p. 8987) : « qu'en vertu des règles législatives et jurisprudentielles actuellement applicables en matière de secret médical, l'interdiction faite à un médecin de ne pouvoir, en particulier, faire état du diagnostic formulé (ou des renseignements concernant ce qu'il a appris dans l'exercice de sa profession), s'applique, hormis quelques exceptions admises par la jurisprudence, même dans le cas où l'information est transmise à un autre médecin ». Il lui demande en conséquence s'il peut lui indiquer les exceptions admises par la jurisprudence dans lesquelles l'interdiction faite au médecin n'est pas applicable.

Utilisation de nitrate de potassium dans la fabrication des fromages.

32019. — 21 novembre 1979. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur l'utilisation de nitrate de potassium dans la fabrication des fromages, permettant d'éviter leur gonflement dû à la présence de bactéries sporulées. Il lui demande : 1° quelle est la quantité maximale de nitrate autorisée par la législation française par kilogramme de fromage ; 2° si ses services ont déjà constaté des infractions.

Traitement des pommes de terre contre la germination.

32020. — 21 novembre 1979. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur le problème du traitement des pommes de terre, effectué pour éviter la germination pendant leur stockage. Quand ce traitement est fait, mention doit en être faite, soit sur l'emballage des pommes de terre, soit sur une affiche, quand elles sont vendues en vrac. Il lui demande à ce propos : 1° si ses services ont constaté en 1979 des infractions à cette réglementation ; 2° quelles mesures ont-ils pris à l'encontre des commerçants en infraction.

Campagne pour la récupération du mercure.

32021. — 21 novembre 1979. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur la campagne de collecte des « piles bouton » à oxyde de mercure lancée il y a quelques semaines par l'Agence nationale pour la récupération des déchets (A. N. R. D.). Cette campagne est importante, car il s'agit d'essayer de récupérer une partie des dix tonnes de mercure utilisées chaque année pour fabriquer dix millions de piles de ce type. Il lui demande à ce propos : 1° quels moyens les pouvoirs publics ont donné à l'A. N. R. D. pour mener à bien cette opération ; 2° s'il est exact qu'il vient de décider de créer dans le Rhône deux unités de traitement des déchets riches en mercure qui permettront de récupérer ce métal ; 3° dans l'affirmative, quand ces deux unités seront-elles terminées.

Problèmes posés par le ski de fond.

32022. — 21 novembre 1979. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** sur le problème du ski de fond dont les adeptes sont de plus en plus nombreux : un million pour la prochaine saison de ski, selon certaines estimations, ce qui nécessite un accroissement quantitatif et qualitatif des pistes. Or cet accroissement nécessite de nombreux moyens, ainsi que la préparation dès avant l'hiver et l'entretien des pistes. Il lui demande à ce propos : 1° quels enseignements ses services ont tiré du rapport adopté l'an dernier par la fédération française de ski (« Rapport sur les problèmes posés par la création, l'entretien et la fréquentation des pistes de ski de fond en France ») ; 2° quelle est sa position vis-à-vis du décret Raveland du 6 juin 1959 prévoyant une servitude temporaire de passage sur les terrains envisagés et situés entre 1 800 et 3 000 mètres d'altitude, et s'il ne lui semble pas que la préparation et l'entretien des pistes de ski de fond nécessitent, plus que de simples passages, des autorisations en bonne et due forme de modeler le terrain, par exemple ; 3° si ses services ont étudié les problèmes financiers posés par le développement de ce sport (création de nouvelles pistes, entretien, indemnisation éventuelle des propriétaires des terrains traversés, etc.) et quelle est leur position ; 4° quels enseignements il est possible de tirer de l'expérience de certains pays étrangers.